

Bilan d'activités 2015



Document téléchargeable sur

www.parc-naturel-avesnois.com/telechargements/

Sommaire

Vie du syndicat Mixte

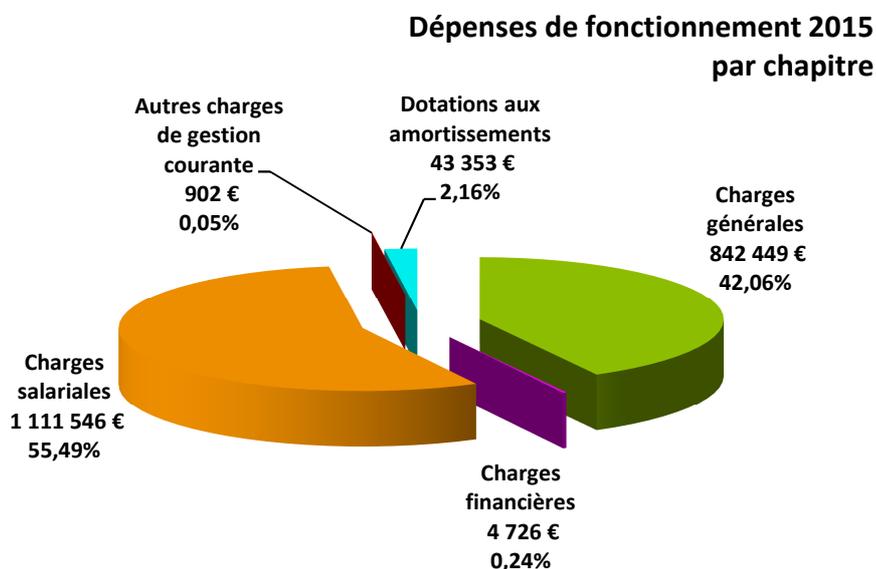
1-Protection et gestion du patrimoine naturel et de l'eau	7
Trame verte et bleue en Avesnois P01	8
Mise en œuvre de Natura 2000 P02	26
Ressource en eau et milieux aquatiques P03	33
2-Cadre de vie, patrimoine bâti, urbanisme	43
Aménagement durable du territoire P04	44
Patrimoine bâti et habitat durable P05	58
3-Éducation à l'environnement, écocitoyenneté, culture	65
Communication du Syndicat mixte P06	66
Participation des habitants P07	70
Éducation à l'environnement et au développement durable P08	78
Accompagnement des projets de Développement durable P09	84
4-Développement économique en milieu rural	91
Agriculture durable P10	92
Filière bois-énergie du bocage P11	100
Tourisme durable P13 et P13A	103
Programme LEADER P14	110
5-Évaluation - SIG	113
Une évaluation et un suivi de territoire partagés P15	114
6-Programmation territoriale P16	117

Vie du Syndicat Mixte

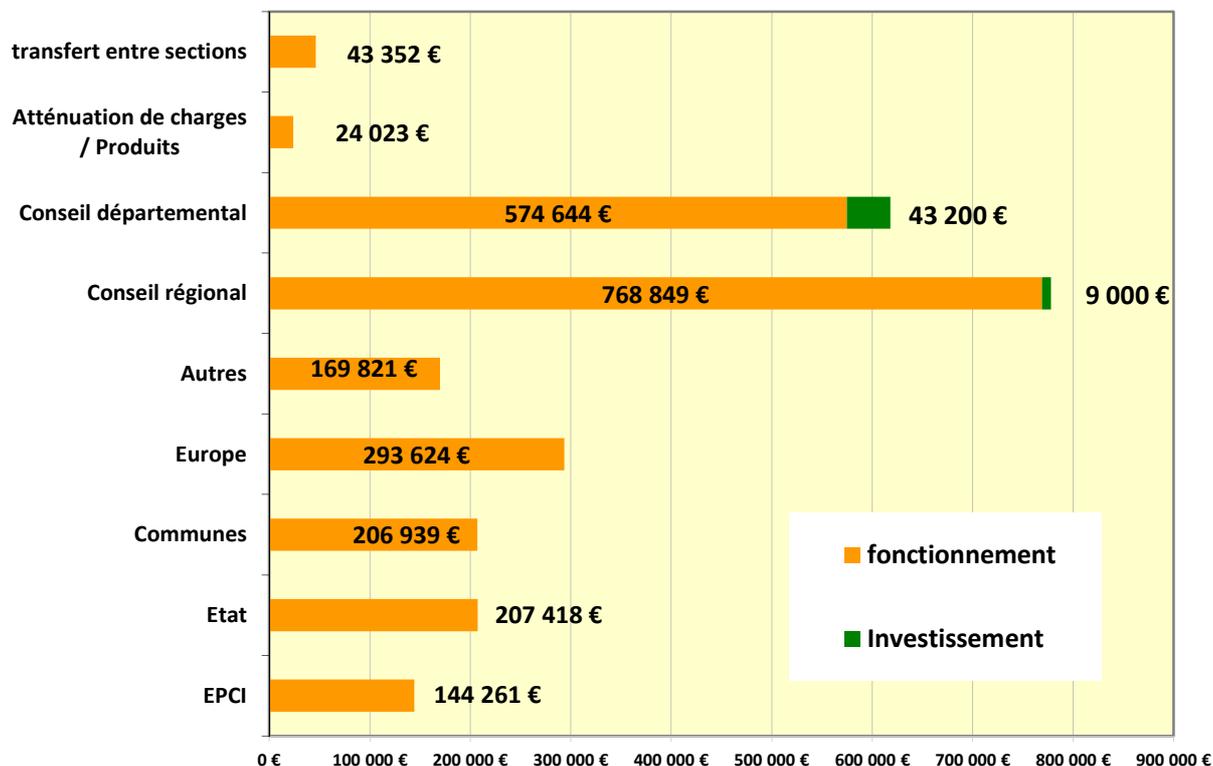
Conformément à ses principes de fonctionnement statutaires, le Comité Syndical s'est réuni 8 fois en 2015 : 27/01, 09/03, 19/03, 06/07, 14/09, 20/11, 01/12.

Le budget

Voté par le Comité Syndical du 09 mars 2015, le budget primitif du Syndicat Mixte s'élevait à 1 638 061 € en section de fonctionnement et à 60 000 € en section d'investissement



Recettes 2015 / financeurs



Résultat de clôture 2015

Section de fonctionnement

Excédent 2014 : + 150 331€

Excédent 2015 : + 429 959€

Résultat cumulé : + 580 290€

Section d'investissement

Excédent 2014 : + 82 758€

Excédent 2015 : + 50 519€

Résultat cumulé : + 133 277€

*Résultat global de fin d'exercice 2015 : + 713 567€
Ce qui correspond à 4 mois du budget 2015 en trésorerie*

Résultat du compte administratif 2015

Section de fonctionnement

Recettes : 2 432 935€

Dépenses : 2 002 976€

Résultat net : + 429 959€

Section d'investissement

Recettes : 95 553€

Dépenses : 45 034€

Résultat net : + 50 519€

1

Protection et gestion du patrimoine naturel et de l'eau

La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois est principalement inscrite dans l'ambition n°1 de la charte : « *territoire réservoir de la biodiversité régionale* ».

Cette ambition s'axe autour de 2 enjeux majeurs :

- Préserver les richesses des milieux naturels : bocage, milieux humides et aquatiques, forêts ;
- Préserver la nature patrimoniale et la nature ordinaire.

Autour de ces enjeux, des objectifs prioritaires ont été établis et approuvés par les signataires de la charte, il s'agit :

- D'améliorer les connaissances par la réalisation d'inventaires... ;
- De préserver la biodiversité et la richesse des espaces naturels et ruraux du Parc ;
- De renforcer les continuités écologiques : plantations, restauration des milieux humides, restauration de la continuité de cours d'eau... ;
- De développer des outils de protections contractuelles et réglementaires des cœurs de nature : Réserves naturelles régionales, mesures agro-environnementales...

Afin d'atteindre ces enjeux et ces objectifs, le projet Trame Verte et Bleue 2015-2017 du Syndicat mixte du Parc se décompose en 3 grandes thématiques :

- L'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel ;
- La préservation des espèces et des milieux naturels ;
- La mise en œuvre d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue.

Plus précisément, concernant ce projet, des campagnes d'inventaires de la biodiversité sont menées, ceci afin d'atteindre une partie des objectifs cibles de la charte du Parc comme notamment l'amélioration de la connaissance de la biodiversité sur 100 % des cœurs de nature à préserver et des espaces de biodiversité à étudier, il s'agit de la mise en œuvre d'inventaires communaux de la biodiversité et de l'alimentation d'un observatoire de la biodiversité sur le territoire de l'Avesnois.

Des actions d'aménagement de site, de restauration des milieux naturels et d'accompagnement des porteurs de projets seront également menées afin de répondre à des objectifs cibles de la charte comme le maintien et le développement des effectifs d'espèces menacées présent sur le territoire : aménagement de sites en faveur des hirondelles, des chouettes effraies, des chauves-souris, des amphibiens, programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Balsamine de l'Himalaya , Elodée de Nutall...), plan de réintroduction du Castor en Avesnois...

De plus, des actions de maintien ou de renforcement de la trame verte et bleue : plantation de haies, de vergers, restauration des mares... seront conduites en étroite collaboration avec les communes et EPCI, et également tout un travail de contractualisation avec les agriculteurs du territoire sera mené au travers de la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales (MAE).

M01 : Améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions

Projet: Trame Verte et Bleue en Avesnois
2015/2017

PARTENAIRES

Conservatoire National Botanique de Bailleul, RAIN (Réseau d'Acteurs de l'Information Naturaliste), Propriétaires, Exploitants agricoles, Office National des Forêts, DREAL Nord-Pas de Calais

Action 2015-P01-A01: Coordonner et mener des inventaires et suivis des milieux naturels sur le territoire : Alimentation de l'observatoire de la biodiversité du Parc naturel régional de l'Avesnois

Les objectifs en quelques mots...

Améliorer la connaissance naturaliste ;
Suivre, évaluer et interpréter l'évolution d'espèces ou groupes d'espèces.
Evaluer la mise en œuvre de la charte du Parc

BILAN :

Dans le cadre des mesures de sa charte, le Parc Naturel régional de l'Avesnois a initié en 2014 des programmes de suivi de la faune et de la flore, ceux-ci regroupés sous l'appellation générale d'"observatoire de la biodiversité du Parc naturel régional de l'Avesnois".

Cet observatoire a pour but d'améliorer la connaissance et d'identifier l'état de conservation de la biodiversité sur ce territoire de Parc.

Pour cela, quatre protocoles ont été testés, ils concernent les oiseaux, les papillons dits de jour, les amphibiens et les communautés végétales. L'objectif est d'identifier et d'essayer de comprendre les différences géographiques et temporelles de la biodiversité en s'intéressant à la structure du paysage.

Comme par exemple :

Pourquoi y a-t-il plus d'oiseaux dans la prairie « a » que dans la prairie « b » ?

Pourquoi telle espèce de plante a disparu entre 1998 et 2010 ?

Grâce à ces deux années d'inventaires, de nombreuses données ont été recueillies et analysées à l'aide des diverses compétences du pôle « patrimoine naturels et eau », de la cellule « SIG » (système d'information géographique) et de l'assistance technique et scientifique de structures partenaires comme le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

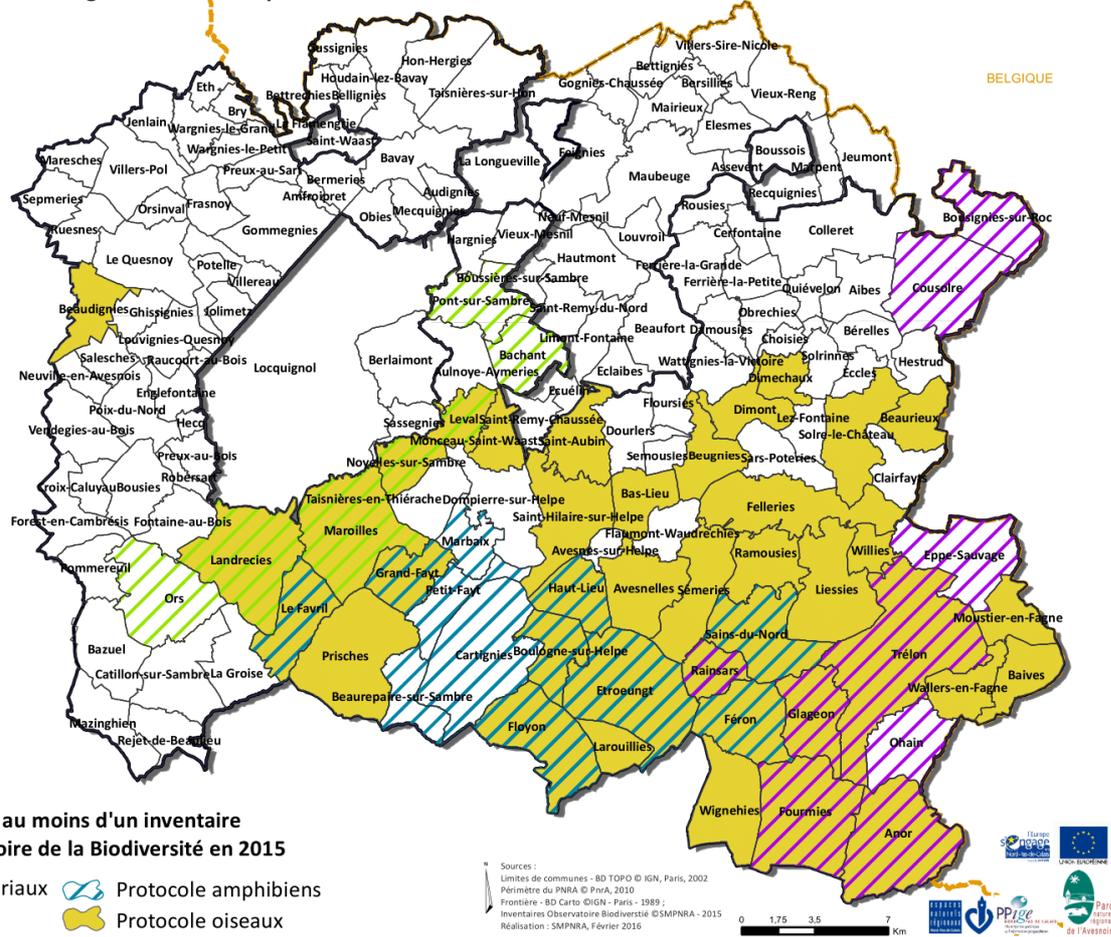
Ce travail permet d'actualiser la distribution sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois d'espèces patrimoniales rares et/ou menacées. La connaissance ainsi acquise permettra de définir, prioriser et localiser les mesures de restauration des milieux naturels des années à venir.

A ce jour, près de 7 500 données ont été recueillies sur l'ensemble des protocoles mis en place, dont :

- 5039 données récoltées lors du protocole des oiseaux nicheurs avec une dizaine d'espèces menacées d'extinction et rares dans notre région,
- 1690 données de papillons dont une dizaine rares dans notre région et trois espèces menacées d'extinctions,
- 544 données d'amphibiens récoltées sur 181 mares. Des Tritons crêtés, espèce emblématique du paysage bocager ont été identifiés dans 9 mares inventoriées,
- 98 plantes ont été relevées dont une quinzaine sont rares en région et menacées d'extinction.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
2015 nbre d'espèces observées	Transversal	149	01/01/2015	31/12/2015
2015 nbre d'observations transmises au RAIN	Transversal	4193	01/01/2015	31/12/2015

Les communes du Parc naturel régional couvertes par un inventaire dans le cadre de l'Observatoire de la biodiversité

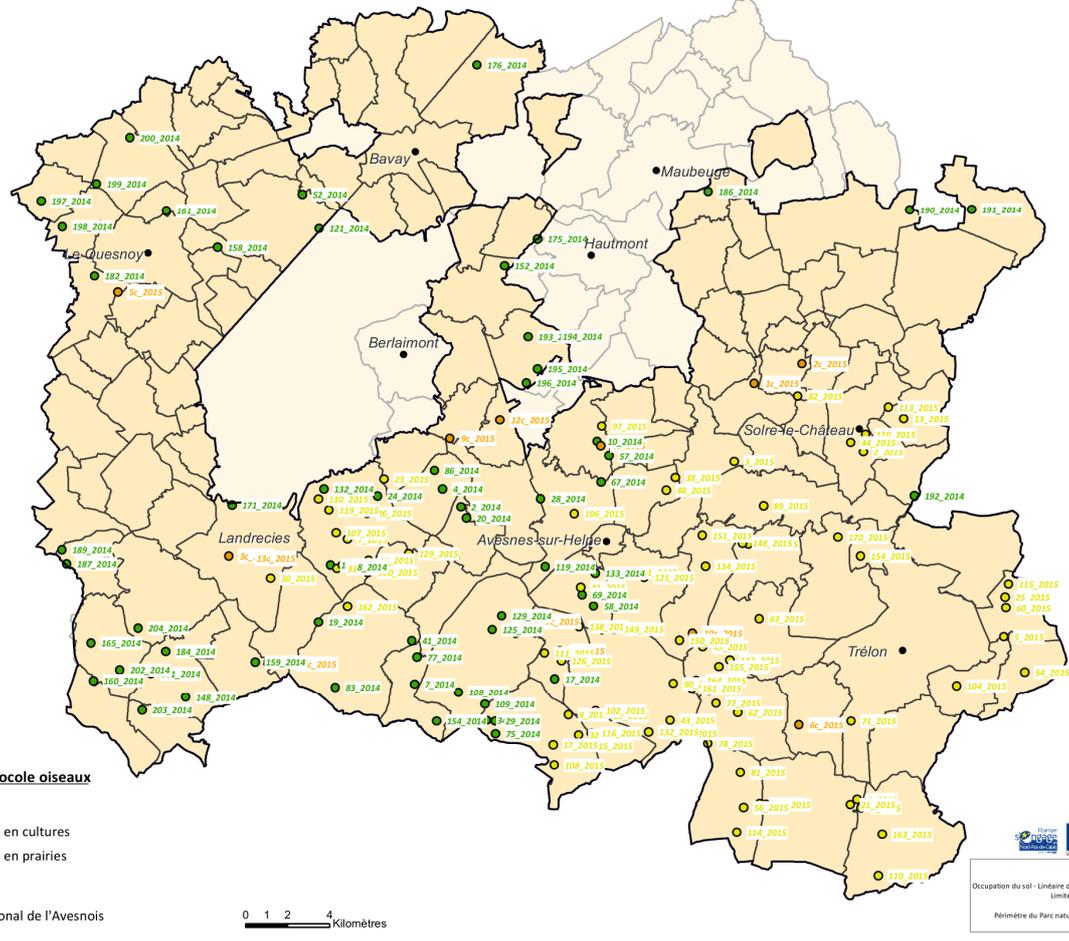


Commune ayant fait l'objet au moins d'un inventaire dans le cadre de l'Observatoire de la Biodiversité en 2015

- Protocole habitats prairiaux
- Protocole amphibiens
- Protocole papillons
- Protocole oiseaux

Sources :
 Limites de communes - BD TOPO © IGN, Paris, 2002
 Périmètre du PNRA © Pnra, 2010
 Frontière - BD Cartho ©IGN - Paris - 1989
 Inventaires Observatoire Biodiversité ©SMPNRA - 2015
 Réalisation : SMPNRA, Février 2016

Echantillonnage pour le protocole oiseaux - Campagnes 2014 et 2015



Echantillonnage protocole oiseaux

- Campagne 2014
- Campagne 2015: en cultures
- Campagne 2015: en prairies
- Limites communales
- Parc naturel régional de l'Avesnois

Sources :
 Echantillonnage - PNRA, 2014 et 2015
 Occupation du sol - Linéaire de haies - photo-interprétation © PNRA, 2009
 Limites communales - BD Topo ©IGN - Paris - 2002
 Scan 25 © Pnra/IGN, Paris, 2008
 Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois - ©SMPNRA - 2010
 Réalisation : ENR/SMPNRA, Novembre 2015

M01 : Améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions

Projet: Trame Verte et Bleue en Avesnois
2015/2017

PARTENAIRES

Communes du Parc, RAIN (Réseau d'Acteurs de l'Information Naturaliste), Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais

Action 2015-P01-A02: Améliorer la connaissance de la biodiversité des communes

Les objectifs en quelques mots...

- Réaliser au moins 2 Inventaires Communaux de la Biodiversité sur des secteurs présentant des lacunes en terme de connaissance de la biodiversité et pour les communes initiant un document d'urbanisme
- Faire adhérer les habitants au projet
- Fournir des outils de préservation des milieux naturels et d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, projets d'aménagements).

BILAN :

Les inventaires communaux de la Biodiversité : / Puisqu'il n'y a pas de préservation efficace sans une bonne connaissance préalable, le Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) a développé un programme intitulé les Inventaires Communaux de la Biodiversité (ICB).

Un ICB permet d'évaluer les enjeux écologiques d'une commune sur base d'une analyse de données naturalistes bibliographiques et d'inventaires. Les communes adhèrent de leur propre gré à ce projet. Réaliser un ICB sur leur territoire est, pour elles, l'occasion de disposer d'un document de référence leur permettant de prendre en compte les enjeux écologiques lors de leurs projets d'aménagement et notamment la rédaction ou l'actualisation de leur document d'urbanisme.

En 2015, le Syndicat mixte du Parc, avec l'appui du Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas de Calais a accompagné les communes d'Obies, Mecquignies et Audignies.

Les inventaires de terrain conjugués à l'analyse bibliographique ont permis d'identifier 15 espèces animales et 19 espèces végétales d'intérêt à l'échelle du Nord - Pas-de-Calais sur un total de 280 espèces pour la commune d'Audignies, 228 pour celle de Mecquignies et 325 pour celle d'Obies.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	70	01/01/2015	31/12/2015
2015 Nbre d'ICB réalisés	Patrimoine naturel et eau	3	01/01/2015	31/12/2015
2015 nbre d'espèces observées	Transversal	545	01/01/2015	31/12/2015

M05 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement

Projet: Trame Verte et Bleue en Avesnois
2015/2017

PARTENAIRES

Communes du Parc, EPCI du territoire,
Conseil Régional Nord-Pas de Calais,
Conseil Général du Nord,
Coordination Mammalogique du Nord
de la France, GON, Office National des
Forêts, CETE Est

Action 2015-P01-A03: Aménager et gérer des sites pour la préservation de la biodiversité du territoire et élaborer une trame chiroptère

Les objectifs en quelques mots...

- Réaliser des diagnostics écologiques de bâtiments publics pour au moins 10 communes (visites + notes techniques: évaluation des potentialités et propositions d'aménagements en faveur d'espèces commensales) ;
- Réaliser au moins 2 aménagements de blockhaus ;
- Poursuivre l'action de sauvegarde des amphibiens sur la RD 32 ;
- Evaluer l'intérêt et les potentialités d'aménagement de blockhaus de la ligne Maginot pour constituer une trame de sites propices à l'accueil des chauves-souris en période d'hibernation.

BILAN :

Depuis 2000, le Parc naturel régional de l'Avesnois propose un accompagnement technique et financier pour la réalisation d'un programme de travaux d'aménagements des bâtiments (Mairie, école, église, blockhaus.....) visant à faciliter l'occupation de ces lieux par certaines espèces telles que les chauves-souris, la Chouette effraie et les hirondelles.

La réalisation de ces actions concrètes a pour objectif de conforter la présence de ces espèces emblématiques sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois.

En 2015, 9 communes du territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois ont bénéficié de cette action sur des bâtiments communaux mais également, pour la première fois depuis le lancement du programme, sur des bâtiments privés.

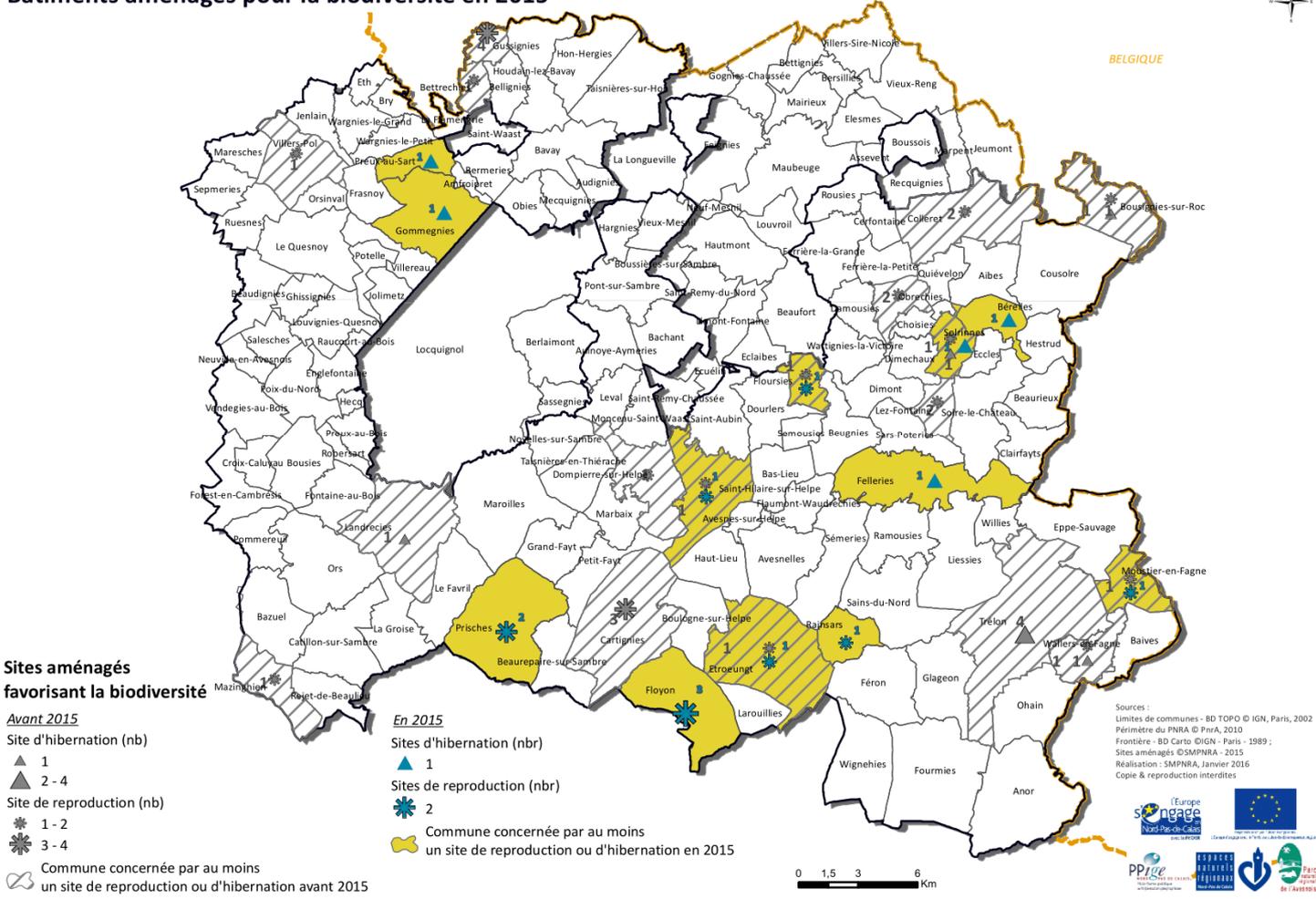
Les bâtiments publics aménagés sont des églises et des mairies essentiellement, avec comme objectif de conforter la reproduction des chauves-souris, de la chouette Effraie et de l'Hirondelles de fenêtre. Ces aménagements consistent par exemple en la pose de planchettes pour les hirondelles, de nichoirs pour la Chouette Effraie ou de gîtes pour les chauves-souris.

Quant aux bâtiments privés, il s'agit exclusivement de blockhaus de la ligne Maginot et d'un pont. Les travaux ont pour but d'assurer une hibernation optimale pour les chauves-souris. Ici les installations mises en œuvre sont des mis en défense des sites pour éviter que « l'homme » ne vienne les déranger durant la période d'hibernation. Dans le même temps, des gîtes sont également installés pour assurer, le moment venu, leur reproduction.

Sur la période 2014-2015, le soutien financier du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) a permis de renforcer cette opération. Ainsi, 26 édifices ont pu être aménagés entre 2014 et 2015. Le nombre de sites aménagés, conventionnés par le Parc, est ainsi passé de 36 à 62.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre d'aménagements réalisés en faveur du maintien de la biodiversité	Transversal	13	01/01/2015	31/12/2015

Bâtiments aménagés pour la biodiversité en 2015



M05 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement

Projet: Trame Verte et Bleue en Avesnois
2015/2017

PARTENAIRES

Conseil Régional Nord-Pas de Calais,
Conseil Général du Nord, DREAL
Nord-Pas de Calais, Conservatoire
d'Espaces Naturels du Nord et du Pas
de Calais, Coordination
Mammalogique du Nord de la France,
Conservatoire National Botanique de
Bailleul, GNA, GON, Fédération des
chasseurs du Nord, ONCFS Nord,
Chambre d'agriculture de Région,
Office National des Forêts, Commune
de Maroilles, Commune de
Landrecies, Commune de Sassegnies,
Commune de Noyelle/Sambre,
Commune de Leval

Action 2015-P01-A04: Contribuer à l'animation des plans de restauration d'espèces (papillons, oiseaux, mammifères, flore...)

Les objectifs en quelques mots...

- Co-animer la déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur de la Pie-grièche Grise ;
- Participer aux autres plans de restauration.

BILAN :

L'année 2015 fut une année de transition dans l'animation de la déclinaison régionale du Plan National Pie-grièche en raison de la mise en place du nouveau dispositif de contractualisation agricole "Mesures agroenvironnementales climatiques".

Le Parc naturel régional de l'Avesnois a répondu à l'appel à projet de l'agence de l'eau Artois-Picardie pour la valorisation de l'agriculture en zones humides pour la même zone d'étude que celle du plan de restauration de l'habitat de la Pie-grièche grise en moyenne vallée de Sambre. Ce programme offrira dès 2016 des moyens complémentaires à ceux offerts par la DREAL pour expertiser cet écosystème de bocage alluvial au regard des exigences écologiques de cette espèce-cible avec une attention particulière au facteur premier que sont les pratiques agricoles.

Les plans de restauration d'initiative régionale ont été validés. L'étape suivante sera leur mise en oeuvre.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de PRA/PNA investis par le SMPNRA	Patrimoine naturel et eau	3	01/01/2015	31/12/2015

M05 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement

Projet: Trame Verte et Bleue en Avesnois
2015/2017

PARTENAIRES

Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Agence de l'Eau Artois Picardie, CPIE "Bocage de l'Avesnois", Conseil Général du Nord, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, Coordination Mammalogique du Nord de la France, DREAL Nord-Pas de Calais, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, GON, ONCFS Nord, Syndicat Mixte du Parc Départemental du Val Joly, Fédération des chasseurs du Nord, Chambre d'agriculture de Région, Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais Picardie, Acteurs associatifs de l'Avesnois, Syndicat des propriétaires fonciers, COFNOR, Communes du Parc

Action 2015-P01-A05: Mettre en œuvre le plan de réintroduction du Castor (*Castor Fiber*)

Les objectifs en quelques mots...

Faciliter le retour du Castor (*Castor Fiber*) sur le bassin hydro géographique Artois Picardie et plus particulièrement en Avesnois.

Permettre au Castor de retrouver sa place dans les écosystèmes rivulaires et de remplir à nouveau ses fonctions écosystémiques pour la trame verte et la trame bleue. Le Castor pourrait ainsi améliorer la qualité des cours d'eau et faciliter l'établissement ou le maintien d'autres espèces dépendant des zones humides.

Faire de la réintroduction du Castor le support de sensibilisation écocitoyenne et culturelle aux questions de biodiversité et être source de développement d'un éco tourisme durable.

BILAN :

Dès février 2015, un processus de concertation territoriale a été lancé pour le projet de réintroduction du castor en Avesnois. Dans un premier temps des entretiens individuels avec les différents acteurs territoriaux identifiés par le Parc naturel régional de l'Avesnois ont été réalisés par un médiateur, afin d'identifier leur perception du projet, leurs attentes et leurs interrogations. Puis le processus de concertation a été appliqué à une échelle globale, sur l'ensemble des communes comprises dans le périmètre d'étude (11 communes). Deux réunions dont l'objectif était d'apporter les informations complémentaires demandées par les acteurs territoriaux et de recueillir leurs propositions concernant la suite du projet, ont été organisées: en avril à la station touristique du ValJoly, et en juin à la salle des fêtes de Baives. Par la suite, à la demande du groupe de concertation, un voyage d'étude a été effectué dans les Ardennes fin septembre 2015 afin de permettre aux acteurs locaux de rencontrer des personnes et structures confrontées à la présence du castor. Un processus de concertation local sera mis en place lorsque le choix des sites de réintroduction sera validé.

Des études complémentaires, nécessaires en amont de la réintroduction du castor en Avesnois, ont été réalisées. Ainsi, une campagne d'Inventaire Biologique Global Normalisé (IBGN), permettant la définition de l'état zéro de la qualité des cours d'eau sur les sites pressentis, en vue d'un suivi de l'évolution du milieu après la réintroduction du castor, a été effectuée. Les incidences du projet sur les sites Natura 2000 ont été évaluées. Le Parc naturel régional de l'Avesnois a également actualisé l'étude sur la disponibilité en ressources alimentaires et l'attractivité des sites pressentis par l'étude de Biotope et du CPIE Bocage de l'Avesnois (2010) afin de déterminer avec précision les sites envisagés pour accueillir les castors sur le bassin versant de la Sambre.

Pour finaliser les dossiers réglementaires de capture et d'introduction du castor, des bureaux d'études ont été sollicités courant décembre pour la réalisation d'un recensement de la population de castors en forêt de Chautagne, Savoie (source pressentie pour les prélèvements de castors). La réalisation de cette étude apparaît nécessaire en amont du dépôt du dossier réglementaire de capture/réintroduction des castors; il s'agit d'une demande de la DREAL Rhône-Alpes. Elle pourrait être menée en 2016.

Un pré-dossier réglementaire pour la capture et la réintroduction du castor a été toutefois rédigé, et les services instructeurs sont informés de la démarche.

Les différentes instances de dialogue du projet ont été animées à intervalle régulier durant toute l'année: comité de pilotage (5 réunions), comité technique (3 réunions), groupe projet (5 réunions), groupe de concertation (2 réunions).

Des points d'étape ont été présentés aux membres du bureau du SMPNRA (le 1er septembre 2015) et aux membres du comité syndical du SMPNRA (le 14 septembre et le 20 novembre 2015).

Pour financer ce projet, un dossier de demande de financements au titre du FEDER a été déposé début septembre 2015.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de castors présents sur le territoire	Patrimoine naturel et eau		01/01/2015	31/12/2015

M02 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables

Projet: Trame Verte et Bleue en Avesnois
2015/2017

PARTENAIRES

Commune de Baives, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, Conseil Général du Nord, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, EPF, SAFER, Conservatoire National Botanique de Bailleul, CPIE "Bocage de l'Avesnois", EPCI du territoire

Action 2015-P01-A06: Renforcer le réseau des sites gérés et protégés

Les objectifs en quelques mots...

Poursuivre la gestion de la RNR des Monts de Baives en partenariat avec le Conservatoire des sites naturels et la commune de Baives ;
Participer à la révision du plan de gestion de la RNR des Monts de Baives ;
Etre à l'initiative de la création d'au moins un périmètre de protection réglementaire et/ou foncière sur le territoire ;
Participer aux démarches régionales de protection des milieux naturels (Schéma de Création des Aires Protégées) ;
Accompagner les EPCI adhérents au Parc naturel régional de l'Avesnois dans la prise en compte des milieux naturels à haute valeur patrimoniale au travers des conventions signées avec l'Etablissement Public Foncier.

BILAN :

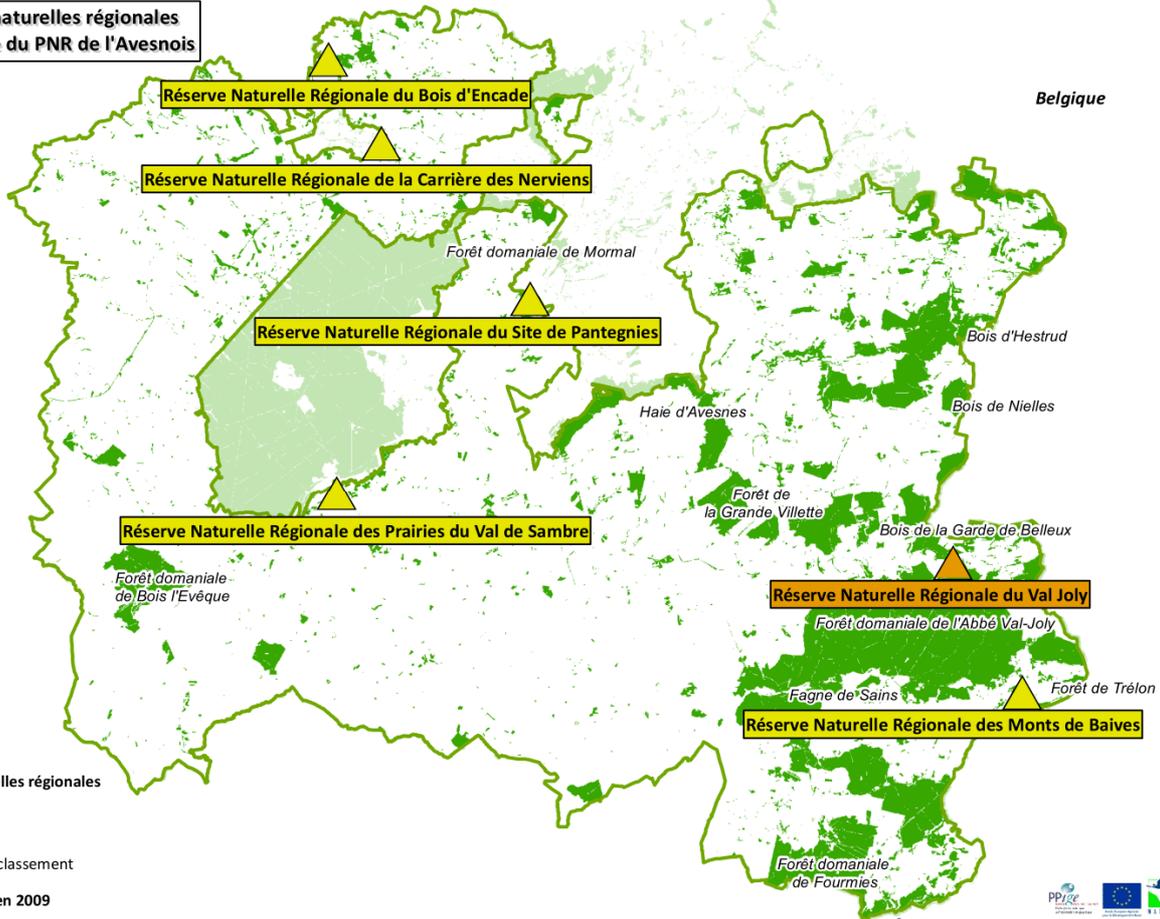
En 2015, sur le territoire du Parc , 7 Réserves naturelles régionales (RNR) sont classées ou en cours de classement.

Cet outil de préservation des coeurs de nature étant identifié comme prioritaire dans le cadre de la trame verte et bleue régionale, le Parc a cette année :

- Assuré la co-gestion avec le Conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas de Calais (CEN NPDC) et la commune de Baives de la RNR des monts de Baives.
- Participé à 3 Comités Consultatifs de Gestion des RNR du territoire.
- Accompagné la commune de Wallers-en-Fagne et le Conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas de Calais dans l'acquisition foncière de la parcelle Sénéchal par l'établissement public foncier. Cette propriété présentant un intérêt fort de par sa contiguïté avec la RNR des monts de Baives et de par les habitats patrimoniaux qu'elle abrite.
- Participé à 2 réunions du réseau des gestionnaires de réserves en Nord- Pas-de-Calais. Ce réseau est une instance d'échange d'informations entre les différentes structures investies dans la gestion de réserves naturelles régionales.
- Accompagné le CEN NPDC dans la rédaction du nouveau plan de gestion de la RNR des Monts de Baives. Le dernier plan étant arrivé à échéance en 2014

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
2015 surface de sites protégés-gérés accompagnés par le Parc	Patrimoine naturel et eau	260 ha	01/01/2015	31/12/2015

Les réserves naturelles régionales sur le territoire du PNR de l'Avesnois

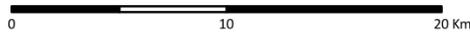


Les réserves naturelles régionales

-  Classée
-  En cours de classement

Occupation du sol en 2009

-  Boisements
-  Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois



Sources:
 Réserve Naturelle Régionale © Conseil Régional NPDC, 2012
 Occupation du sol - photointerprétation 2009 © Pnra, 2012
 Limites communales, réseau hydrographique - BD Topo © IGN - Paris - 2002
 Périmètre du Parc naturel région, janvier 2016, Copie & reproduction interdites

PARTENAIRES

CLE du SAGE Sambre, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Communes du SAGE-Sambre, Conseil Général du Nord, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Agence de l'Eau Artois Picardie

Action 2015-P01-A07: Inventorier et lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) d'origine végétale

Les objectifs en quelques mots...

L'objectif de l'action est, d'une part de compléter l'inventaire des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) qui n'a pas été exhaustif en 2014. Il est également indispensable de communiquer sur le sujet auprès du grand public et des partenaires via un large plan de communication. D'autre part, l'organisation de la remontée de l'information est primordiale afin d'actualiser la connaissance sur les EEE. Enfin, la mise en œuvre de chantiers participatifs d'arrachage à vocation pédagogique et de chantiers plus lourds à vocation écologique, en partenariat avec les structures compétentes, doit se faire rapidement.

BILAN :

Lors de son élaboration, le SAGE de la Sambre a identifié une problématique croissante du bassin versant face aux espèces exotiques envahissantes. Une première étude en 2008 et sa mise à jour de 2014 ont montré une évolution rapide et préoccupante de l'apparition et de la répartition des EEE sur le territoire. Dans le but de répondre à la fois aux objectifs du PNR et du SAGE, un nouveau programme a été mis en place en 2015 comprenant :

La mise en place de mesures d'amélioration de la connaissance :

- des inventaires des plantes invasives ont été réalisés sur plusieurs cours d'eau (la Solre, la Thure, la Hante et la Rivière), et ont mis en évidence la présence de 13 espèces.
- une méthode de hiérarchisation a été mise en place, celle-ci permet d'identifier les sites prioritaires impactés par les plantes invasives et nécessitant une intervention.

La mise en place de mesures curatives :

- des chantiers participatifs ont été réalisés sur des communes volontaires, où les habitants sont invités pendant une demi-journée à assister à une présentation des plantes invasives suivie d'un arrachage d'une ou plusieurs stations identifiées.
- d'autres types de chantiers ont été organisés en partenariat avec le lycée agricole de Sains du Nord sur les secteurs identifiés comme prioritaires par la méthode de hiérarchisation.
- un programme de lutte contre le développement de l'Hydrocotyle fausse Renoncule sur la Sambre est actuellement en cours d'élaboration, en concertation avec les gestionnaires des cours d'eau.

La mise en place de mesures préventives :

- une charte des bonnes pratiques à destination des horticulteurs, pépiniéristes et jardinerie est en cours de finalisation. Plusieurs structures ont déjà été contactées et ont donné leur accord de principe pour s'engager dans la démarche qui consiste à stopper la vente des plantes invasives et à les remplacer par des plantes locales.
- un réseau de veille a également été mis en place. Le principal objectif de ce réseau est de permettre la détection précoce des plantes invasives et de bénéficier d'une remontée continue de l'information par les acteurs du territoire. Pour la première année de mise en place de ce réseau, il a été décidé de cibler les gestionnaires des cours d'eau et de voirie. 3 sessions de formations ont ainsi été organisées en septembre afin de former les agents à la reconnaissance des plantes invasives. 50 agents ont bénéficié de cette formation.

La mise en place de mesures de sensibilisation :

- l'élaboration d'une plaquette à destination du grand public et d'un guide d'identification simplifié des plantes invasives est en cours de finalisation
- un outil de remontée de l'information a été réalisé sur le site internet du SAGE

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	50	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal	4	01/01/2015	31/12/2015

Inventorier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

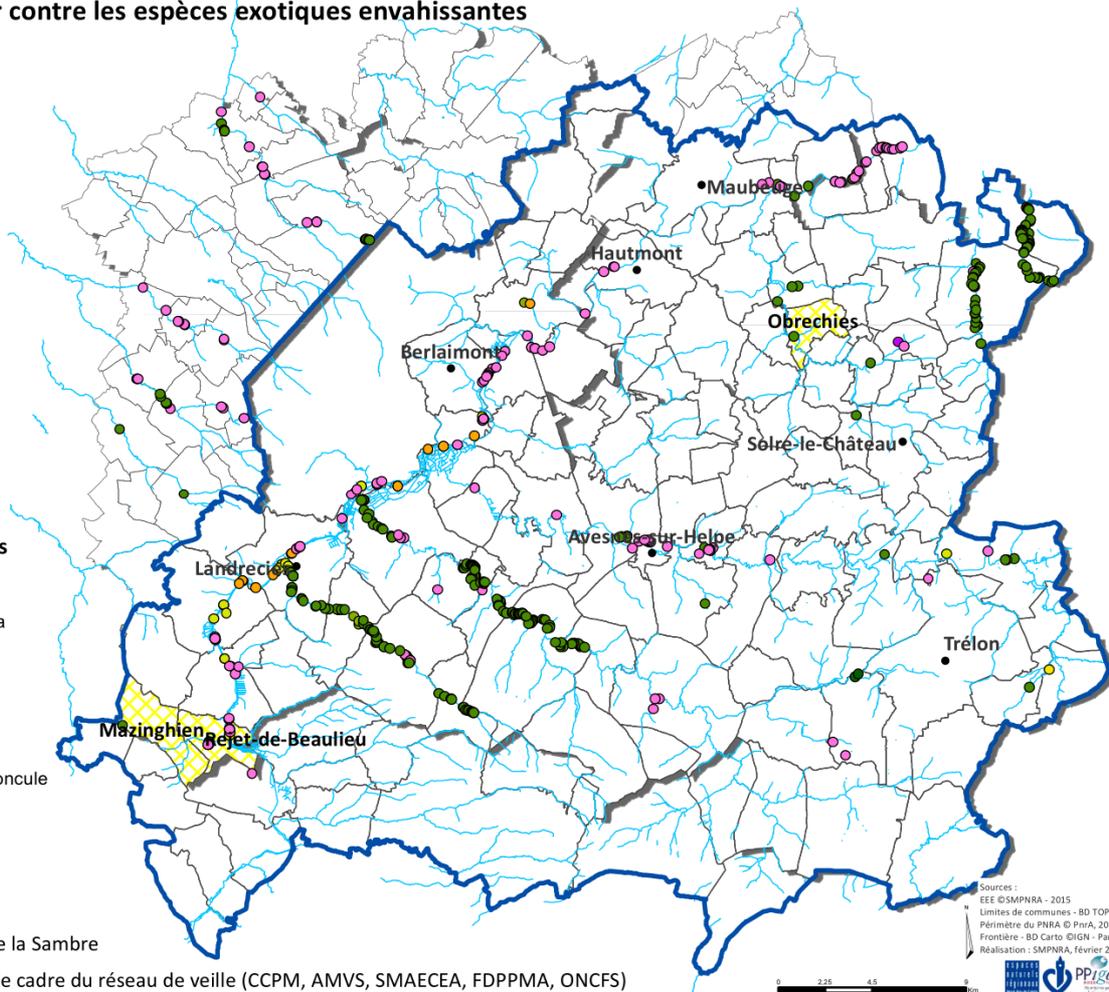
Résultats des inventaires

- Azolle fausse-filicule
- Balsamine de l'Himalaya
- Berce du Caucase
- Elodée de Nuttall
- Elodée du Canada
- Hydrocotyle fausse-renoncule
- Renouée de Sakhaline
- Renouée du Japon

▨ chantiers communaux

⬡ Périmètre du S.A.G.E de la Sambre

— Cours d'eau suivi dans le cadre du réseau de veille (CCPM, AMVS, SMAECEA, FDPMA, ONCFS)



Sources :
 EEE © SMPNRA - 2015
 Limites de communes - BD TOPO © IGN, Paris, 2002
 Périmètre du PNRA © PnA, 2010
 Frontière - BD Cartho © IGN - 1985
 Réalisation : SMPNRA, février 2016

M06 : Mettre en place un programme d'actions concerté pour la fonctionnalité écologique des milieux de l'Avesnois

Projet: Trame Verte et Bleue en Avesnois 2015/2017

PARTENAIRES

Conseil Régional Nord-Pas de Calais, CRRG, Espaces Naturels Régionaux, DDTM Avesnes/Helpe, DDTM Nord, Conseil Général du Nord, Structures intercommunales, Noréade, GRT Gaz, Exploitants agricoles, Communes du Parc, Pays Sambre Avesnois

Action 2015-P01-A08: Accompagner les acteurs locaux publics et privés dans la préservation et le développement des trames vertes et bleues

Les objectifs en quelques mots...

Accompagner et conseiller les collectivités (EPCI et communes), les maîtres d'ouvrages privés, mais également les particuliers et agriculteurs dans la mise en place de projets permettant de conforter, maintenir ou restaurer les continuités écologiques (haies, arbres, vergers, mares, etc.).

Accompagner les acteurs dans l'application de dispositifs financiers et politiques nationaux, régionaux, départementaux, etc. (Pays Sambre Avesnois, Plan Forêt Régional, etc.).

Porter, sur son territoire, l'opération « Plantons le Décor » permettant le développement des trames vertes sur l'intégralité de celui-ci.

BILAN :

Accompagnement des communautés de communes dans leurs actions "Trame Verte" (Politique régionale PAYS)

Le projet « Trame verte » de la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois (3CA) et de la Communauté de Communes Pays de Mormal (CCPM) repose principalement sur la plantation d'arbres, d'arbustes et de fruitiers sur les terrains communaux et privés. Il a pour objectif de favoriser le maintien et le développement de la biodiversité liée aux milieux bocagers caractéristiques de l'Avesnois. En effet, le projet contribue à la création ou au renforcement de nouveaux corridors écologiques.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois intervient en tant qu'assistance technique aux communautés de communes et réalise les diagnostics des sites à planter ainsi que les préconisations techniques de plantation (récapitulant les travaux de plantation à effectuer et le devis financier).

Ainsi, pour territoire de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois, le Parc a réalisé l'expertise et le suivi de 6 projets communaux et 24 projets privés pour de la plantation de haies, d'arbres bocagers et de fruitiers « haute tige », soit 1700 mètres de haies, 423 arbres et 154 fruitiers. Pour le **territoire de la communauté de communes du Pays de Mormal**, le Parc a accompagné 11 communes et 26 habitants, soit 4260 mètres de haies, 193 arbres bocagers et 10 fruitiers « haute tige » plantés.

Au-delà de ces appels à projets intercommunaux, les services du Parc ont également accompagné les communes de Le Quesnoy et d'Hargnies mais aussi l'hôpital Départemental de Liessies et la Communauté de communes du Pays de Mormal pour la création de corridors écologiques et une gestion pédagogique de leurs espaces. Cela se concrétise par de la plantation de haies, de bosquets, ripisylves, vergers de variétés anciennes et locales, arboretum et création de mares et noues.

Au sein de la communauté d'Agglomération de Maubeuge, la ville de de Maubeuge a été accompagnée pour le diagnostic des équipements de la ferme du zoo et la prescription de nouveaux projets d'aménagements. Quant à la ville de Bachant, des conseils en plantations de haies, d'arbres et mélanges fleuris ont été donnés.

Accompagnement des communautés de communes dans leurs actions "Trame Bleue"

Le projet « Trame Bleue » de la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois (3CA) et de la Communauté de Communes Pays de Mormal (CCPM) repose sur la restauration de mares prairiales sur terrains communaux et privés. Il a pour objectif de favoriser le maintien et le développement de la biodiversité liée aux milieux humides et bocagers, caractéristiques de l'Avesnois. En effet, le projet contribue à la restauration de la trame bleue et à la création ou au renforcement de nouveaux corridors écologiques qui favoriseront notamment la circulation et la reproduction des amphibiens.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois intervient en tant qu'assistance technique aux communautés de communes et réalise les diagnostics des mares ainsi que les plans de gestion (récapitulant les travaux de restauration à effectuer et le devis financier). En 2015, ce programme a permis la restauration de 10 mares (18 diagnostiquées au total).

Conseil en plantation auprès du grand public

- Les journées de l'arbre

13 formations ont été programmées en 2015. Elles consistaient à former et sensibiliser le grand public au jardin au naturel, à la taille de formation de l'arbre têtard, au plessage de haies, à la taille des fruitiers. Au total, 293 personnes y ont assisté.

Dans le cadre de ces journées et en partenariat avec les croqueurs de pommes et les communes d'Hargnies et Gommegnies, 2 pressées de pommes ont été organisées afin de sensibiliser le grand public à la préservation des vergers « haute tige ». Ainsi, 64 habitants ont pressé 6800 kg de fruits.

- L'opération « plantons le décor »

Coordonnée par ENRx et relayée par le PNR de l'Avesnois, cette opération fait la promotion des essences locales et régionales (arbres, arbustes, fruitiers et les variétés potagères).

Bilan de la campagne : 396 commandes pour 6844 arbres et arbustes, 479 arbres fruitiers ainsi que 256 sachets de graines potagères commandés.

- Opération « Adoption de fruitiers »

Le Parc, avec le soutien des communes de Landrecies, Maroilles, Noyelles sur Sambre, Taisnières en Thiérache, Marbaix et Dompierre sur Helpe, a mis en place auprès des habitants une campagne d'adoption des variétés emblématiques que sont la cerise blanche d'Harcigny, les prunes Altesse simple et Coe violet, les poires Notre Dame et Beurré Lebrun et les pommes Lanscailler et Reinette de France.

Ainsi, 39 habitants ont commandé 112 fruitiers.

Accompagnement des acteurs privés dans leur projet de plantation

- Accompagnement des carrières

En 2015, le Parc a réalisé un suivi des plantations et proposé d'autres aménagements paysagers pour les carrières de Bellignies et Dompierre sur Helpe. Avec la carrière Bocahut-groupe Eiffage et le Centre Régional des Ressources Génétiques, le Parc de l'Avesnois élabore une stratégie de sauvegarde de pruniers locaux. Une convention est en cours de réalisation et 150 pruniers seront plantés en 2016.

- Accompagnement de Noréade

Dans le cadre du projet d'adduction d'eau potable de Noréade, le Parc a accompagné les agriculteurs du territoire afin d'apporter son expertise technique pour la reconstitution du bocage impacté par le passage de la conduite d'eau.

Il est prévu de replanter de 774 mètres de haies impactés, par ailleurs la plantation de 749 mètres de haies supplémentaires a été négociée avec Noréade. A ce jour, la majorité des haies ont été replantées, l'entreprise chargée des travaux terminera les plantations durant l'hiver 2015-2016.

- Accompagnement GRTgaz

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, GRTgaz encourage les initiatives menées par les Parc naturel régionaux en faveur de la biodiversité. Avec le soutien technique du Parc de l'Avesnois, 80 arbres têtard ont été plantés en novembre sur le site de la ferme du CFPPA de Le Quesnoy.

- Accompagnement des agriculteurs

Le Parc de l'Avesnois a accompagné 5 agriculteurs souhaitant bénéficier de conseils en plantations. Ces projets s'inscrivent dans une volonté des agriculteurs de reconstituer le maillage bocager afin de développer la biodiversité, de protéger le bétail des intempéries et d'améliorer la qualité du paysage.

A ce jour, 10 agriculteurs ont été accompagnés par le Parc. L'objectif sera d'accompagner et d'orienter ces agriculteurs vers un dispositif de financement pour la plantation de haies et d'arbres.

Animation de la mesure 222 « Agroforesterie » du Plan Forêt Régional

En 2015, le Parc a accompagné 10 agriculteurs dans de la création de verger de « plein-vent » et la plantation d'arbres forestiers.

Les 10 dossiers de demande de subvention ont été présentés au Comité Régional des financeurs de septembre et 7 dossiers ont reçus un avis favorable.

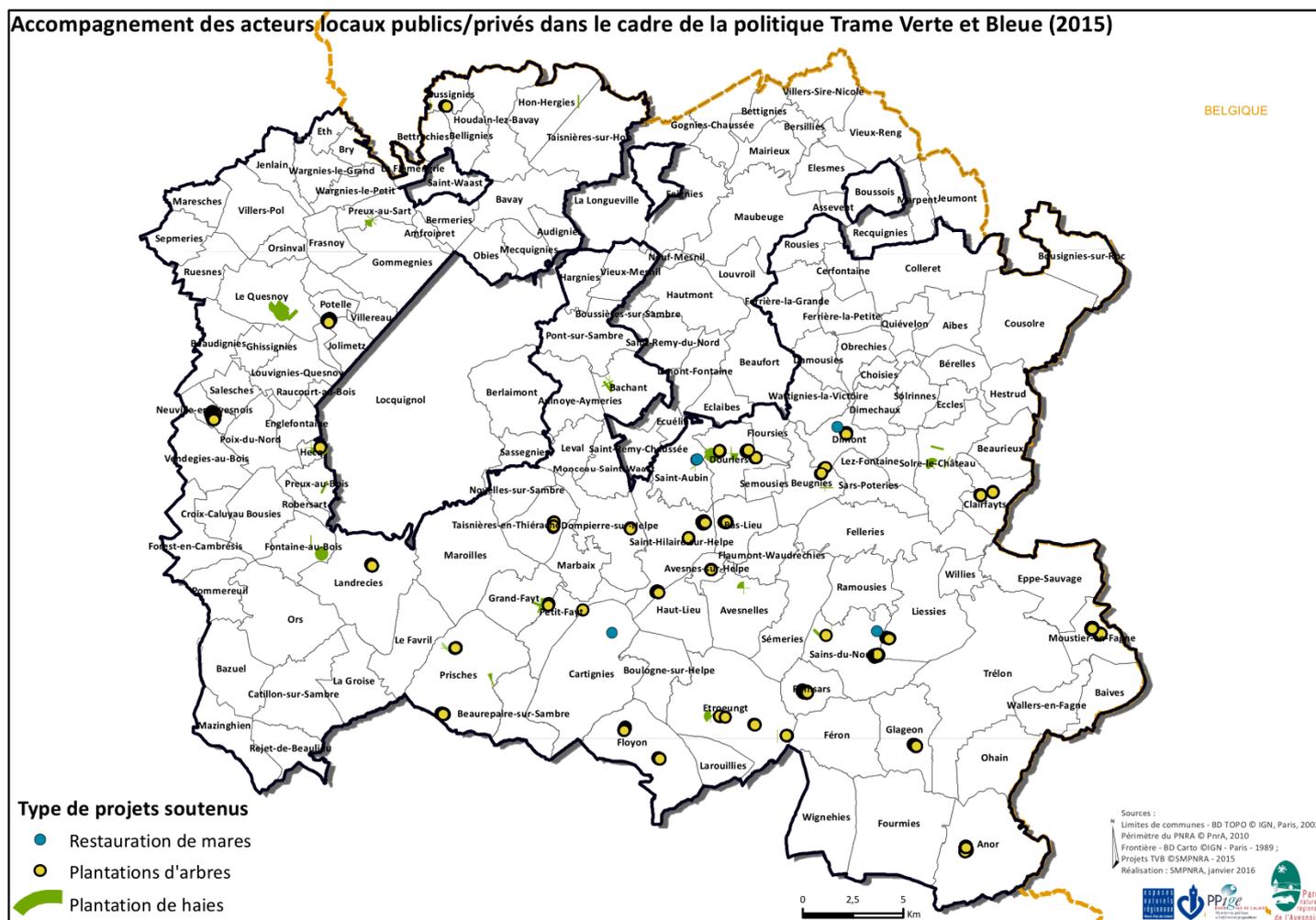
Ainsi, 333 arbres sont plantés chez 7 agriculteurs.

Le Parc a également organisé 2 demi-journées de formation. L'une sur la réussite de ses plantations, l'autre sur la taille de formation des fruitiers.

Quatre chantiers école de formation ont également été réalisés avec la MFR d'Avesnes sur Helpe, le lycée agricole de Sains du Nord, le CFPPA de Le Quesnoy, l'UFA de Bavay et l'ESAT du Val de Sambre.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Linéaire de haies plantées	Transversal	3768.7	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de mares restaurées	Transversal	11	01/01/2015	31/12/2015
2015 Nbre d'EPCI accompagnés	Transversal	2	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de communes accompagnées	Transversal	17	01/01/2015	31/12/2015
2015 Surface de vergers plantés	Transversal	13	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	293	01/01/2015	31/12/2015
Nbre d'arbres et arbustes plantés	Transversal	946	01/01/2015	31/12/2015

Accompagnement des acteurs locaux publics/privés dans le cadre de la politique Trame Verte et Bleue (2015)



M26 : Favoriser la contractualisation en faveur de la préservation du paysage, de la ressource en eau, de la biodiversité

Projet: Trame Verte et Bleue en Avesnois 2015/2017

PARTENAIRES

Conseil Régional Nord-Pas de Calais, DRAAF Nord-Pas de Calais, DDTM Nord, Pays Sambre Avesnois, CLE du SAGE Sambre, Exploitants agricoles

Action 2015-P01-A09: Développer la contractualisation agro-environnementale

Les objectifs en quelques mots...

Développer l'implication des exploitants dans la mise en place de pratiques favorables à l'environnement et permettant de maintenir et de renforcer le bocage.

Préserver et améliorer la biodiversité ordinaire et patrimoniale, la qualité de l'eau, la lutte contre l'érosion, les milieux humides et les paysages bocagers.

Adapter et rédiger les cahiers des charges des mesures à proposer sur le territoire sur la base du cadrage national et régional.

BILAN :

Les Mesures Agro Environnementales et Climatiques 2015, le lancement de la nouvelle programmation

La réforme de la Politique Agricole Commune 2014-2020 a rythmé l'année 2015 quant à la mise en œuvre de la nouvelle programmation des Mesures Agro Environnementales et Climatiques. En effet, l'animation du dispositif a été réalisée dans un contexte évolutif au gré des diverses modifications des éléments nationaux arrivant au fur et à mesure de l'accompagnement des agriculteurs.

Les nouvelles MAEC se basent, comme pour les précédents dispositifs, sur les surcoûts et manques à gagner liés à la mise en place de changement de pratiques au bénéfice de l'agro-écologie. Ainsi, les agriculteurs sont rémunérés pour la baisse de rendement fourrager des prairies en cas de fauche retardée ou encore sur les coûts de curage de mares pour les mesures de restauration de ces dernières.

En 2015, avec les partenaires du Parc que sont la Chambre d'Agriculture de Région et le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord, 98 exploitations agricoles ont été accompagnées et plus de 3 millions d'euros sont mobilisés pour financer les 5 années des contrats de ces agriculteurs.

Quelques chiffres : 691 km de haies, 1820 hectares de prairies, 365 mares bénéficient de ces engagements agro-écologiques.

Accompagnement des EPCI pour le maintien et l'entretien du Bocage :

Le Conseil général du Nord a mis en place une politique d'accompagnement des communes ou intercommunalités afin de les aider financièrement à maintenir et à entretenir leurs haies, en concertation avec les exploitants agricoles. La subvention départementale (40% du montant Hors taxe) n'est accordée, pour les opérations d'entretien, qu'après engagement de la collectivité à assurer le maintien des haies concernées pendant une période minimale de 5 ans.

L'intervention de la collectivité sur des terrains privés agricoles est effectuée dans le cadre d'une convention de mise à disposition du terrain d'assiette entre les agriculteurs et la collectivité.

En 2015, le syndicat mixte du Parc a joué un rôle d'assistant à la maîtrise d'ouvrage auprès de la **communauté de communes Cœur de l'Avesnois (3CA) et de la Communauté de communes Pays de Mormal (CCPM)**.

L'équipe technique a ainsi élaboré toutes les cartographies des haies à entretenir par les entreprises de travaux agricoles et ces documents servent de base à la procédure du marché publique lancé par les EPCI.

L'entretien hivernal 2014/2015 se traduit par la dernière année d'accompagnement des agriculteurs de cette communauté de communes (130 agriculteurs et 1 203 km de haies) au profit d'une réflexion de co-financement de Mesures Agro Environnementale et Climatique. Quant à la CCPM, elle a été accompagnée par les services du Parc afin de faire bénéficier aux agriculteurs de son territoire de cette opération pour l'hiver 2015/2016.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre d'exploitants engagés en MAEC	Patrimoine naturel et eau	100	01/01/2015	31/12/2015
Linéaire de haie engagé (MAEC, valorisé bois énergie...)	Patrimoine naturel et eau	691	01/01/2015	31/12/2015
2015 nbre d'arbres préservés	Transversal	3461	31/12/2014	31/12/2015
Nbre de mares engagées en MAEC	Patrimoine naturel et eau	364	01/01/2015	31/12/2015
2015 Surface en herbe contractualisée en MAEC	Patrimoine naturel et eau	1859	01/01/2015	31/12/2015
Montant de l'aide financière régionale mobilisée par l'Avesnois	Patrimoine naturel et eau	3469000	01/01/2015	31/12/2015
Linéaire de haie engagé dans la politique du CG59	Patrimoine naturel et eau	1203000	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de communes accompagnées	Transversal	2	01/01/2015	31/12/2015
2015 Nbre d'EPCI accompagnés	Transversal	2	01/01/2015	31/12/2015

M03 : Maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux

Projet: Trame Verte et Bleue en Avesnois
2015/2017

PARTENAIRES

Conseil Régional Nord-Pas de Calais,
Agence de l'Eau Artois Picardie,
Structures intercommunales,
Communes du Parc, Associations
locales

Action 2015-P01-A10: Accompagner les communes et communautés de communes dans la gestion différenciée des espaces verts

Les objectifs en quelques mots...

Développer l'implication et la sensibilité des élus et des équipes techniques vis à vis de la gestion différenciée des espaces verts et son intérêt.

Préserver et améliorer la biodiversité ordinaire et patrimoniale, la qualité de l'eau dans les espaces semi-naturels et anthropisés.

Sensibiliser et former les acteurs publics et privés à la prise en compte de la biodiversité dans leurs jardins et leurs espaces publics.

Mettre en place des plans de gestion différenciée.

BILAN :

La gestion différenciée « accompagnement de la communauté de communes du Sud Avesnois »

Le Parc et la Communauté de communes du Sud Avesnois ont entrepris des démarches afin d'initier la gestion différenciée sur les espaces gérés par la Communauté de communes. L'objectif étant de créer un cadre plus respectueux de l'environnement en optimisant les opérations de gestion des sites tout en répondant aux besoins des usagers et en prenant en compte les contraintes techniques de la CCSA.

A ce jour, plusieurs réunions ont été organisées afin d'établir une stratégie d'actions sur plusieurs années. La gestion différenciée devrait tout d'abord être initiée sur 2 sites pilotes. Le Parc de l'Avesnois a engagé le travail sur le premier site pilote: le siège de la Communauté de communes.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de communes accompagnées	Transversal	0	01/01/2015	31/12/2015
2015 Nbre d'EPCI accompagnés	Transversal	1	01/01/2015	31/12/2015

Le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois est concerné par 4 sites Natura 2000, il s'agit des sites suivants :

- Le site Natura 2000 « Forêt, bocage et étangs de Thiérache » **dit ZPS de Thiérache, présidée par Viviane DEMARSCHELLIER** ;
- Le site Natura 2000 -« Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor » **dit site 38, présidé par Jean-Luc PERAT** ;
- Le site Natura 2000: « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » ; **dit Site 39, présidé par Philippe LETY** ;
- Le site Natura 2000 « Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et plaine alluviale de la Sambre » **dit site 36, présidé par Jean-Claude BONNIN**.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois, est opérateur des Documents d'objectifs de trois de ces sites Natura 2000 : le site 38, le site 39 et la ZPS ; le site 36 étant lui animé par l'ONF.

Il convient, dans le cadre des orientations et des mesures de la charte du Parc, de préserver et développer la quantité et la qualité des cœurs de nature recelant des milieux naturels et espèces de hautes valeurs patrimoniales en les protégeant et en les gérant ; ces sites Natura 2000 en font intégralement partie.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est donc engagé à mettre en œuvre les documents d'objectifs de ces sites Natura 2000 en mobilisant ses outils et compétences techniques en matière d'aménagement et de développement durable et de présider les comités de pilotage Natura 2000 sauf pour les sites en domaine public.

Le programme d'action 2015 consistera donc à animer la mise en œuvre du document d'objectifs de la ZPS et du site 39 : Promotion et Elaboration des chartes et contrats, accompagnement à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000...

Quant au site 38, l'animation du dispositif de contractualisation va se poursuivre au travers de la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales, des Chartes et contrats Natura 2000, l'accompagnement des collectivités... mais, également, de mener la révision du document d'objectifs du site 38 par le lancement d'une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs du site 38, pour définir de manière concertée les objectifs de développement durable et opérationnels du DOCOB, afin d'aboutir à la proposition de mesures favorables à la préservation et à la restauration des milieux et espèces du site 38.

M02 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables

Projet: Natura 2000 : préservation des habitats et des espèces - 2015 / 2017

PARTENAIRES

DREAL Nord-Pas de Calais, DDTM Nord, Comité de suivi Natura 2000, Communes du site 38, Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais Picardie, Chambre d'agriculture de Région, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, Associations naturalistes, Fédération des chasseurs du Nord, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques

Action 2015-P02-A01: Accompagner la contractualisation sur le site 38

Les objectifs en quelques mots...

Poursuivre l'accompagnement des propriétaires, agriculteurs et collectivités pour la mise en œuvre des actions du document d'objectifs en parallèle de la révision de son DOCOB (chartes, contrats, évaluation des actions, suivis scientifiques, ...)

BILAN :

Depuis 1999, le site Natura 2000 « **Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor** », dit « **site 38** », bénéficie d'un document d'objectifs validé permettant la mise en place de contrats, de Mesures agroenvironnementales (MAE) ou de chartes signés entre l'Etat et les ayants-droits.

Le Parc assure le rôle d'opérateur (mise en place du comité de pilotage, révision du document d'objectifs,...) et d'animateur pour la mise en œuvre des actions.

En 2015 le Parc n'a pas accompagné la contractualisation de contrat sur le territoire du site 38, en effet, le Document d'objectif (DOCOB), qui peut se résumer au plan d'action du site est en cours de révision et il est nécessaire d'attendre que cette révision soit achevée.

Néanmoins, d'autres actions ont tout de même été mises en œuvre, il s'agit:

- **D'inventaires floristiques** qui ont été réalisés dans le cadre de l'évaluation des habitats Natura 2000 ayant comme objectif de connaître l'efficacité des mesures mises en œuvre depuis le début de l'animation.

Deux habitats étaient concernés par cette évaluation en 2015, il s'agit **des prairies maigres de fauche** pour lesquelles **37 relevés** ont été effectués sur 3 communes (Trélon, Wallers-en-Fagne et Baives) et des **pelouses calcicoles** pour lesquelles **17 relevés** ont été effectués sur 2 communes (Wallers-en-Fagne, Baives)

- **Une charte Natura 2000** a également été signée par le Conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas de Calais sur les communes de Glageon et de Sains-du-Nord.

-Pour finir, **un site internet** spécifique aux sites Natura 2000 de l'Avesnois a été réalisé. L'objectif de ce site est de permettre aux habitants et usagers de l'Avesnois de mieux connaître le dispositif mais également les espèces et habitats présents.

L'accompagnement des agriculteurs ayant signé des Mesures agro-environnementales et climatiques antérieurement à 2015 a été réalisé et de nouveaux contrats MAE ont été signés. Superposé au site de la ZPS, ce sont 109 hectares de prairies et 6246 mètres de haies qui ont été engagés en 2015.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de COPIL réunis	Transversal	0	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal	1	01/01/2016	31/12/2015
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	0	01/01/2015	31/12/2015
2015 Part du site contractualisée	Patrimoine naturel et eau	2.47	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de porteurs privés accompagnés	indicateur de résultat	11	01/01/2015	31/12/2015
2015 Nbre d'EPCI accompagnés	Transversal	1	31/12/2015	00/00/0000
Nbre de communes accompagnées	Transversal	1	01/01/2015	31/12/2015

M02 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables

Projet: Natura 2000 : préservation des habitats et des espèces
- 2015 / 2017

PARTENAIRES

DREAL Nord-Pas de Calais, DDTM Nord, Comité de pilotage Natura 2000, Office National des Forêts, Communes du site 38, Chambre d'agriculture de Région, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, Associations naturalistes, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, Fédération des chasseurs du Nord, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques

Action 2015-P02-A02: Mener la révision du DOCOB du site 38

Les objectifs en quelques mots...

Suite à la réalisation des études écologiques et socio-économiques, il est nécessaire de lancer une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs du site pour définir de manière concertée les objectifs de développement durable et opérationnels du DOCOB afin d'aboutir à la proposition de mesures favorables à la préservation et à la restauration des milieux et espèces du site 38

BILAN :

La nécessaire révision du document d'objectifs du site 38 a été engagée suite à la réunion du comité de pilotage du site du 9 septembre 2013. Cette révision consiste à compléter les connaissances écologiques et socio-économiques du site et à redéfinir les objectifs de conservation des espèces et habitats par la proposition d'actions à mettre en oeuvre pour y répondre.

Ainsi, après avoir mené les études écologiques en 2014 (étude des végétations, des poissons, des chauves-souris, de la Mulette épaisse, du Triton crêté, des coléoptères forestiers et du Damier de la Succise), le Parc et ses prestataires ont restitué leurs résultats au comité de pilotage le 16 avril à Baives. En parallèle, les études socio-économiques : pratiques agricoles, sylvicoles, de chasse et de pêche de loisir ont été menées par différents prestataires et leurs résultats ont été restitués le 23 juin à Moustier en Fagne.

Les membres du Comité de pilotage ont validé l'ensemble de ces études écologiques et socio-économiques

Issu de ces études, un travail de définition des enjeux écologiques et socio-économiques a été organisé autour de deux sessions de groupes de travail d'une journée chacune, les 13 mai à Glageon et le 06 juillet à Trélon.

Suite à ces séances de concertation technique, les objectifs du document d'objectifs furent présentés et retravaillés avec le Comité de pilotage le 9 septembre à Fourmies.

Suite à cette validation, les journées de groupes de travail ont pu se poursuivre ; le contenu de la Charte Natura 2000 du site fut rédigé le 7 octobre à Liessies et les premiers cahiers des charges des mesures contractuelles pour les milieux forestiers et ouverts, le 17 novembre 2015 à Féron.

Deux sessions de groupes de travail en 2016 et un comité de pilotage final clôtureront la révision du document d'objectifs.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de COPIL réunis	Transversal	7	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	0	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal	0	01/01/2015	31/12/2015

M02 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables

Projet: Natura 2000 : préservation des habitats et des espèces - 2015 / 2017

PARTENAIRES

DREAL Nord-Pas de Calais, DDTM Nord, Comité de suivi Natura 2000, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, Exploitants agricoles, Propriétaires

Action 2015-P02-A03: **Animer le document d'objectifs du site 39** « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers »

Les objectifs en quelques mots...

Objectifs :

Lancer la contractualisation, informer les usagers et ayants-droits, lancer les actions non contractuelles.

BILAN :

L'année 2015 marque le lancement de l'animation du document d'objectifs du site 39 et c'est le 27 mars 2015 que le comité de suivi se réunissait pour planifier l'action de l'année.

Le Parc s'est dans un premier temps consacré aux mesures agri-environnementales climatiques avec une réunion d'information des agriculteurs tenue le 23 mars 2015. Parmi les 6 agriculteurs présents (sur les 14 invités), 4 se sont engagés dans des MAEC. Ainsi, sur le site 520 mètres de haies et 4,17 hectares sont engagés dans le dispositif. Sur l'ensemble des 4 fermes 26 701m de haies, 210 arbres têtards et 74,8ha sont contractualisés en MAEC grâce à l'animation technique du PNRA au travers du dispositif Natura 2000.

En complément des actions agricoles et afin de sensibiliser et mobiliser les propriétaires pour la préservation des végétations et espèces du site, une journée organisée le 18 juin a réuni 21 propriétaires sur les 172 invités, les représentants d'une association de pêche et de chasse locales et les 19 membres du comité de pilotage. Cette journée a été l'occasion d'informer sur le dispositif Natura 2000 et les actions dont les propriétaires peuvent bénéficier. Riche d'échanges, elle s'est terminée par une visite de site pour illustrer les enjeux écologiques des rivières et du bocage. Chaque participant est reparti avec un exemplaire de la Charte Natura 2000.

Dans la continuité de cette réunion, 8 propriétaires furent recontactés, dont 6 rencontrés. Ce fut l'occasion de visiter leur propriété, de conseiller sur les pratiques de gestion favorables à la flore et à la faune et de répondre à leurs attentes et aux objectifs de conservation des contrats, des MAEC ou une charte.

En 2015, 2 chartes ont donc été signées sur les communes de Hestrud et Solrinnes.

Aucun contrat n'est encore en cours mais le travail engagé avec les propriétaires en prévoit pour 2016. Ces actions concerneraient l'entretien de plus de 1000 m² de mégaphorbiaie (habitat 6430), la pose d'un passage permanent au-dessus d'un cours d'eau pour éviter l'impact des engins de débardage et la restauration d'une source pétrifiante.

L'animation Natura 2000 passe aussi par la communication.

Chaque propriétaire et agriculteur a donc été destinataire d'une lettre d'information faisant le bilan de l'année 2015 et informant du plan d'action 2016. Une campagne plus large à destination des habitants des communes a consisté à diffuser aux mairies un article pour intégration à leur journal communal, une manière de sensibiliser les habitants à l'originalité naturelle de leur commune.

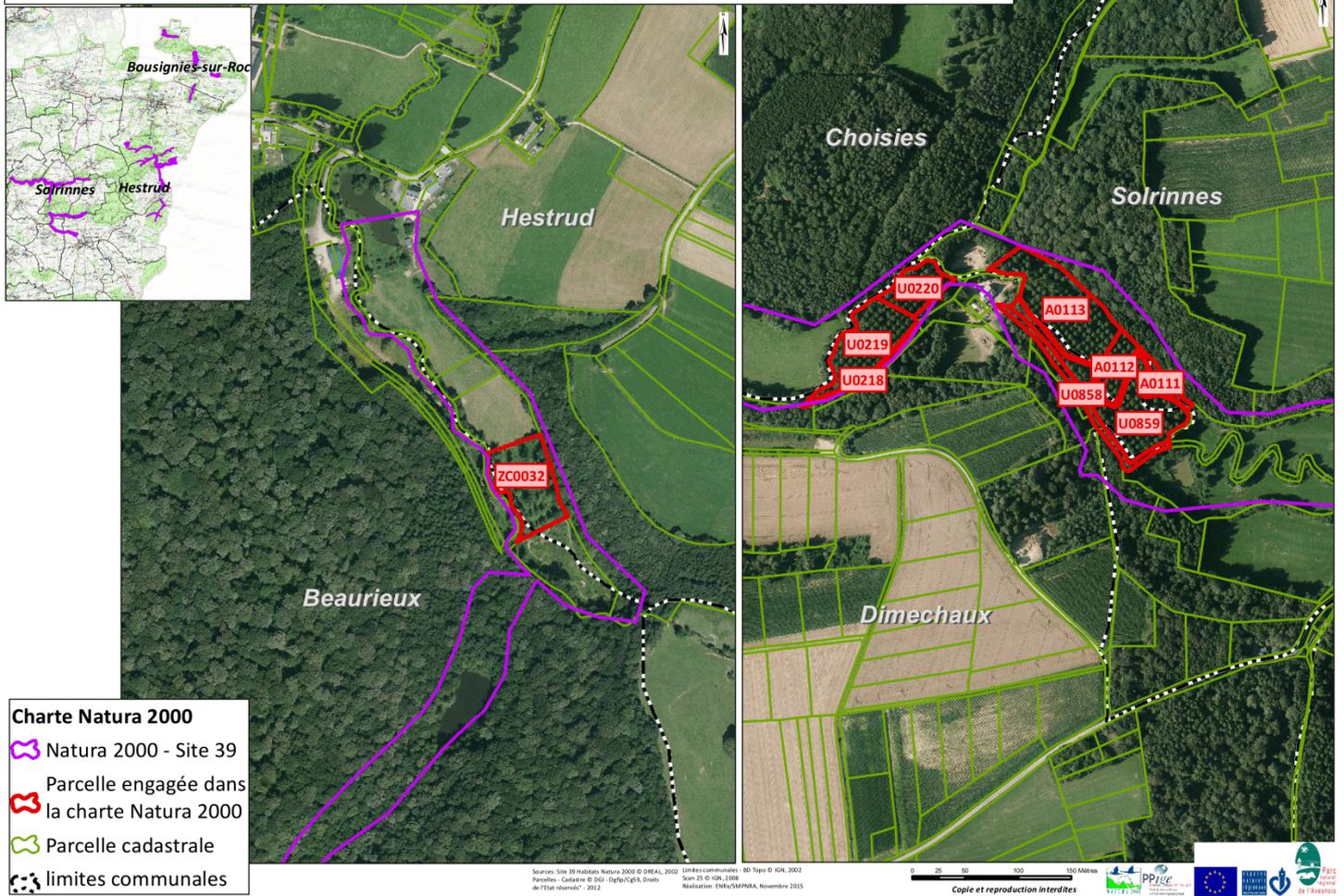
Un travail de partenariat est engagé avec le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des cours d'Eau de l'Avesnois, et la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, afin que les enjeux écologiques du site soient pris en compte dans leurs actions de gestion, et pour assurer une mutualisation de leurs actions avec celles de Natura 2000 relatives aux besoins identifiés sur le site.

En conclusion, une première année d'animation marquée d'ores et déjà par l'engagement d'actions, autour d'une approche positive et concertée.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de COPIIL réunis	Transversal	2	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	27	01/01/2015	31/12/2015
2015 Part du site contractualisée	Patrimoine naturel et eau	1.70	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de porteurs privés accompagnés	Transversal	1	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de communes accompagnées	Transversal	1	01/01/2015	31/12/2015

LES PARCELLES ENGAGÉES DANS LA CHARTE NATURA 2000 - SITE NATURA 2000 FR3100512

Document de travail



M02 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables

Projet: Natura 2000 : préservation des habitats et des espèces - 2015 / 2017

PARTENAIRES

DREAL Nord-Pas de Calais, DDTM Nord, Comité de suivi Natura 2000, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, Exploitants agricoles, Propriétaires

Action 2015-P02-A04: Animer le document d'objectifs de la ZPS « Forêt, bocage et étangs de Thiérache »

Les objectifs en quelques mots...

Poursuivre l'animation du DOCOB de la ZPS par la contractualisation et la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la connaissance sur l'avifaune.

BILAN :

L'Avesnois compte quatre sites Natura 2000 dont un site classé au titre de la Directive Oiseaux : la **Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR3112001 « Forêt, bocage, étangs de Thiérache »**. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois en a été désigné la structure opératrice. A ce titre, il a été le coordonnateur de l'élaboration de son document cadre: le document d'objectifs, validé par arrêté préfectoral le 5 mai 2014.

Suite à cette approbation et dans la continuité du travail engagé, le comité de pilotage a choisi le Parc pour assurer la mise en oeuvre des actions concrètes programmées dans ce document d'objectifs à savoir les chartes et les contrats.

En avril 2015 s'est déroulée la première réunion du comité de suivi: instance pour la mise en oeuvre du document d'objectifs.

Lors de cette première séance le fonctionnement de l'animation du site a été abordé.

Cette première année pleine d'animation fut marquée par la signature du premier contrat Natura 2000 du site, chez un propriétaire privé de la commune de Baives. Il s'agit de la conversion d'une peupleraie en peuplement constitué d'essences indigènes sur une surface d'environ 2 hectares.

Des mesures ont également été conduites sur terrains agricoles avec la contractualisation aux mesures agroenvironnementales climatiques de 109 hectares de prairies et 6246 mètres de haies. Cette surface de prairies et ce linéaire de haies seront assurément à la hausse dès l'année prochaine puisque 6 exploitations agricoles ont fait part de leur intérêt lors de la réunion à destination des agriculteurs de la ZPS du 19 novembre 2015.

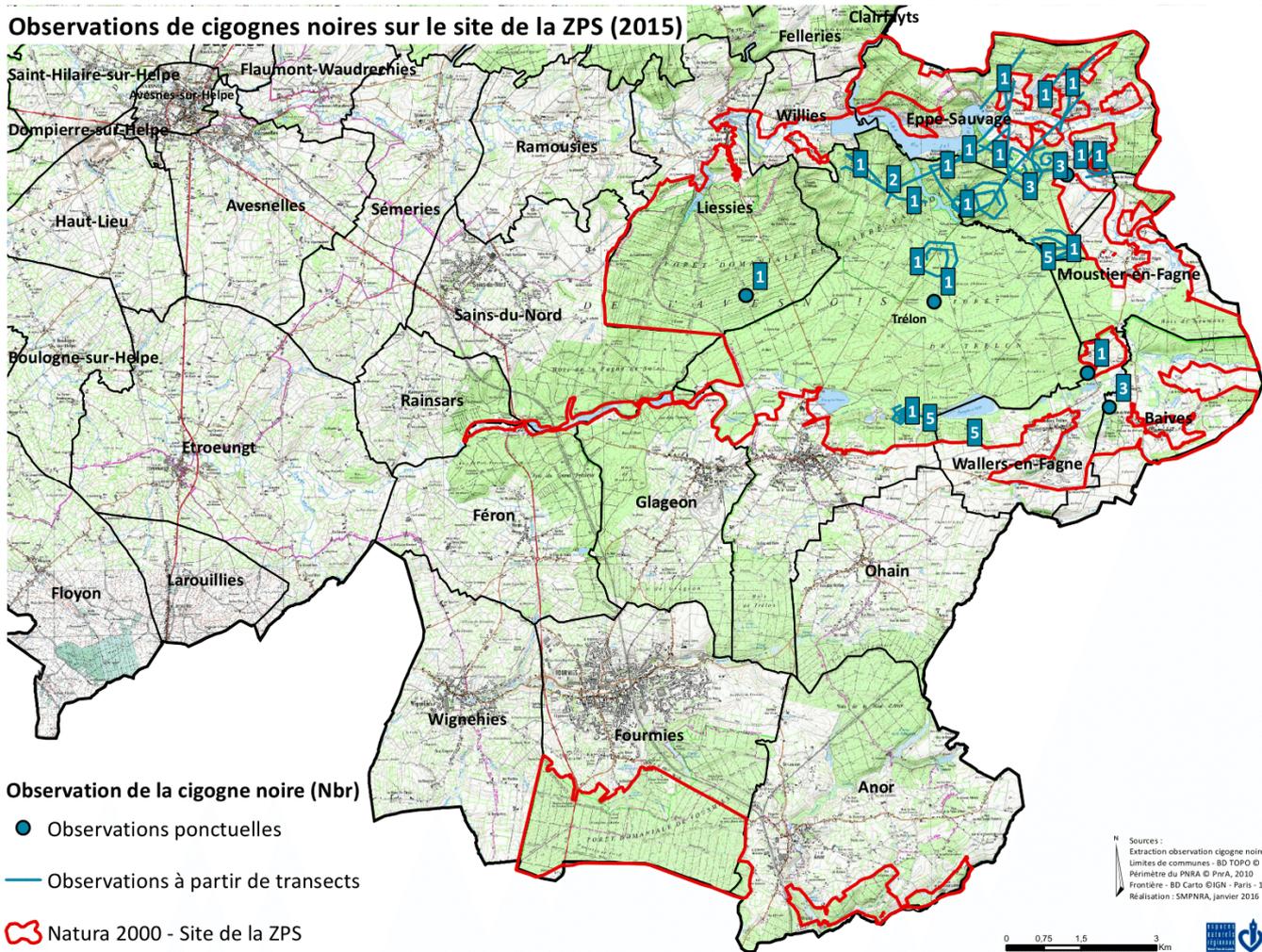
Enfin, une charte a également été signée par le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais sur les communes de Glageon et de Sains-du-Nord.

Parallèlement à ces mesures contractuelles, le docob prévoit le suivi des oiseaux ayant justifié le classement de ce site. Le suivi de la Cigogne noire et plus particulièrement la confirmation et le cas échéant la localisation de ses sites de reproduction est jugé comme prioritaire. C'est pourquoi, le Parc s'est penché sur cette question dès le lancement de l'animation de ce site Natura 2000. Un comité technique autour des opérateurs des ZPS voisines de l'Avesnois, de l'entre Sambre et Meuse, de la Thiérache axonaise et des Ardennes a été instauré spécifiquement pour le suivi de cet oiseau. Des sessions partagées de suivi de la Cigogne noire se sont déroulées avec l'aide des associations locales (Aubépine) et de partenaires belges (Aves natagora) et régionaux (DDTM du Nord, ONF). Dix cigognes noires ont ainsi pu être observées, l'enregistrement de leur position et de leur direction de vol sont autant d'informations précieuses pour affiner la localisation de leurs sites de reproductions.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de COPIL réunis	Transversal	1	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	0	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal	1	01/01/2015	31/12/2015

2015 Part du site contractualisée	Patrimoine naturel et eau	1.69	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de porteurs privés accompagnés	Transversal	18	01/01/2015	31/12/2015

Observations de cigognes noires sur le site de la ZPS (2015)



Ressource en eau et milieux aquatiques

L'Avesnois est un réservoir d'eau potable indispensable pour notre territoire mais également pour le territoire régional et les richesses liées à cette ressource en eau : zones humides, espèces protégées,... sont nombreuses et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a inscrit la préservation des milieux aquatiques ainsi que la gestion durable, concertée et solidaire de la ressource en eau comme des enjeux forts au sein de sa Charte.

La gestion et la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques est transversale aux 3 ambitions de la Charte et ce projet se veut mettre en cohérence les actions de protection et de gestion des milieux aquatiques tant quantitativement que qualitativement.

Ainsi, deux SAGE sont identifiés sur le territoire du Parc, le premier, le SAGE de la Sambre engagé depuis 2003 et approuvé depuis septembre 2012 couvre les 2/3 du territoire, il est porté par le Parc naturel régional de l'Avesnois et le travail du Syndicat Mixte permettra de conduire les actions nécessaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et du Règlement du SAGE de la Sambre.

Le second, le SAGE de l'Escaut couvre 1/3 du territoire du Parc, à l'Ouest de la Forêt de Mormal, il est en cours d'élaboration. Le Syndicat Mixte du Parc, accompagnera techniquement la structure animatrice du SAGE de l'Escaut afin qu'elle puisse intégrer les enjeux de la charte du Parc et bénéficier des connaissances du Parc dans l'élaboration d'un SAGE.

Parallèlement au travail d'accompagnement et d'animation des SAGE du territoire, l'équipe du Parc travaille sur :

- La mise en place des actions préconisées dans le cadre de l'étude de restauration écologique et hydraulique des Marais d'Aymeries qui se situent sur les communes d'Aulnoye Aymeries, Pont-sur-Sambre et Berlaimont ;
- l'accompagnement des porteurs de projets privés et publics dans le domaine de l'Eau et des milieux aquatiques : restauration des mares, ripisylves, lutte contre le ruissellement et l'érosion...

Outre ces actions, le PNR Avesnois travaillera également sur :

- Etablissement des Zones à Enjeu Environnemental concernant l'Assainissement Non Collectif en collaboration avec les Services publiques d'Assainissement Non Collectifs du territoire du SAGE de la Sambre
- Et sur l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation pour le Territoire à Risques d'Inondation de la Sambre

M19 : Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau

Projet: Ressource en eau et milieux aquatiques 2015/2017

PARTENAIRES

CLE du SAGE Sambre, DDTM Nord, DREAL Nord-Pas de Calais, Conservatoire National Botanique de Bailleul, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, Communes du SAGE-Sambre, Conseil Général du Nord, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Agence de l'Eau Artois Picardie

Action 2015-P03-A01: Animer la mise en œuvre du SAGE de la Sambre

Les objectifs en quelques mots...

Animer la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Mettre en œuvre les actions prioritaires (notamment en ce qui concerne la communication, les espèces exotiques envahissantes, la gestion du risque d'inondation, la préservation des zones humides etc.)

Accompagner les collectivités et les porteurs de projet afin qu'ils prennent en compte le SAGE de la Sambre.

Informier le plus grand nombre des enjeux du SAGE.

Accompagner les collectivités afin qu'elles participent à la mise en œuvre du SAGE via son intégration au sein des documents d'urbanisme.

BILAN :

Après 10 ans d'élaboration, le SAGE de la Sambre est dans sa phase de mise en œuvre depuis son approbation par les préfets du Nord et de l'Aisne en date du 21 septembre 2012. Il convient donc aujourd'hui de mettre en œuvre les actions prioritaires identifiées au sein du Plan d'Amenagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, d'accompagner les partenaires dans la prise en compte du SAGE, de réaliser des actions, et d'animer la CLE.

A ce titre un accompagnement des collectivités en charge de l'élaboration de leur document d'urbanisme a été mis en place afin qu'elles intègrent les enjeux du SAGE. Afin de faciliter la démarche un outil numérique a été créé sur le site du SAGE de la Sambre. Celui-ci est complémentaire au guide de prise en compte du SAGE au sein des documents d'urbanisme réalisé en 2014 et dont la diffusion a été réalisée en 2015.

La Commission Locale de l'Eau s'est aussi assurée de la compatibilité avec le SAGE des démarches engagées sur le territoire (dossiers loi sur l'eau, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Plan de Gestion des Risques d'Inondation Artois Picardie, Plan de Prévention des Risques d'Inondation, Programme d'Action pour le Milieu Marin, instauration de périmètre de protection de captages etc.).

D'autre part, la CLE s'est réunie à 3 reprises lors de l'année 2015, elle a de même renouvelé son Président, ses Vice-présidents et adopté de nouvelles règles de fonctionnement.

Un travail partenarial étroit avec les structures ayant les compétences nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées dans le PAGD a été mis en place et ces partenaires sont venus présenter le bilan de leurs actions lors d'une Commission Locale de l'Eau.

Afin que tout le monde puisse intégrer les enjeux définis par le SAGE, un site internet a été réalisé en 2013. Cette année, le site a été amélioré, du contenu a été ajouté et un portail de signalement d'espèces invasives a été créé.

Enfin, un tableau de bord permettant de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du SAGE pour les années 2014 et 2015 est en cours de finalisation et sera publié début 2016.

Plusieurs actions portées par le Parc naturel régional de l'Avesnois, reprises au sein de ce document, participent également à la mise en œuvre du SAGE de la Sambre (lutte contre les espèces invasives, élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation de la Sambre, restauration des Marais d'Aymeries, Trame verte et bleue en Avesnois, lutte contre les phénomènes de ruissellement et d'érosion, développement de l'agriculture biologique etc.)

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal	1	01/01/2015	31/12/2015
2015 Nbre d'avis rendus (cf les 2 autres indicateurs)	Transversal	8	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de porteurs privés accompagnés	Transversal	7	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de communes accompagnées	Transversal	9	01/01/2015	31/12/2015
2015 Nbre d'EPCI accompagnés	Transversal	9	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de CLE réunies	Patrimoine naturel et eau	3	01/01/2015	31/12/2015

Accompagner l'élaboration du SAGE de la Sambre



M19 : Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau

Projet: Ressource en eau et milieux aquatiques 2015/2017

Action 2015-P03-A02: Établir les zones à Enjeu Environnemental concernant l'Assainissement Non collectif (ANC)

Les objectifs en quelques mots...

Approuver une carte des zones à enjeu environnemental à l'échelle du bassin versant de la Sambre afin de réduire les impacts négatifs de l'ANC sur la qualité des eaux superficielles

Animer un groupe de travail thématique constitué des 5 Services Publics d'Assainissement Non Collectifs du territoire, des services de l'Etat (DREAL et DDTM), de l'Agence de l'Eau et d'un Vice Président de la CLE du SAGE.

PARTENAIRES

CLE du SAGE Sambre, Communes du SAGE-Sambre, DDTM Avesnes/Helpes, DREAL Nord-Pas de Calais, Agence de l'Eau Artois Picardie, Services publics d'assainissement non collectif (SPANC)

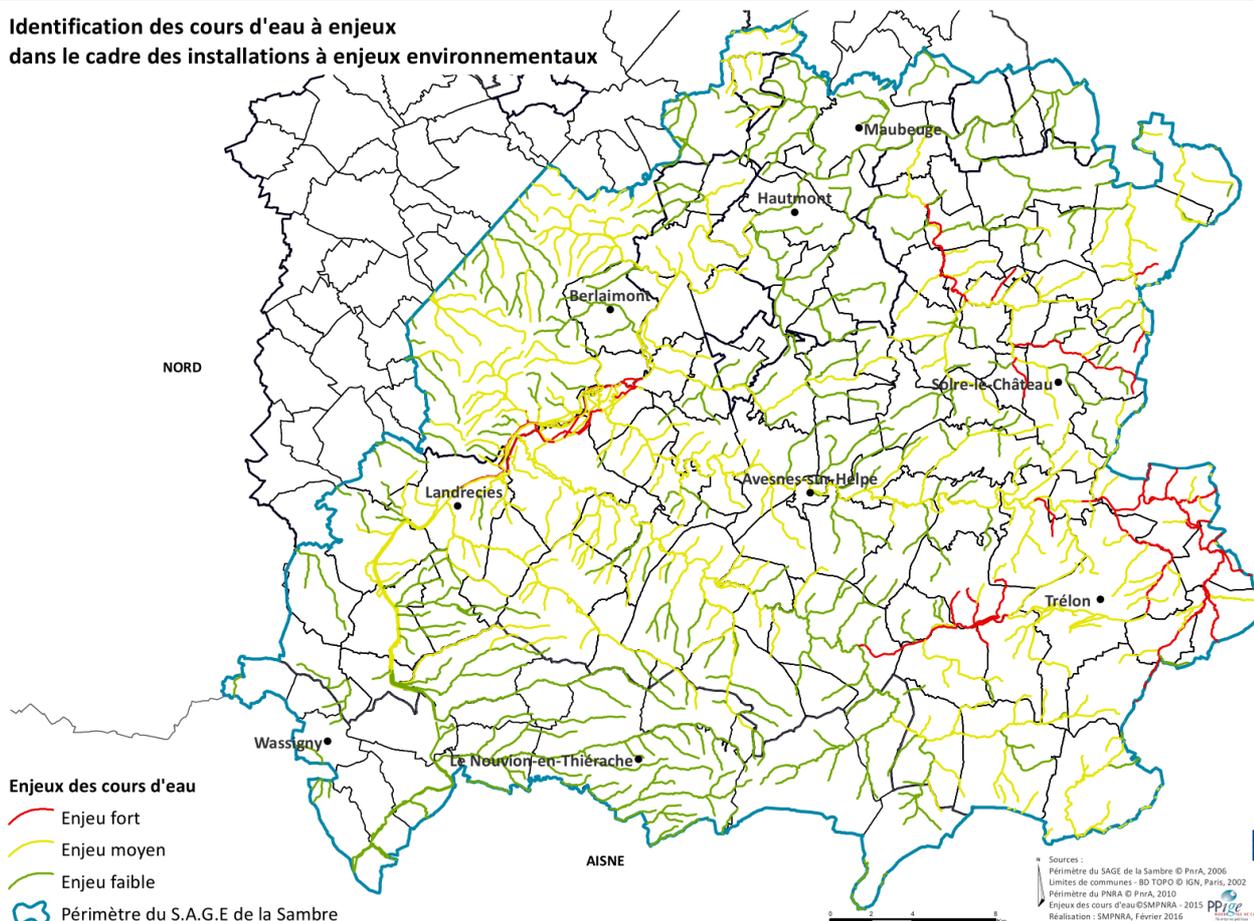
BILAN :

Suite au changement de réglementation induit par les arrêtés ministériels du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012, issus de la loi Grenelle 2, les SAGE ont pour responsabilité de délimiter des zones dites à « enjeu environnemental » (ZEE) concernant l'assainissement non collectif (ANC). Désormais, il ne s'agit plus pour les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de contrôler toutes les installations et de les mettre aux normes au 31 décembre 2012, mais de cibler les installations présentant un risque au niveau environnemental. La mise en conformité des installations non-conformes situées dans les ZEE (Zones à Enjeu Environnemental) doit être réalisée dans un délai de 4 ans (1 an dans le cas d'une vente de bien immobilier).

La CLE du 6 février 2014 a décidé que le SAGE Sambre devait élaborer une méthode de définition des ZEE (Zones à Enjeu Environnemental). Un groupe de travail composé des 5 SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif) du territoire, et des services de l'État a donc été formé. Ce groupe de travail s'est réuni plusieurs fois en 2014 et 2015 et a pu définir la méthodologie à appliquer. Dans un premier temps les installations dites "problématiques" ont pu être définies. En parallèle, les secteurs à fort enjeu écologique et où la pression de l'assainissement non collectif sur les masses d'eau superficielles est la plus forte ont été identifiés. Enfin, un croisement a été opéré afin de définir les zones où l'ANC impacte le plus l'environnement. Ainsi, plus de 8000 installations d'ANC ont pu être traitées et géolocalisées grâce à ce travail. Plus de 1000 installations d'ANC non conformes et rejetant des eaux usées au milieu naturel ainsi que 8 secteurs particulièrement impactés par l'ANC ont pu être identifiés. Les résultats de ce travail devront maintenant être validés par la CLE afin d'être intégrés au SAGE.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Approbation du zonage à enjeu environnemental	Patrimoine naturel et eau		01/01/2015	31/12/2015

Identification des cours d'eau à enjeux dans le cadre des installations à enjeux environnementaux



M19 : Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau

Projet: Ressource en eau et milieux aquatiques 2015/2017

PARTENAIRES

CLE du SAGE Sambre, Commune d'Aulnoye-Aymerie, Commune de Berlaimont, Commune de Pont sur Sambre, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, Espaces Naturels Sensibles, SAFER, EPF, Chambre d'agriculture de Région, Fédération des chasseurs du Nord, Agence de l'Eau Artois Picardie, Conseil Général du Nord, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, DDTM Nord, DREAL Nord-Pas de Calais, Propriétaires, Usagers, Exploitants agricoles

Action 2015-P03-A04: Restaurer écologiquement et hydrauliquement les marais d'Aymeries

Les objectifs en quelques mots...

Accompagner les communes dans la mise en place des actions préconisées en concertation étroite avec la profession agricole et mettre en place une étude hydraulique très fine complémentaire, identifiée comme indispensable pour la mise en œuvre de certaines actions.

BILAN :

Suite à une sollicitation de la commune d'Aulnoye Aymeries en 2010, le Parc naturel régional de l'Avesnois au titre de sa charte et en tant que structure porteuse du SAGE de la Sambre s'est porté maître d'ouvrage d'une étude visant à restaurer et préserver le site dit des marais d'Aymeries. Initiée en 2012, elle représente la première phase d'un projet global de restauration du site. L'étude comprend les volets hydrauliques, écologiques, physiques et socioculturels. Ces études ont permis de dégager les grandes orientations retenues pour la suite du projet.

La négociation des travaux à mener a abouti à la nécessité de réaliser une étude d'impact hydraulique des différents travaux préconisés. La mise en place de la maîtrise d'ouvrage, le choix des fonds à mobiliser, la réalisation de l'animation territoriale et la rédaction des éléments à faire figurer au sein du cahier des charges ont débuté début 2015 et sont actuellement en cours de réalisation. La réalisation d'une Maison du Marais est également à l'étude en collaboration avec la commune d'Aulnoye Aymeries et la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

Ce travail de longue haleine va se poursuivre en 2016 avec notamment une phase diagnostic agricole complémentaire permettant à la profession agricole d'être au coeur de l'action de préservation des marais.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
2015 nbre d'exploitants agricoles participants / engagés	Transversal	9	01/01/2015	31/12/2015

M19 : Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau

Projet: Ressource en eau et milieux aquatiques 2015/2017

PARTENAIRES

CLE du SAGE Sambre, Communes du Parc, Communes du SAGE-Sambre, Chambre d'Agriculture du Nord, Agence de l'Eau Artois Picardie, Conseil Général du Nord, Propriétaires, Usagers, Exploitants agricoles

Action 2015-P03-A05: Accompagner les projets de lutte contre les risques de ruissellement et d'érosion

Les objectifs en quelques mots...

Apporter des solutions techniques aux collectivités qui sollicitent le PNRA sur les problèmes de ruissellement et d'érosion.

Plus précisément sur la commune de Sepmeries il s'agira d'apporter des solutions concrètes, d'accompagner la municipalité dans la mise en œuvre opérationnelle des actions ainsi que dans la mobilisation de cofinancements.

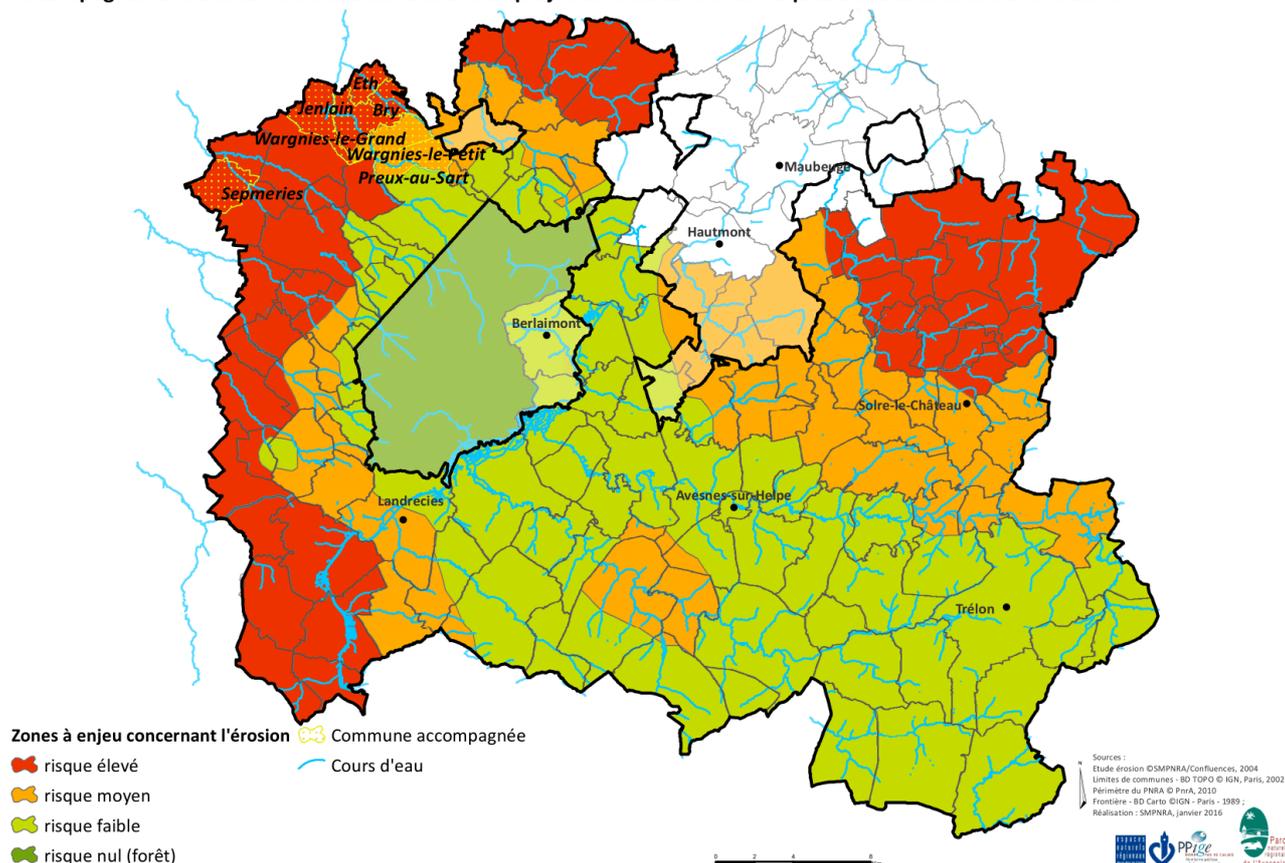
D'autres communes seront accompagnées ponctuellement. Les politiques publiques seront mobilisées.

BILAN : Face aux problèmes récurrents de coulées de boues sur la commune de Sepmeries, le Parc naturel régional de l'Avesnois a engagé, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Région et le Conseil Départemental, un programme de lutte contre les risques de ruissellement et d'érosion. Des propositions d'aménagements ont été faites aux exploitants agricoles par la Chambre d'agriculture sur la base de l'étude portée par le Parc en 2008. Les négociations afin de réaliser ces aménagements sont actuellement en cours. Les possibilités d'aides financières sont également à l'étude.

D'autres secteurs sont sujets à ce type de phénomène. Les communes de Bry, Eth, Jenlain, Wagnies le Petit et Wagnies le Grand ont sollicité le Parc ainsi que le Centre Permanent d'Initiative Pour l'Environnement afin de réaliser un diagnostic des phénomènes de ruissellement et de coulées de boues sur le secteur. Après des rencontres avec les élus afin de qualifier les phénomènes, un diagnostic a pu être établi. Un rapport sera remis aux communes début 2016. Ce document leur permettra d'engager les démarches afin de lancer une action de lutte contre ces phénomènes.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date début	Date de fin
2015 Nbre d'actions engagées	Transversal	1	01/01/2015	31/12/2015
2015 nbre d'exploitants agricoles participants / engagés	Transversal		01/01/2015	31/12/2015
Linéaire de haies plantées	Transversal	0	01/01/2015	31/12/2015

Accompagnement des communes dans le cadre du projet de lutte contre les risques de ruissellement et d'érosion



M19 : Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau

Projet: Ressource en eau et milieux aquatiques 2015/2017

PARTENAIRES

CLE du SAGE Sambre, DDTM Nord, Structures intercommunales, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Chambre d'agriculture de Région, CCI Nord de France, DREAL Nord-Pas de Calais, Conseil Général du Nord, Agence de l'Eau Artois Picardie, Sous Préfecture d'Avesnes/Helpes

Action 2015-P03-A06: Animer l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation pour le Territoire à Risques d'Inondation de la Sambre

Les objectifs en quelques mots...

Dans un premier temps, réaliser un état des lieux approfondi du territoire en mobilisant l'ensemble des parties prenantes. Cet état des lieux est à réaliser sur les 29 communes traversées par la Sambre.

Sur la base de cette connaissance, des groupes de travail thématiques élaboreront la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation) afin de répondre aux objectifs définis en 2014.

BILAN :

La traduction française de la directive inondation implique d'élaborer des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) sur des Territoires identifiés comme à Risque important d'Inondation. Le Parc naturel régional de l'Avesnois est concerné par la SLGRI de la Sambre, dont le périmètre reprend 29 communes traversées par la Sambre. Cette démarche est co-pilotée par la DDTM et le Parc naturel régional de l'Avesnois au titre de structure porteuse du SAGE Sambre.

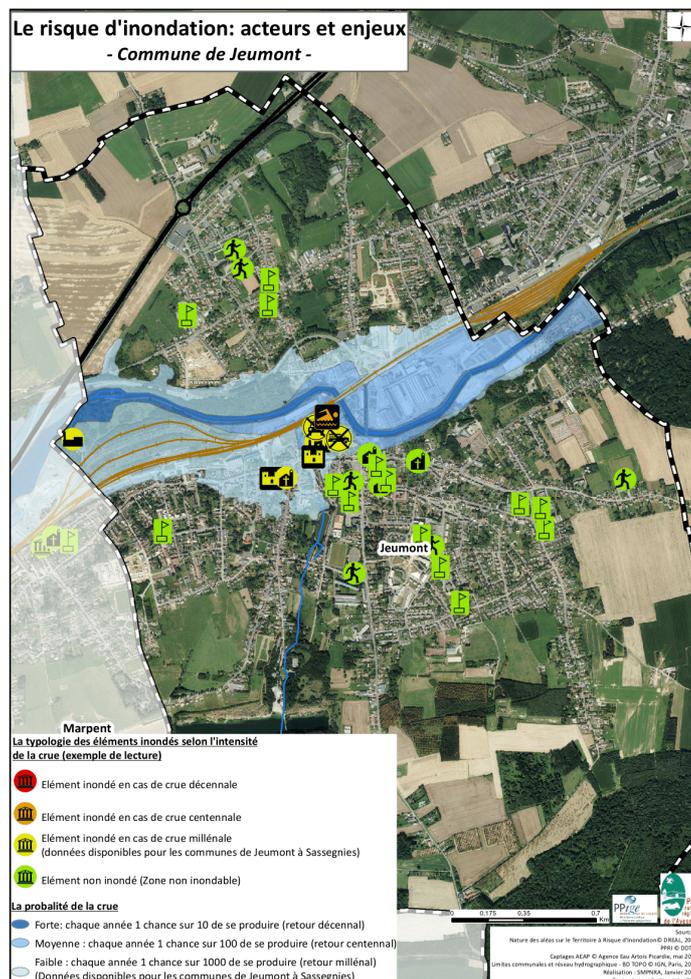
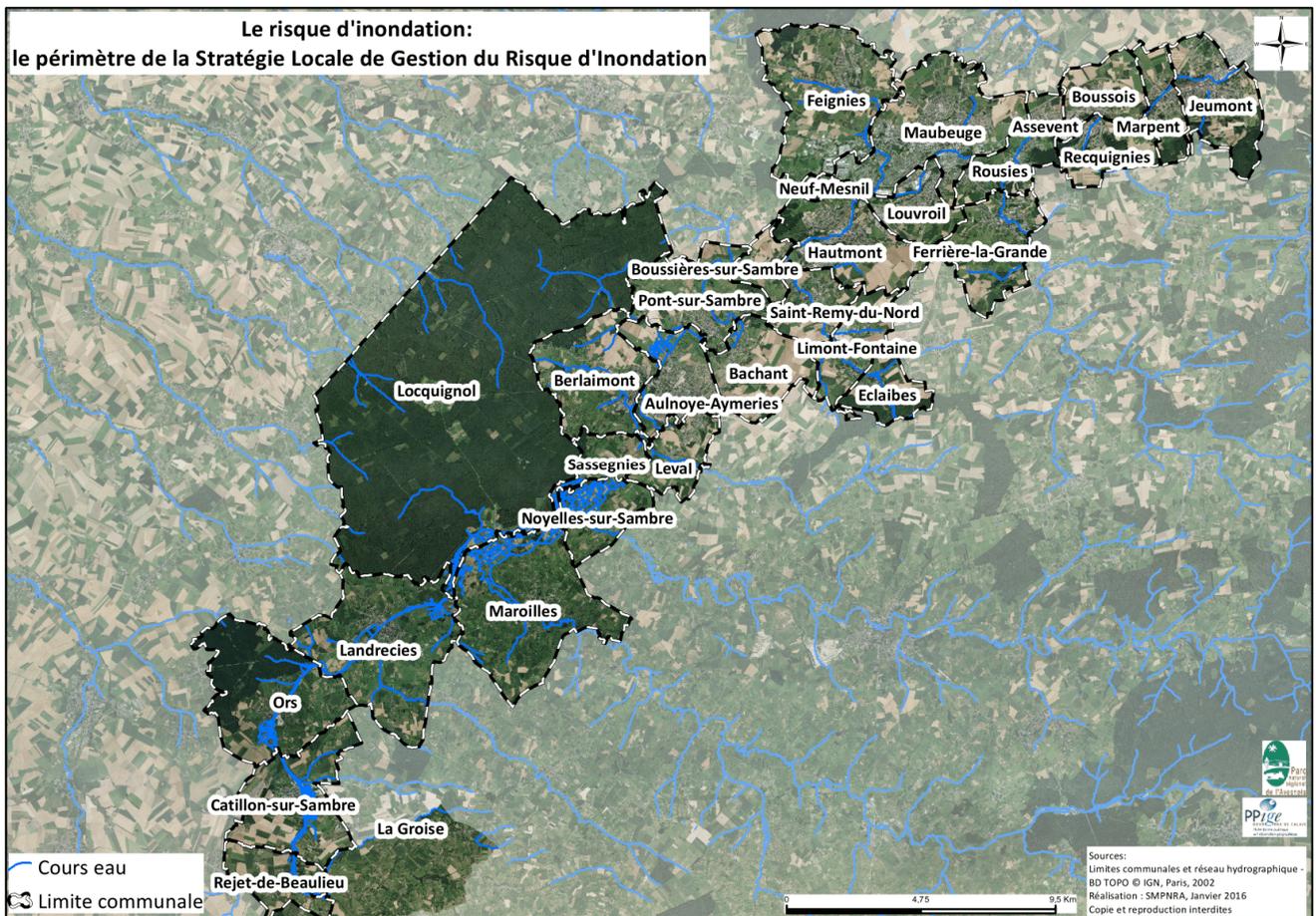
L'élaboration d'un état des lieux approfondi du territoire a débuté dès la fin janvier et est maintenant terminée suite à une phase de consultation. Cette élaboration a nécessité un gros travail de synthèse bibliographique, de rencontre avec les acteurs ressource (notamment Voies Navigables de France) et de réalisation cartographique sous SIG (Système d'Information Géographique). Un atlas cartographique a également été réalisé, avec pour objectif d'illustrer les thématiques abordées au sein du document complété par une analyse des enjeux pour chaque commune afin de connaître, de façon fine, les éléments à prendre en compte lors de la gestion de crise.

Enfin, les trois premiers groupes de travail se sont réunis fin 2015. Ce travail collaboratif a permis de dégager les premiers objectifs opérationnels et de préparer le programme d'action qui déclineront les 5 objectifs retenus pour la stratégie:

- 1- Encourager un aménagement durable du territoire par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours
- 2- Améliorer la connaissance sur les phénomènes d'érosion et de ruissellement et actualiser la connaissance sur le bassin versant de la Sambre
- 3- Réduction de la vulnérabilité : développer un partenariat avec les gestionnaires de réseaux pour réduire la vulnérabilité des réseaux de première nécessité
- 4- Faire émerger les actions permettant de réduire l'aléa en zones urbanisées et rurales
- 5- Optimiser les outils de gestion de-crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux

L'objectif est de finaliser la stratégie pour juin 2016.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
2015 Une stratégie locale de gestion des risques approuvée par arrêté préfectoral	Patrimoine naturel et eau		01/01/2015	31/12/2015
Nbre de COPIL réunis	Transversal	2	01/01/2015	31/12/2015



2

Cadre de vie, patrimoine bâti, urbanisme

Aménagement durable du territoire

Le territoire du Parc de l'Avesnois possède un patrimoine naturel, bâti et paysager de qualité. Toutefois, l'Avesnois est un territoire « vivant », concerné par des projets structurants, qui veut maintenir sa population et encourager le développement d'activités.

Aussi, ce territoire souhaite s'inscrire dans une démarche durable et inventer une autre façon de vivre et d'habiter tout en renouvelant sa ruralité. Pour concilier développement du territoire et préservation, il est important de veiller à la prise en compte de ces patrimoines dans les documents de planification et les projets d'aménagement. Cet enjeu fort est repris dans l'orientation 2-Axe 2-2-Ambition 2 de la charte « Aménager et valoriser le territoire dans le respect de l'environnement et des patrimoines ».

En effet, l'organisation paysagère et bâtie du territoire est le fruit de diverses influences et participe à son identité rurale. De façon générale, le développement de l'urbanisation, ces dernières années, a eu tendance à suivre des modèles plutôt consommateurs d'espace (habitat pavillonnaire, étalement urbain..). Par ailleurs, une partie du territoire est concernée par le phénomène de péri-urbanisation.

Il convient donc d'encourager de nouvelles pratiques en matière d'urbanisme plus économes en termes d'espace agricole et naturel tout en préservant les caractéristiques identitaires du territoire et en limitant l'impact environnemental de l'urbanisation. Ces démarches innovantes en matière d'urbanisme et de préservation de la trame verte et bleue devraient permettre de répondre aux objectifs de la charte de limiter à + 5% la variation d'espaces artificialisés mais également de limiter à – 5% la variation du linéaire de haies.

Depuis la loi SRU, de nombreuses communes se sont dotées d'un document d'urbanisme (en 2014 70% des communes disposent d'un document opposable). Toutefois, sur certains secteurs soumis à une pression foncière importante, les communes ne disposent pas encore de ce type d'outils de planification pourtant indispensable à la maîtrise de l'urbanisation. Aussi, un travail d'accompagnement et de sensibilisation des communes et EPCI est nécessaire pour répondre aux engagements de la charte relatifs à la mesure 14 « Doter l'ensemble des communes et/ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire » et aux objectifs fixés d'aboutir à 100% des communes dotées d'un document d'urbanisme en 2018.

Pour favoriser une bonne prise en compte des patrimoines et une appropriation de ces enjeux par les acteurs locaux, il apparaît nécessaire de développer des outils de connaissance, de prospective et de mise à disposition de données. Mais, la prise en compte de ces enjeux par l'ensemble des acteurs du territoire doit passer également par la mise en œuvre de démarche de concertation, d'information et de sensibilisation pour permettre la préservation des paysages et de la biodiversité.

Par ailleurs, la préservation du cadre de vie se traduit également par l'application sur le territoire de législations sur la protection de l'environnement et des paysages comme celle sur l'affichage publicitaire. L'enjeu est la mise en œuvre de démarches permettant de concilier développement économique et préservation de l'environnement.

M17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets publics et privés d'aménagement

Projet: Aménagement durable du territoire 2015 - 2017

PARTENAIRES

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, Espaces Naturels Régionaux, Bureaux d'études, EPCI du territoire, Communes du Parc, Pays du Cambrésis, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, DDTM Cambrai, Conseil Départemental du Nord, DREAL Nord-Pas de Calais, DDTM Avesnes/Helppe, STAP, Pays Sambre Avesnois, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre)

Action 2015-P04-A01: Accompagnement des projets opérationnels d'urbanisme durable et d'amélioration de l'habitat

Les objectifs en quelques mots...

Accompagner des projets opérationnels d'urbanisme durable et d'amélioration de l'habitat, afin de favoriser un urbanisme durable, peu consommateur d'espace et d'énergie, et dans le respect des patrimoines présents.

Disposer de projets de référence (projets exemplaires, démarches d'éco quartiers) à l'échelle du territoire, qui pourront servir de support aux sessions de sensibilisation pour le développement d'une culture commune en matière d'urbanisme durable, et permettront de démontrer la faisabilité de tels projets.

Poursuivre l'amélioration de la connaissance et l'accompagnement de programmes d'actions en matière d'habitat.

BILAN :

En 2015, les services du Parc ont poursuivi l'accompagnement des communes d'Ors, d'Eppe Sauvage et d'Anor engagées dans les projets régionaux « Vers un urbanisme de Qualité » et "Renouvellement urbain et écologique des territoires ruraux et périurbains". L'objectif est de démontrer qu'il est possible d'élaborer des projets contribuant à limiter l'artificialisation des espaces, intégrer la biodiversité et respecter les patrimoines présents. Avec le soutien d'un bureau d'études, cette assistance s'est traduite pour la commune d'Ors par la rédaction d'un cahier des charges de cessions de terrains, en collaboration avec le bailleur social et les partenaires du projet, dans la perspective de la sélection d'un maître d'oeuvre. Pour la commune d'Eppe-Sauvage, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intégrant l'approche « urbanisme de projet » et les principes d'« habitat en milieu rural » s'est poursuivie cette année par la traduction des principes de développement dans les parties réglementaires du PLU. La commune d'Anor s'est dotée d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour préciser, avec le promoteur et les parties prenantes du projet, la programmation, le phasage et le chiffrage de l'opération. Un cahier d'objectifs paysagers, urbains, architecturaux, environnementaux a été établi sur la zone. La première phase consistera à réhabiliter l'ancien coron et devrait être lancée en début d'année prochaine.

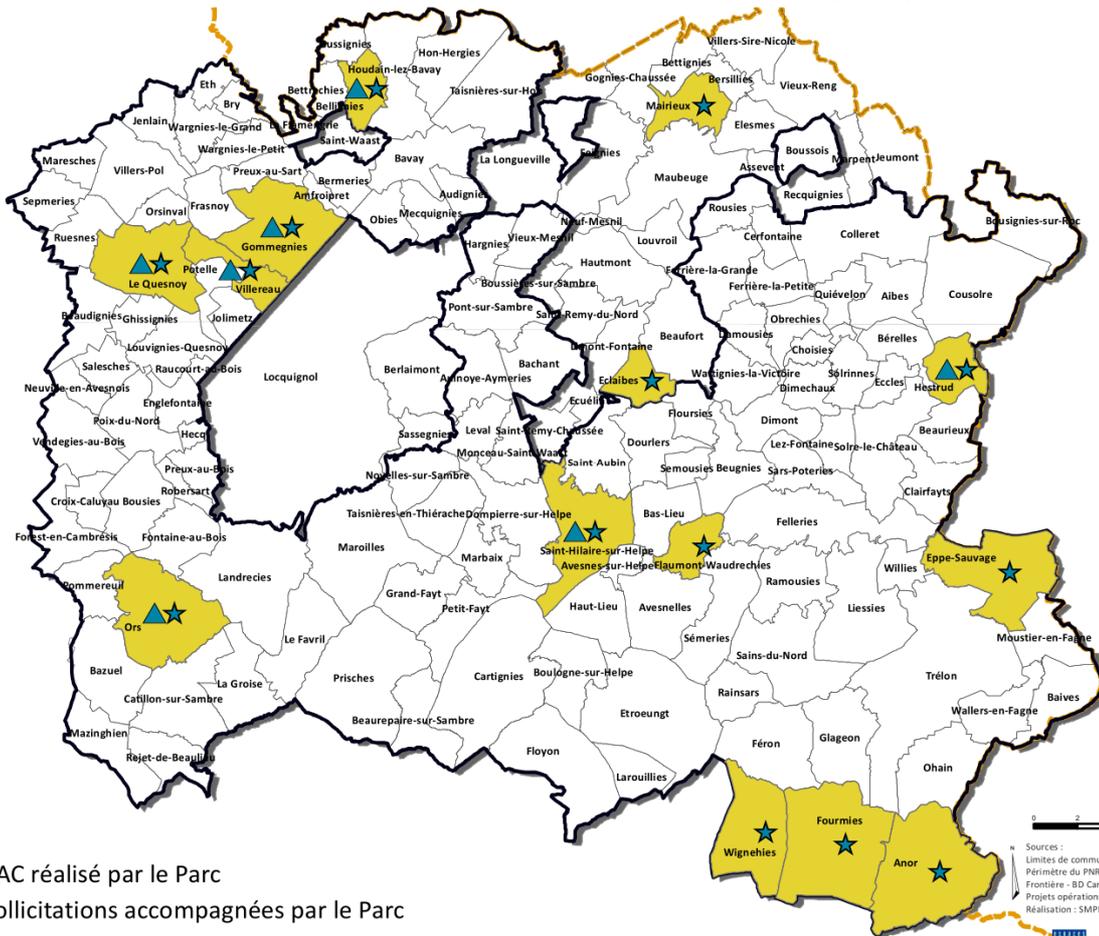
A plusieurs occasions, ces projets ont servi de supports et de retours d'expériences auprès d'autres communes du territoire ayant des projets d'aménagements afin de les sensibiliser à l'urbanisme durable et à la prise en compte de l'environnement et des patrimoines dans leurs opérations.

Par ailleurs, une quinzaine de communes ont sollicité l'accompagnement et les conseils du Parc pour mener leurs réflexions et leurs projets en matière de stratégie de développement, d'aménagement d'espaces publics, d'urbanisme et d'habitat durables (ex : étude pré-opérationnelle après les PLU, étude cadre de vie, renouvellement urbain avec l'EPF, lotissement...). En référence aux objectifs énoncés dans la Charte, ces interventions visent à améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception des projets pour qu'ils s'appuient sur les richesses et spécificités du territoire.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de communes ayant bénéficié d'un PAC	Cadre de vie, urbanisme et habitat durable	8	01/01/2015	31/12/2015
2015 Taux de réponse aux sollicitations	Cadre de vie, urbanisme et habitat durable	100	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de projets accompagnés	Transversal	14	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de réunions avec participation du Parc	Transversal	37	01/01/2015	31/12/2015

Accompagnement des projets opérationnels et d'amélioration du cadre de vie (2015)

BELGIQUE



M14 : Doter l'ensemble des communes et/ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire

Projet: Aménagement durable du territoire 2015 - 2017

PARTENAIRES

Bureaux d'études, DDTM Avesnes/Helpe, DDTM Nord, DDTM Cambrai, EPCI du territoire, DREAL Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, Chambre d'agriculture de Région, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), SCOT Sambre-Avesnois

Action 2015-P04-A02: Accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur document d'urbanisme et avis (SCOT, PLU, carte communale)

Les objectifs en quelques mots...

- Accompagner et soutenir techniquement les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme particulièrement dans la définition des zones à urbaniser et l'élaboration d'orientations d'aménagement.
- Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte du Parc.
- Développer les outils de « Porter à connaissance » aux communes et EPCI pour permettre la prise en compte des patrimoines naturels, bâtis et paysagers, en amont de la réalisation des documents d'urbanisme, notamment par la mise à disposition d'un diagnostic territorial.
- Contribuer à l'élaboration et appliquer les prescriptions des documents de planification et de gestion des espaces (ex : SCOT, SAGE)
- Privilégier la réflexion intercommunale, notamment dans l'élaboration des PLU.
- Accompagner les communes soumises à l'analyse des incidences de leur document d'urbanisme sur les zones NATURA 2000 et concernées par l'évaluation environnementale de leur document.

BILAN :

La loi prévoit que le Parc naturel régional de l'Avesnois soit associé à toute procédure d'élaboration d'un document d'urbanisme (Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal et carte communale). La mission du Parc est essentiellement une mission d'information et de conseil pour faire des documents d'urbanisme des outils de préservation et de valorisation des patrimoines naturels, bâtis et paysagers (mesure 14 de la Charte). Actuellement, une quinzaine de communes sont en cours d'élaboration, de finalisation ou de révision de leurs documents d'urbanisme.

Dans son rôle d'accompagnement, le Parc apporte un soutien technique aux différentes étapes de la procédure :

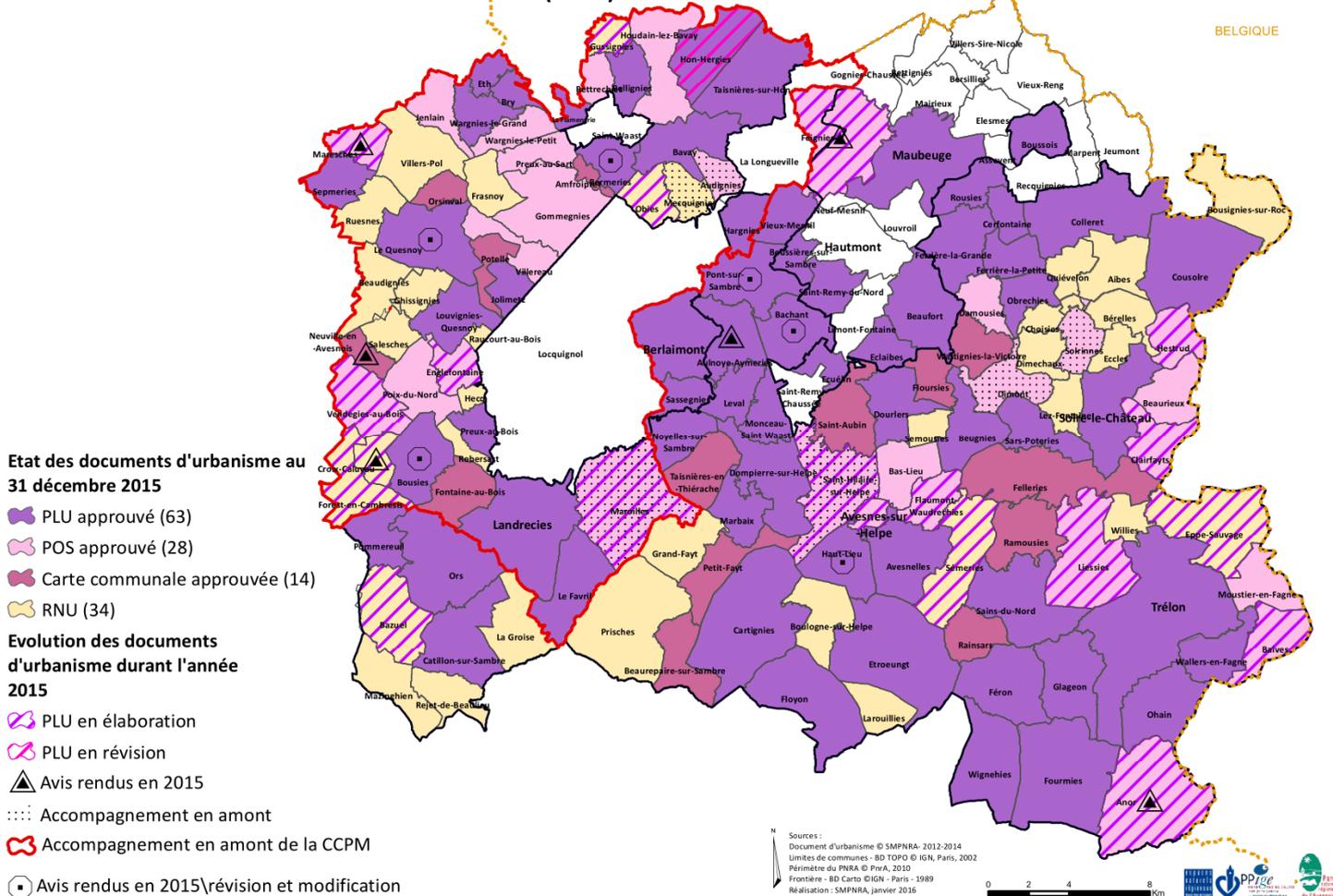
- Dès la délibération de la collectivité pour l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme, le Parc réalise un « porter à connaissance », puis le transmet à la commune/EPCI et au bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude. Afin d'assurer au mieux la compatibilité du document d'urbanisme avec les orientations et mesures de la Charte, ce document présente la situation communale/intercommunale au regard des différentes cartes thématiques du Plan de Parc. Il regroupe également des prises de vues aériennes, les cartographies des composantes environnementales, paysagères et architecturales, ainsi que l'ensemble des études réalisées sur le territoire et disponibles au Parc.
- Les services du Parc participent aux réunions d'élaboration avec les élus, le bureau d'étude, les services de l'Etat et les autres personnes publiques associées. Dans ce travail de concertation qui permet d'accompagner les collectivités dans la définition de leur projet d'aménagement tout au long de la procédure, les services du Parc :
 - proposent des réflexions sur l'évolution qualitative et quantitative du territoire communal/intercommunal,
 - transmettent des guides techniques (fiches conseils, documents de sensibilisation..) pour aider à intégrer les principes de la Charte dans les documents,
 - apportent un soutien particulier lorsque le projet est soumis à l'évaluation environnementale,
 - apportent une expertise en matière de prise en compte de la biodiversité et des paysages
 - mettent en oeuvre avec la collectivité la démarche de préservation concertée du bocage,
 - apportent une vision transversale et une expertise technique pluridisciplinaire pour conseiller et aider les communes et intercommunalités à aborder la problématique de la manière la plus complète possible,
 - s'assurent de la compatibilité du document d'urbanisme avec la Charte et de la prise en compte des patrimoines aux différentes étapes de la procédure...

En 2015, les services du Parc ont poursuivi leur assistance technique auprès des communes notamment pour la réalisation d'OAP favorisant la prise en compte de la trame verte et bleue, du paysage et la préservation du cadre de vie

Cette année a également été marquée par de nouveaux types d'accompagnement en raison des évolutions législatives. En effet, la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové), promulguée le 26 mars 2014, a réformé le droit de l'urbanisme et de l'aménagement. Elle affirme plusieurs principes, notamment l'obligation de transformer les POS en PLU, de favoriser l'instauration de PLU intercommunaux et de faire évoluer la mise à disposition des services de l'Etat en matière d'Application du Droit des Sols. Ainsi, les services du Parc ont accompagné 5 communes et 2 intercommunalités en amont des études pour les informer, leur permettre de bénéficier de retours d'expériences, définir les enjeux de leur territoire, collaborer à la rédaction d'un cahier des charges... Par ailleurs, les services du Parc ont également contribué, en étroite collaboration avec les services de l'ADUS, à la mise en compatibilité du SCoT avec la charte et le SAGE mais également apporté une assistance technique pour la traduction des enjeux environnementaux et paysagers dans le nouveau projet.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de réunions avec participation du Parc	Transversal	83	01/01/2015	31/12/2015
2015 Nbre d'avis rendus (Transversal	12	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de communes ayant bénéficié d'un PAC	Cadre de vie, urbanisme et habitat durable	8	01/01/2015	31/12/2015
2015 nbre d'OAP réalisées	Cadre de vie, urbanisme et habitat durable	2	01/01/2015	31/12/2015

Etat des documents d'urbanisme et avis rendus (2015)



M14 : Doter l'ensemble des communes et/ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire

Projet: Aménagement durable du territoire 2015 - 2017

PARTENAIRES

DDTM Nord, Chambre d'agriculture de Région, Conseil Départemental du Nord, EPCI du territoire, Communes du Parc, Exploitants agricoles, Bureaux d'études

Action 2015-P04-A03: Prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme

Les objectifs en quelques mots...

- Contribuer à la préservation d'un maillage bocager en concertation avec les acteurs du territoire (élus, exploitants agricoles, habitants...)
- Favoriser une gestion concertée du bocage,
- Contribuer à la diffusion de la connaissance du patrimoine paysager et son appropriation par les acteurs du territoire (élus, exploitants agricoles, habitants ...)
- Permettre une meilleure prise en compte des patrimoines paysagers et naturels dans les aménagements et les documents de planification
- Faire du paysage bocager le support du projet de développement des communes.

BILAN :

La démarche de préservation du bocage existe depuis maintenant 13 ans. Afin de faire le point avec les élus et techniciens qui appliquent la démarche au quotidien, une session de sensibilisation a donc été programmée cette année.

Cette session de sensibilisation s'est déroulée le 12 mai 2015, au foyer de la gare, à Beugnies, et a réuni 50 participants représentant 32 communes. Cette demi-journée fut donc l'occasion pour les techniciens du Parc de répondre aux interrogations des communes en abordant des thèmes aussi variés que sont les enjeux liés au bocage : la réglementation portant sur la Politique Agricole Commune, l'accompagnement technique assuré par l'équipe du Parc naturel régional de l'Avesnois tout au long de la procédure ou l'évolution de la réglementation en matière de préservation de la biodiversité et des paysages. Enfin, une visite de site a permis d'aborder la question de la sensibilisation des habitants à la plantation d'essences locales et à la conservation des éléments bocagers dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement.

Cette année, douze communes ont bénéficié d'une assistance technique du Parc dans le cadre de la mise en place de mesures de préservation ou de la gestion de leur patrimoine bocager. Cette assistance a permis de préserver 236 kilomètres de haies supplémentaires, ce qui porte le linéaire total de haies préservées, depuis 2002, à 5200 kilomètres soit la moitié du linéaire recensé sur le territoire du Parc.

Parallèlement à la mise en place de la démarche de préservation des haies avec les communes, les services du Parc accompagnent également les exploitants agricoles dans leur projet de réorganisation du parcellaire. En 2015, un exploitant de la commune de Clairfayts a bénéficié de cette assistance technique notamment dans la saisie de sa déclaration préalable, dans le choix des essences ainsi que dans l'organisation d'un chantier de plantations avec le Lycée agricole de Sains-du-Nord et le CFA de Bavay. Ce partenariat avec l'enseignement agricole permettra la replantation de 1320 mètres linéaires de haies.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de communes accompagnées	Transversal	12	01/01/2015	31/12/2015
linéaire de haies (et fossés) préservé	Transversal		01/01/2015	31/12/2015
Nbre de réunions de concertation	Transversal	2	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de mares préservées	Transversal	11	01/01/2015	31/12/2015
2015 nbre d'arbres préservés	Transversal		01/01/2015	31/12/2015
2015 nbre d'exploitants agricoles participants / engagés	Transversal	42	01/01/2015	31/12/2015

La protection concertée du bocage en 2015

BELGIQUE



-  Démarche de préservation du bocage en cours en 2015
-  Démarche de préservation du bocage approuvée
-  Assistance technique ou sensibilisation dans le suivi de la démarche de protection concertée du bocage
-  Assistance technique dans la mise en œuvre de la démarche de protection concertée du bocage

Sources :
 PCB © SMPNRA - 2015
 Limites de communes - BD TOPO © IGN, Paris, 2012
 Périmètre du PNR A © PnRA, 2010
 Frontière - BD Cartho © IGN - Paris - 1989 ;
 Réalisation : SMPNRA, février 2016

M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

Projet: Aménagement durable du territoire 2015 - 2017

PARTENAIRES

Communes du Parc, EPCI du territoire, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Bureaux d'études, DDTM Avesnes/Helpes, Adopta, Acteurs associatifs de l'Avesnois

Action 2015-P04-A04: Concertation avec les habitants pour les projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie

Les objectifs en quelques mots...

- Développer des temps d'échanges et de concertation avec la population
- Favoriser la prise en compte de l' « expertise d'usage » des habitants et leur implication en tant qu'acteurs à l'occasion des projets d'aménagement
- Elaborer et expérimenter des outils de sensibilisation à destination des communes et EPCI

BILAN :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal d'EPPE-SAUVAGE a invité les habitants à une balade urbaine et paysagère **pour partager le diagnostic du territoire**. Le bureau d'études et le Parc naturel régional de l'Avesnois ont participé à cette initiative qui s'est déroulée le 6 juin et à laquelle une dizaine d'habitants ont participé. Le circuit dans et autour du centre-village était ponctué de 6 stations permettant d'observer et d'échanger sur les caractéristiques et les richesses de la commune : la centralité et le patrimoine, l'Helpes et les risques, les cheminements et le Val Joly, le bâti isolé et les formes urbaines, le relief et les vues, les équipements et les espaces publics. Un temps de présentation de la démarche du PLU a précédé la visite et un temps de débat sur les orientations du projet a conclu la matinée.

Cette manifestation s'est inscrite dans le programme de la 1^{ère} édition de la « Fête des paysages et de la nature en ville » lancée à l'initiative du ministère de l'écologie et a été relayée sur le site dédié « 1000 paysages en actions ».

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de réunions avec participation du Parc	Transversal	1	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de communes accompagnées	Transversal	1	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	8	01/01/2015	31/12/2015

M15 : Se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines

Projet: Aménagement durable du territoire 2015 - 2017

PARTENAIRES

EPCI du territoire, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Espaces Naturels Régionaux, Bureaux d'études, DDTM Avesnes/Helpe, Acteurs associatifs de l'Avesnois, Adopta

Action 2015-P04-A05: Mise en réseau des acteurs et conception d'outils communs en matière de développement durable

Les objectifs en quelques mots...

- Développer des temps d'échanges et de sensibilisation à destination des acteurs de l'aménagement (élus et des techniciens)
- Développer une culture commune en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat et de cadre de vie en s'attachant aux principes du développement durable
- Favoriser la conception d'outils communs d'information, de sensibilisation et d'aide à la décision

BILAN :

Dans l'objectif d'un aménagement du territoire durable et respectueux des patrimoines naturels, bâtis et paysagers, il apparaissait nécessaire d'instaurer des temps de rencontre entre acteurs locaux.

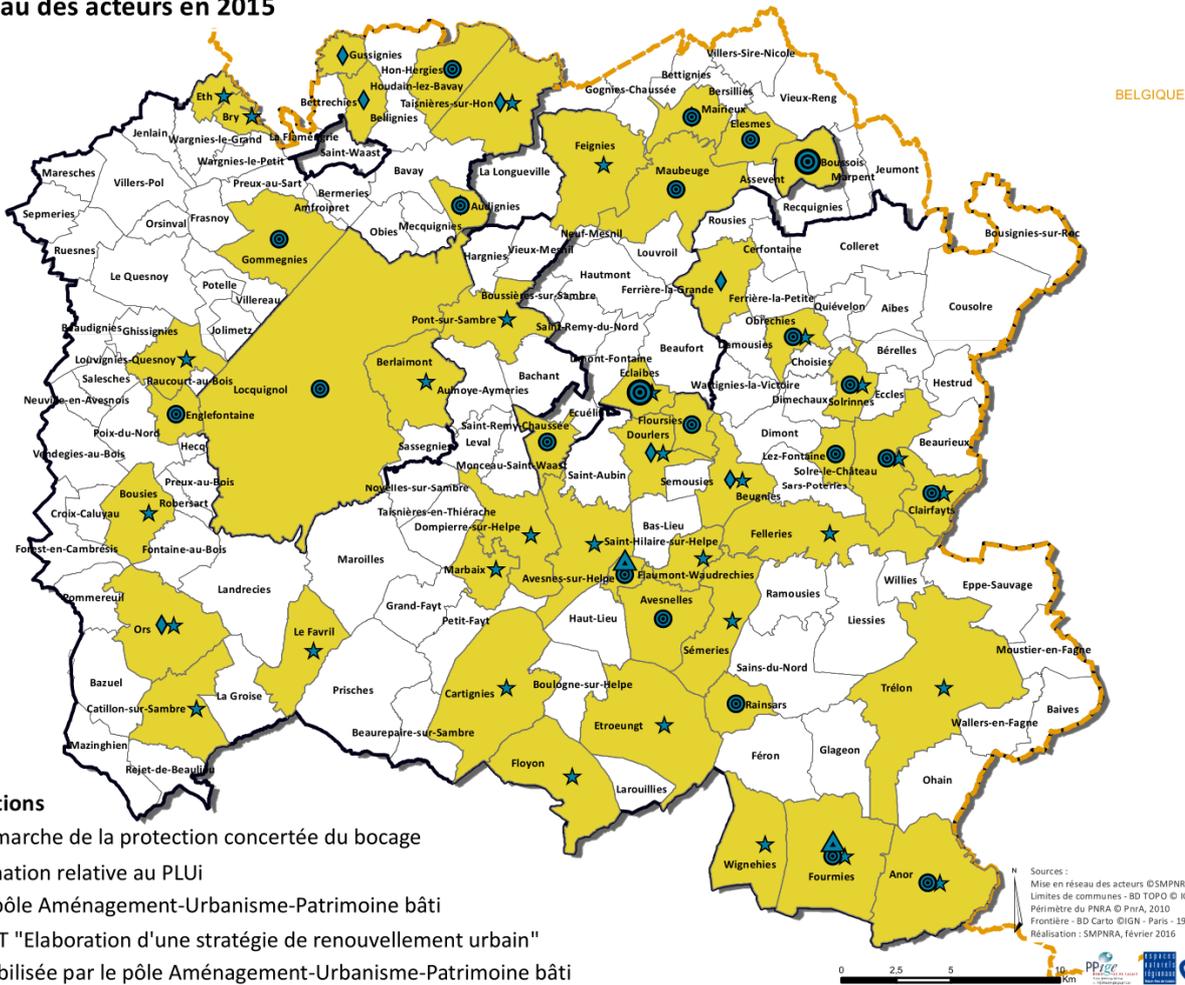
Organisées dans le cadre d'un programme annuel de sensibilisation, ces rencontres contribuent à favoriser une culture commune en matière d'aménagement durable du territoire. Elles doivent également à terme, permettre de concevoir des outils communs d'information et d'aide à la décision à destination des élus et des techniciens du territoire.

A l'initiative de la Sous-Préfecture, une réunion d'information relative aux procédures d'élaboration des PLUi s'est tenue le 6 octobre 2015 à Solre-le-Chateau. Cette session, co-animée par les services de la DDTM et du Parc, à destination des élus de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, a été l'occasion de faire témoigner des élus et techniciens de territoires ruraux déjà engagés dans des démarches de PLUi.

De même, les services du Parc (en partenariat avec ENRx) se sont rapprochés du CNFPT pour organiser une formation afin de sensibiliser les techniciens des communes et EPCI du territoire à l'utilisation des outils réglementaires, fonciers, fiscaux et contractuels favorables au renouvellement urbain et écologique des territoires ruraux. Organisée en automne 2015, cette formation a fait suite à la parution du guide "**Outils réglementaires fonciers, fiscaux, contractuels favorables au renouvellement urbain et écologique des territoires ruraux**" édité en 2014 par ENRx et les 3 Parcs naturels régionaux de la région.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de partenaires engagés	Transversal	10	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal	0	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	40	01/01/2015	31/12/2015

La mise en réseau des acteurs en 2015



- Type de manifestations**
- ★ Forum sur la démarche de la protection concertée du bocage
 - Session d'information relative au PLU
 - ◆ Commission du pôle Aménagement-Urbanisme-Patrimoine bâti
 - ▲ Formation CNFPT "Elaboration d'une stratégie de renouvellement urbain"
 - Commune sensibilisée par le pôle Aménagement-Urbanisme-Patrimoine bâti

M17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets publics et privés d'aménagement

Projet: Aménagement durable du territoire 2015 - 2017

PARTENAIRES

Porteurs de projets, DREAL Nord-Pas de Calais, Bureaux d'études, DDTM Avesnes/Helppe, Préfecture du Nord, Communes du Parc, EPCI du territoire, Exploitants agricoles, Conseil Départemental du Nord, Exploitants carriers, GRT Gaz, Opérateurs de radiotéléphonie, ERDf, Noréade, Service public de Wallonie (SPW), Acteurs associatifs de l'Avesnois, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, EPF

Action 2015-P04-A06: Accompagnement des porteurs de projets et avis

Les objectifs en quelques mots...

- Se concerter et échanger le plus en amont possible avec les porteurs de projets, les communes, les bureaux d'études, et les services de l'Etat (instructeurs du dossier) pour faire évoluer le projet dans le sens de la prise en compte de l'environnement et des paysages
- Contribuer à l'élaboration des projets d'aménagement pour s'assurer du respect de la Charte du Parc, afin que l'avis du SMPNRA sur le dossier soit favorable
- Favoriser l'application des préconisations du Parc lors de la mise en œuvre des projets

BILAN :

Selon la législation, le SMPNRA est saisi par le Préfet pour avis consultatif sur les projets de travaux ou d'aménagement soumis à études d'impacts sur l'environnement.

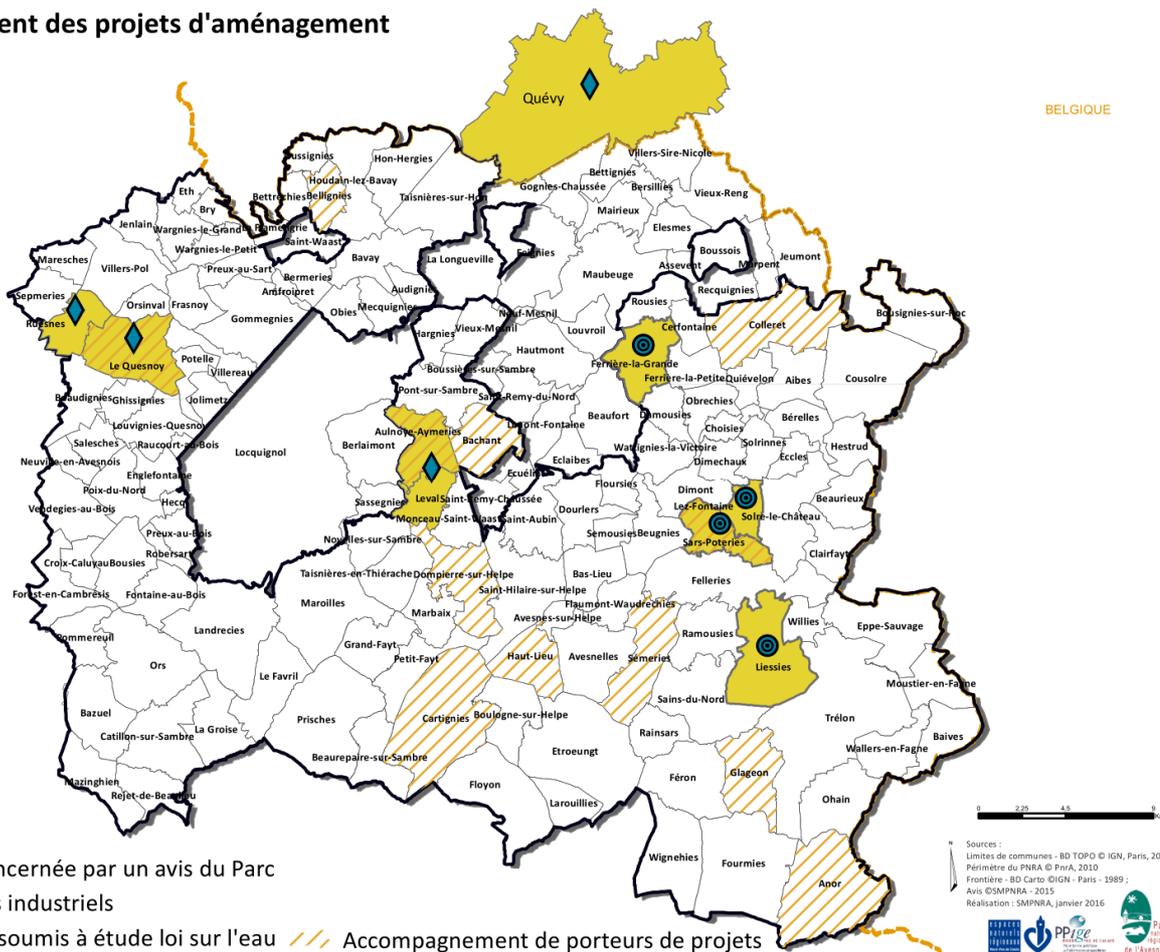
Les services du Parc accompagnent les porteurs de projets en amont du dépôt de leur dossier en Préfecture pour favoriser la prise en compte des qualités écologiques et paysagères du territoire : transmission d'un projet à connaissance, participation aux réunions de travail, visites de terrain, réalisation de schémas d'aménagement paysager, rédaction d'un préavis... Cette association des services du Parc permet une meilleure prise en compte de la Charte et des attentes du Syndicat Mixte lors de l'élaboration du projet. La multiplication des temps de concertation et d'échanges avec les porteurs de projets, les communes, les bureaux d'étude ou les services de l'Etat permettent de le faire évoluer afin de prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers. Le Parc peut également être amené à rencontrer les porteurs de projets après avoir rendu son avis, afin d'assurer un suivi de la mise en oeuvre de ses préconisations, notamment en termes de mesures compensatoires.

En 2015, le SMPNRA a émis 7 avis portant sur des projets industriels (dont des projets éoliens) ainsi que sur des projets soumis à étude loi sur l'eau. 5 avis ont également été émis sur des plans et programmes: le Schéma inter-départemental des carrières, le Programme d'Action sur le Milieu Marin, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Artois-Picardie, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Aunelle-Hogneau et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois Picardie. En complément de ces avis officiels, les services du Parc ont apporté leur expertise auprès d'aménageurs publics ou privés dans l'objectif de favoriser l'intégration paysagère et environnementale de 14 projets sur le territoire.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre d'avis rendus	Transversal	9	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de projets accompagnés	Transversal	13	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de communes accompagnées	Transversal	12	01/01/2015	31/12/2015

Accompagnement des projets d'aménagement et avis (2015)

BELGIQUE



M17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets publics et privés d'aménagement

Projet: Aménagement durable du territoire 2015 - 2017

Action 2015-P04-A07: Favoriser l'application de la législation sur la publicité

Les objectifs en quelques mots...

- Favoriser un affichage publicitaire de meilleure qualité, respectueux de la réglementation en vigueur et adapté au territoire
- Accompagner les communes et les entreprises pour contribuer à la mise en conformité des dispositifs publicitaires
- Concertation et sensibilisation pour une meilleure connaissance de la législation en vigueur

PARTENAIRES

Communes du Parc, EPCI du territoire, DDTM Avesnes/Helpes, DDTM Cambrai, DDTM Nord, Cabinet spécialisé Melacca-NGuyen, STAP, Direction de la Voirie Départementale Avesnes/Helpes, Entreprises du territoire, Afficheurs

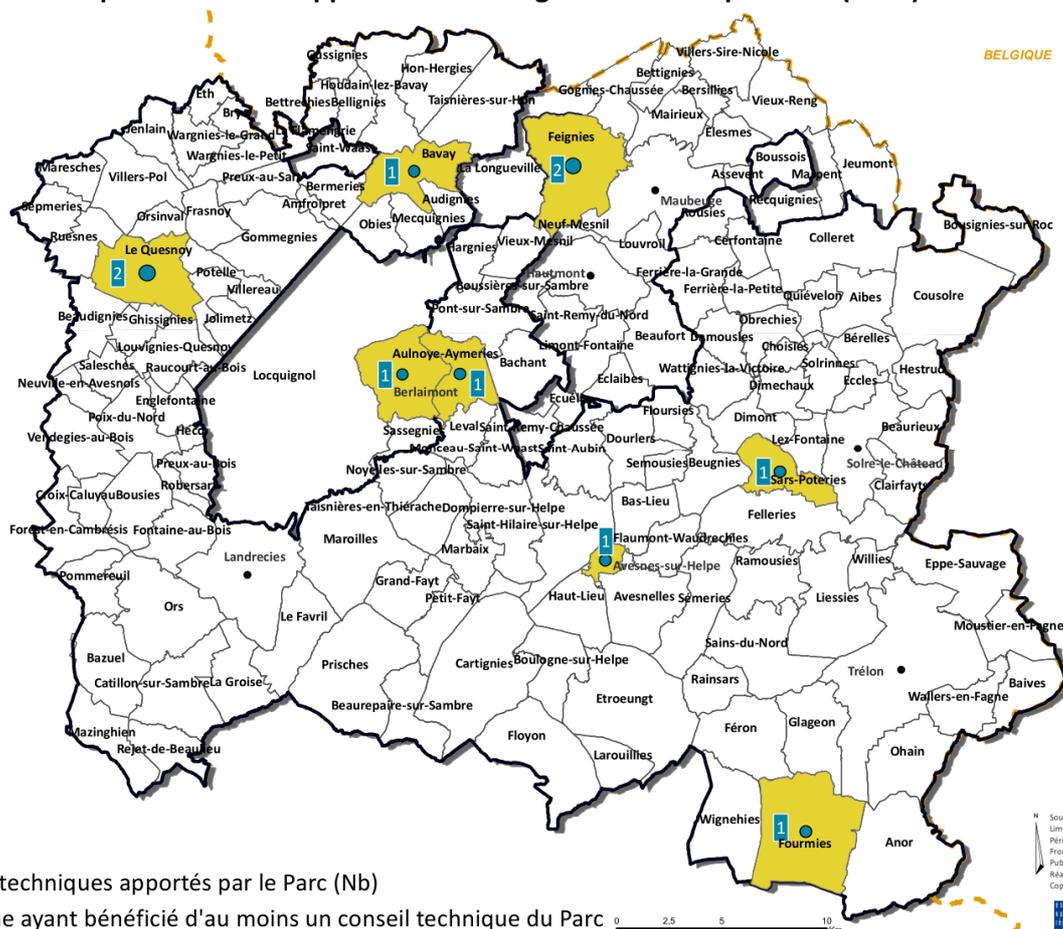
BILAN :

L'affichage publicitaire (publicité et pré-enseignes) est régi par le code de l'environnement et fait l'objet d'une législation complexe au niveau national, notamment suite à la parution de la loi Grenelle II.

En 2015, les possibilités d'affichage sur le territoire se sont restreintes suite à l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires nationales. Les services du Parc ont poursuivi leur accompagnement auprès des communes et des EPCI du territoire afin de les aider à mettre en oeuvre cette nouvelle législation. Le Parc a fait une information par courrier auprès des communes en juillet 2015 afin de les informer des nouvelles dispositions applicables relatives aux pré-enseignes dérogatoires. Les services du Parc ont été régulièrement sollicités par les communes et les entreprises du territoire pour leur apporter des conseils techniques quant aux possibilités réglementaires et aux procédures à suivre pour l'installation de panneaux.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de communes accompagnées	Transversal	8	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de porteurs privés accompagnés	Transversal		01/01/2015	31/12/2015

Accompagnement pour favoriser l'application de la législation sur la publicité (2015)



M17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets publics et privés d'aménagement

Projet: Aménagement durable du territoire 2015 - 2017

PARTENAIRES

Exploitants carriers, UNICEM, GRT Gaz, Noréade, Entreprises du territoire, Direction de la Voirie Départementale Avesnes/Helpe, DREAL Nord-Pas de Calais, DDTM Nord, DDTM Avesnes/Helpe, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, Bureaux d'études, Communes du Parc, RTE

Action 2015-P04-A08: Mise en place de partenariats avec les aménageurs publics et privés pour la préservation de l'environnement et des paysages

Les objectifs en quelques mots...

- Développer les partenariats avec les maîtres d'ouvrage publics et privés pour favoriser la prise en compte de l'environnement et des paysages dans les projets d'aménagement du territoire
- Elaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi de conventions pluri-annuelles

BILAN :

Les services du Parc travaillent régulièrement avec les aménageurs pour les sensibiliser à la prise en compte de l'environnement et des paysages dans leurs projets. La mise en place de partenariats et l'élaboration de conventions permet de fixer les modalités d'accompagnement et d'échanges et de mettre en place des actions communes en faveur des patrimoines naturels, paysagers et bâtis.

Le Parc est actuellement engagé auprès de trois partenaires privés:

- Les carriers et l'Union nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) avec qui le Parc travaille étroitement depuis 2000. L'étude paysagère, action majeure de l'actuelle convention, a débuté en mars 2015. Elle a pour objectif principal de favoriser l'intégration paysagère des sites carriers en ayant une vision prospective de leur développement. La phase diagnostic a été réalisée sur l'ensemble des sites concernés.
- GRTgaz qui, après une première convention établie en 2013, a souhaité prolongé son partenariat afin de poursuivre ses actions de plantation et de gestion écologique déjà mises en place sur la station de compression de Taisnières-sur-Hon ou sur les postes de gaz. En 2015, un appel à candidature a été lancé à destination de communes, d'agriculteurs et de particuliers pour financer à hauteur de 85% la plantation d'arbres têtards et bénéficier de l'accompagnement technique des services du Parc pour les travaux de plantation. Une commune et un établissement scolaire ont déjà bénéficié de cette action. Ainsi, 95 arbres têtards ont été plantés.
- Noréade, que les services du Parc accompagnent régulièrement pour favoriser l'intégration paysagère des stations de lagunage.

L'année 2015 a également été l'occasion d'échanger avec d'autres partenaires privilégiés en vue de la mise en place de nouvelles conventions.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date début	Date de fin
Nbre de conventions	Transversal	3	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de schémas de plantation	Transversal	2	01/01/2015	31/12/2015

Patrimoine bâti et habitat durable

L'Avesnois se caractérise par plusieurs entités paysagères avec des spécificités en termes de typologie de bâti, d'implantation, d'organisation... Ce bâti est ancien puisque qu'il date à 70 % d'avant 1949 et est souvent considéré comme énergivore. Pourtant, de part son système constructif, le bâti ancien présente beaucoup d'intérêts s'il bénéficie de travaux d'amélioration énergétique adaptés. En effet, il est peu consommateur d'énergie grise, ne consomme pas de foncier, utilise des matériaux naturels sains et est identitaire de l'Avesnois.

Toutefois, le changement de mode de vie entraîne un désintérêt pour les patrimoines culturels (bâti, savoir-faire, traditions et mémoire). Ce patrimoine est pourtant essentiel car il contribue à la qualité du cadre de vie de l'Avesnois et doit être le support de projets innovants en répondant aux engagements fixés dans la mesure 18 de la charte « Développer une architecture innovante, écologique et durable ».

Aussi, la première étape pour encourager la préservation du bâti ancien est d'améliorer la connaissance notamment par la réalisation de diagnostics raisonnés du patrimoine. L'acquisition de ces données sur le bâti ancien doit permettre la mise en place d'actions de préservation du patrimoine en encourageant la restauration d'édifices qui utilisent les savoir-faire et techniques traditionnelles qu'il est important de maintenir et transmettre. Ces actions doivent contribuer à la mise en œuvre de la mesure 16 de la charte : « Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales et culturelles ».

Pour que cet enjeu lié au patrimoine bâti soit pleinement approprié par les habitants et les acteurs locaux (élus, techniciens, artisans...), des actions de sensibilisation doivent être engagées.

L'Avesnois est une région transfrontalière qui s'est construite autour de conflits, d'échanges économiques et d'influences culturelles. Cette réalité historique se lit encore dans le paysage et certains éléments du patrimoine bâti en témoignent. En effet, le patrimoine bâti d'une région est fortement influencé par les données géographiques, économiques, historiques et socio-économiques du territoire.

La situation transfrontalière du territoire est un atout qui doit permettre de développer, conforter des partenariats transfrontaliers pour la préservation et la valorisation d'un bâti traditionnel qui présente de fortes similitudes. Ces échanges doivent contribuer à mieux gérer et préserver ce patrimoine.

M16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles

Projet: Patrimoine bâti et habitat durable - 2015 / 2017

PARTENAIRES

DRAC, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, Conseil Départemental du Nord, Communes du Parc, Structures intercommunales

Action 2015-P05-A01: Amélioration et diffusion de la connaissance du bâti ancien pour favoriser une réhabilitation adaptée

Les objectifs en quelques mots...

Poursuivre l'amélioration de la connaissance, afin de fournir aux communes/EPCI du territoire les éléments nécessaires pour une meilleure prise en compte du patrimoine bâti, notamment dans le cadre de leurs projets de restauration mais également dans leurs projets d'aménagement et/ou de planification.

Développer les outils de sensibilisation des habitants et acteurs du territoire.

BILAN :

Afin de poursuivre l'amélioration de la connaissance du bâti ancien et afin de fournir aux communes et EPCI du territoire les éléments nécessaires pour une meilleure prise en compte du patrimoine bâti dans leurs projets de restauration, d'aménagement et/ou de planification, les services du Parc continuent leur travail d'études. En 2015, les services se sont attachés au secteur de la Plaine de Sambre et ont réalisé un diagnostic raisonné du patrimoine bâti de cette entité (10 communes concernées). Fort de ce travail d'inventaire, les services du Parc ont réalisé cette année un guide, pour sept communes (Croix-Caluyau, Forest-en-Cambrésis, Catillon sur Sambre, Mazinghien, Rejet de Beaulieu, Le Pommereuil et Bazuel) mettant en exergue les spécificités de leur territoire.

Par ailleurs, pour répondre à la demande particulière de plusieurs communes de préserver leur patrimoine dans le cadre de leur document d'urbanisme, les services de Parc ont apporté leur assistance technique pour réaliser plusieurs inventaires. Ainsi, la commune d'Eppe Sauvage, qui élabore un PLU, a souhaité mettre en place une démarche de protection réglementaire de son patrimoine. Le Parc a répertorié 18 édifices qui seront intégrés dans le document d'urbanisme et ainsi préservés. La commune d'Anor souhaitait, quant à elle, préserver son petit patrimoine pour développer son attrait touristique. C'est pourquoi elle a demandé aux services du Parc de réaliser un inventaire de son patrimoine vernaculaire. 62 édifices ont été référencés et fait l'objet de mesures de préservation dans le cadre du PLU (Orientation d'Aménagement et de Programmation spécifique au petit patrimoine). A Cartignies, l'association « C dans l'art » a elle aussi sollicité le Parc pour réaliser un inventaire. Cette fois dans l'objectif d'établir un programme de restauration. Ces démarches contribuent à l'amélioration de la connaissance du Patrimoine bâti et à sa préservation.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de communes ayant bénéficié d'un guide communal patrimonial	Cadre de vie, urbanisme et habitat durable	0	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de communes ayant fait l'objet d'une étude d'amélioration de la connaissance du Pat bat	Cadre de vie, urbanisme et habitat durable	10	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal	4	01/01/2015	31/12/2015
Nbre d'éléments de bâti inventoriés	Cadre de vie, urbanisme et habitat durable	124	01/01/2015	31/12/2015

M16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles

Projet: Patrimoine bâti et habitat durable - 2015 / 2017

PARTENAIRES

Maisons paysannes de France, Campagnes vivantes, Espace Info énergie Maubeuge, Ecomusée de l'Avesnois, DDTM Avesnes/Helpe, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Fondation du Patrimoine, Fédération Nord des SCOP-BTP, Chambre des Métiers, CAPEB, STAP, Espaces Naturels Régionaux, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, GAL de la Botte du Hainaut, Maison de l'urbanisme de l'arrondissement de Philippeville, Institut du Patrimoine Wallon

Action 2015-P05-A02: Sensibilisation des acteurs du bâti ancien

Les objectifs en quelques mots...

Sensibiliser tous les acteurs du bâti ancien - élus, techniciens, acteurs locaux, habitants, professionnels - à leur patrimoine, à sa préservation et à son intégration dans les problématiques urbaines, architecturales, énergétiques et environnementales actuelles.

BILAN :

La sensibilisation de tous les acteurs au patrimoine bâti (élus, techniciens, acteurs locaux, habitants, professionnels) aux enjeux de la préservation du patrimoine est essentielle dans le traitement des problématiques urbaines, architecturales, énergétiques et environnementales actuelles.

Dans le cadre de ses missions, le Syndicat mixte du Parc a un rôle à jouer quant à ces thématiques. En 2015, deux rencontres, ouvertes aux élus et techniciens du territoire, ont permis d'aborder les questions de la préservation et de l'intégration du petit patrimoine dans l'aménagement des espaces publics ainsi que la prise en compte des éléments identitaires de l'Avesnois lors de constructions neuves.

Avec ses 25 000 visiteurs la fête du Lait, fête du Parc naturel régional de l'Avesnois est un lieu important pour sensibiliser le grand public. C'est pourquoi cette année, en partenariat avec des acteurs locaux (l'entreprise Walqueman et la SIC Toerana Habitat), le Parc a tenu un stand dédié à la valorisation des savoir-faire locaux en matière de construction et de restauration.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de sessions de sensibilisation	Transversal	3	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	200	01/01/2015	31/12/2015

M16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles

Projet: Patrimoine bâti et habitat durable - 2015 / 2017

PARTENAIRES

Espaces Naturels Régionaux, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, GAL de la Botte du Hainaut, Maison de l'urbanisme de l'arrondissement de Philippeville, Institut du Patrimoine Wallon, Fondation du Patrimoine, DRAC, Conseil Départemental du Nord, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, EPCI du territoire, Communes du Parc, APES, ANAH

Action 2015-P05-A03: Contribuer à la mise en oeuvre de formation aux techniques d'entretien et de restauration du bâti ancien

Les objectifs en quelques mots...

- Favoriser la préservation du bâti ancien par la formation de divers acteurs/professionnels aux techniques adaptées à la préservation du bâti ancien,
- Favoriser la rencontre et la mise en réseaux des acteurs formés, dans un cadre transfrontalier,
- Favoriser l'acquisition de compétences techniques et la valorisation professionnelle des publics formés,
- Sensibiliser les acteurs et habitants aux techniques adaptées d'entretien et de restauration de leur patrimoine,
- Restaurer de manière exemplaire des édifices relevant du petit patrimoine ou de l'habitat rural.

BILAN :

Le contexte réglementaire et institutionnel en matière d'économies d'énergies (nouvelles réglementations et déploiement de politiques opérationnelles visant à faciliter la massification de la rénovation énergétique du bâti ancien) nécessite une approche nouvelle en termes de formation.

Après avoir mis en place des chantiers de formation aux techniques d'entretien et de restauration du bâti ancien, dans le cadre du dispositif Trans-formation, le Parc souhaite accompagner les habitants et collectivités qui ont pour ambition de se lancer dans l'auto-réhabilitation ou l'éco-rénovation.

Cette nouvelle orientation permettra de toucher davantage le grand public et de s'inscrire dans les politiques locales d'amélioration de l'habitat portées par les intercommunalités du territoire.

Sur le terrain, la demande est perceptible. Lors de la fête du Parc, le public est venu nombreux pour participer à l'atelier « l'éco construction et l'éco-rénovation » proposé par notre partenaire Toerana Habitat. En 2015, les services du Parc ont déjà accompagné quelques chantiers, notamment des habitants qui réhabilitent une ferme à Maresches et une collectivité dans le cadre de la construction de ses locaux techniques.

2015 a donc été une année de transition afin de définir le plan d'actions qui s'appuie sur de nouvelles stratégies de financement (mécénat, fonds européens) et qui intègre de nouveaux acteurs liés à l'économie sociale et solidaire. Toutefois, le Parc assure toujours une assistance technique aux communes qui ont fait l'objet d'un chantier de restauration dans le cadre du projet Interreg « Trans-formation du Patrimoine ».

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de projets accompagnés	Transversal	3	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	50	01/01/2015	31/12/2015

M16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles

Projet: Patrimoine bâti et habitat durable - 2015 / 2017

PARTENAIRES

Conseil Régional Nord-Pas de Calais,
Conseil Départemental du Nord,
DRAC, STAP, DDTM Avesnes/Helpe,
Maisons paysannes de France,
Fondation du Patrimoine

Action 2015-P05-A04: Accompagnement des projets locaux en matière de bâti ancien et d'habitat

Les objectifs en quelques mots...

- Veiller à la prise en compte des objectifs de la Charte du Parc Avesnois dans les projets accompagnés.
- Assurer la mise en réseau des maîtres d'ouvrages publics de projets de préservation, valorisation du bâti ancien.
- Valoriser les expériences réussies en matière de restauration et de reconversion du bâti ancien

BILAN :

Au-delà des actions de sensibilisation ou de formation qu'ils mettent en place, les services du Parc naturel régional de l'Avesnois ont vocation à accompagner les maîtres d'ouvrage publics dans la conception et la réalisation de leurs projets liés au bâti ancien et à l'habitat, dans un objectif de valorisation des bonnes pratiques.

En 2015, les services du Parc ont accompagné 9 projets de rénovation : de l'église de Berlaimont, classée Monument Historique, au projet de rénovation énergétique d'une ferme traditionnelle à Marbaix, en passant par la remise en état d'un oratoire à Cartignies. Ce travail se traduit par de nombreux échanges avec les porteurs de projets, afin de les conseiller au mieux dans la réfection de leur patrimoine et de les orienter vers des artisans respectueux des techniques de réhabilitation liées au bâti ancien.

Le Parc travaille depuis plusieurs années de concert avec la Fondation du patrimoine. Aujourd'hui un nouveau partenariat se dessine avec la Fondation RTE. Plusieurs rencontres ont permis de définir les modalités de cette collaboration et d'identifier les chantiers locaux qui pourraient être éligibles auprès de la Fondation et ainsi aider les communes à restaurer leur petit patrimoine.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de projets accompagnés	Transversal	9	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal	0	01/01/2015	31/12/2015

M18 : Développer une architecture innovante écologique et durable

Projet: Patrimoine bâti et habitat durable - 2015 / 2017

PARTENAIRES

ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Espace Info énergie Maubeuge, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, Pays Sambre Avesnois, EPF, Espaces Naturels Régionaux, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, GAL de la Botte du Hainaut, Maison de l'urbanisme de l'arrondissement de Philippeville, Institut du Patrimoine Wallon

Action 2015-P05-A05: Amélioration énergétique du bâti ancien

Les objectifs en quelques mots...

- Implication dans les projets innovants des communes ou des EPCI (cf : projet RENOUER sur la commune d'Anor) dans un objectif d'excellence énergétique et de capitalisation et transfert d'expérience.
- Elaboration d'une étude thermique du bâti ancien suivant les constats fait par Maisons Paysannes de France et par le projet SAPERLO en matière d'audit énergétique, en relais du plan 100000 logements établi par la Région Nord-Pas de Calais.
- Participer à la préservation de la qualité architecturale du patrimoine bâti typique de l'Avesnois dans le cadre d'une rénovation durable.

BILAN :

Dans un cadre réglementaire en pleine évolution et pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, le bâti traditionnel doit bénéficier de travaux adaptés et compatibles avec ses caractéristiques constructives (murs perspirants/gestion des flux d'humidité). Il présente un potentiel important de déploiement des énergies renouvelables (chaudières bois, énergie solaire...) Le guide « Restaurer et construire dans le Parc naturel régional de l'Avesnois » constitue toujours le document de référence pour les porteurs de projet de restauration ou de construction. Toutefois, de nombreuses études ont montré que le bâti ancien nécessite une approche particulière, notamment en terme hygrothermique. Lorsque l'on souhaite réaliser des travaux d'amélioration énergétique du bâti ancien, il existe peu de document de référence particulièrement pour le bâti rural avesnois. Le Parc, en 2015, a donc mobilisé ses partenaires pour la réalisation de fiches conseils respectant les typologies, matériaux et caractéristiques de l'Avesnois. Ce document très opérationnel pourrait servir de base lors des opérations de réhabilitation de l'habitat, portées notamment par les intercommunalités. Après plusieurs réunions, le cahier des charges pour réaliser les études techniques est en cours d'écriture et la démarche a été présentée à l'ensemble des acteurs du territoire. Le Parc accompagne depuis plusieurs années, la commune d'Anor dans le cadre de la réhabilitation de la Verrerie Blanche, projet inscrit dans le cadre du dispositif Renouer soutenu par ENRx. En 2015, aux côtés des membres du groupe de travail, le Parc a participé à l'élaboration du cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères, environnementales et énergétiques, ainsi qu'à la construction du dossier de demande subvention auprès du FEDER, dans le but d'obtenir un financement européen. Ce projet est, par ailleurs, inscrit sur le site ministériel « 1000 paysages en action ». La phase opérationnelle se concrétise ; le promoteur « l'Avesnoise » a déposé le permis de construire en vue du démarrage rapide des travaux sur les 10 logements anciens, qui seront transformés en 7 logements « BBC Effinergie Rénovation ». Une étude de faisabilité a également été menée afin d'intégrer un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois énergie. Enfin, une réflexion sur l'implantation de panneaux photovoltaïques, à l'échelle de la commune est à l'étude.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de projets accompagnés	Transversal	2	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal	2	01/01/2015	31/12/2015

M16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles

Projet: Patrimoine bâti et habitat durable - 2015 / 2017

PARTENAIRES

Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, Espaces Naturels Régionaux, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, GAL de la Botte du Hainaut, Maison de l'urbanisme de l'arrondissement de Philippeville, Institut du Patrimoine Wallon

Action 2015-P05-A06: **Coordination du projet Interreg Trans-formation du patrimoine**

Les objectifs en quelques mots...

- Coordonner l'action des partenaires opérateurs français et wallons.
- Assurer le suivi administratif, notamment en coordonnant la rédaction du rapport d'activité final et en organisant les comités d'accompagnement de clôture du projet.
- Veiller au respect du calendrier administratif et financier.
- Veiller au bon déroulement de la phase de clôture complète du projet.

BILAN :

Depuis le 1er janvier 2010, le PNR de l'Avesnois est chef de file du projet Interreg IV FW 4.2.3 intitulé Trans-formation du patrimoine - mobilisation transfrontalière autour du bâti ancien et de ses savoir-faire.

Le rôle de chef de file a impliqué, en 2015, un certain nombre d'opérations de coordination administratives propres aux projets européens du programme Interreg IV, y compris après l'achèvement officiel des actions au 31 décembre 2014. Dans un premier temps, un rapport d'activités de clôture a été rédigé en vue de la tenue d'un Comité d'Accompagnement final qui a eu lieu le 29 janvier 2015 à Maroilles.

A la suite de la clôture des actions et des dépenses liées au projet, le chef de file doit veiller à la bonne réalisation, par les opérateurs, des dossiers de clôture qu'il doit consolider et présenter aux autorités européennes, afin de recevoir le solde des budgets affectés au projet (soit 15% du budget total). Enfin, dans le cadre du suivi financier du dossier, le chef de file doit vérifier la cohérence des versements perçus par les différents opérateurs avec les déclarations de créances enregistrées par chacun d'entre eux. Ces actions ont demandé plusieurs semaines de travail au Chargé de Mission coordinateur du projet, ainsi qu'à l'équipe comptable.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place des nouveaux programmes européens, le Parc a animé plusieurs réunions de travail en vue du dépôt d'un nouveau dossier Interreg V avec les partenaires historiques du projet TFP mais aussi de nouveaux opérateurs, notamment dans le domaine touristique. Cet élargissement s'inscrit dans la volonté de répondre aux nouvelles orientations des politiques européennes, souhaitant favoriser la mise en place d'actions de valorisation du Patrimoine via le tourisme. Malgré la mobilisation et l'implication de tous les partenaires dans ce nouveau projet et le dépôt d'un dossier en mai 2015, celui-ci n'a pas reçu un avis favorable des services instructeurs.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de COTECH réunis	Transversal	1	01/01/2015	31/12/2015

3

Éducation à l'environnement, écocitoyenneté, culture

La stratégie de communication du Parc s'inscrit dans l'ambition 2 de sa Charte : « Un territoire qui renouvelle sa ruralité ». Cette ambition répond à la volonté de faire du Parc un « territoire de vie : accueil, service et convivialité » (axe 2).

Il s'agit via les actions de communication du Syndicat Mixte du Parc, d'impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire (mesure 12). La réponse passe par la mise en œuvre d'actions qui répondent aux orientations 5 et 6 de la charte :

- Se doter d'une stratégie de développement des services à la population, adaptés aux évolutions de la demande sociale (orientation 5).
- Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants de l'Avesnois en l'inscrivant dans une culture d'ouverture aux autres et sur le monde (orientation 6).

LES ACTIONS : Pour répondre au manque de prise de conscience des habitants d'être sur un territoire de Parc et impliquer plus encore les élus dans la mise en œuvre de la Charte, le projet de communication du syndicat mixte est développé autour de 3 actions complémentaires, à savoir :

- Faire vivre et développer une stratégie TIC
- Poursuivre une stratégie d'édition
- Développer les relations avec la presse

Il s'agit à travers ces 3 actions, de multiplier les canaux permettant à chacun de connaître le Parc, son projet et ses actions, et aussi d'inviter au passage à l'action. Ces 3 actions visent à créer une véritable synergie entre éditions papiers et éditions numériques.

Communiquer d'avantage à travers les outils numériques : développer et animer le site Internet / Investir le champ des médias et réseaux sociaux / se tourner vers la vidéo... tout cela sans abandonner le papier. En effet, certaines éditions telles que la gazette du bocage et certains documents de communication seront toujours édités.

Pour ce qui est des relations médias, il convient d'entretenir nos relations, de faciliter les échanges et de retenir l'attention des journalistes pour favoriser la couverture journalistique des actions du Syndicat Mixte du Parc avec ces partenaires.

M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

Projet: Communication du syndicat mixte / 2015-2017

PARTENAIRES

Cinématique

Action 2015-P06-A01: Stratégie TIC

Les objectifs en quelques mots...

- Communiquer davantage à travers les outils numériques :
- Développer et animer le site Internet,
- Investir le champ des médias sociaux afin de créer une interaction sociale entre différents utilisateurs autour de contenus numériques,
- Se tourner vers la vidéo, outil numérique aujourd'hui omniprésent et incontournable sur la toile.

Etre présent dans l'air du numérique et garantir une bonne exploitation des outils numériques demande un investissement et un suivi permanents tant la communication via les médias numériques se distingue de la communication traditionnelle par son évolution constante en termes d'usages et de technologies.

BILAN :

Depuis 2012 le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est tourné vers la communication numérique, tout d'abord en refondant son site internet, mais aussi en affirmant sa présence sur les réseaux sociaux notamment Facebook. En 2015 la page Facebook est suivie par plus de 2500 personnes. Sur le site internet, plus de 200 articles ont été publiés au fil de l'actualité du Parc et 150 connexions quotidiennes sont à dénombrer.

Avec un site portail au caractère plus institutionnel et des sites satellites dédiés à des thématiques particulières, la communication numérique gagne de plus en plus de place dans la stratégie. Afin de donner une cohérence graphique, le Parc procède chaque année, en interne, à la refonte d'un site, pour cette année : le site du réseau TED, consacré aux acteurs de l'éducation à l'environnement.

En 2015, l'équipe technique du Parc s'est lancée dans la création vidéo élément incontournable sur la toile. Aujourd'hui ce nouveau mode de valorisation des actions est en plein essor avec une dizaine de films créés aux thématiques variées : Fête du Parc, espèces exotiques envahissantes, agriculture biologique, cueillons la nature... En 2016, les contenus numériques vont poursuivre leur développement et les éditions "papier" inciteront les lecteurs à découvrir des contenus complémentaires sur nos outils numériques.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
215 nbre de sites internet thématiques	Transversal	6	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de personnes qui nous suivent sur les réseaux sociaux	Transversal	631	01/01/2015	31/12/2015
Fréquentation du site internet	Transversal	49856	01/01/2015	31/12/2015
2015 Nbre d'abonnés aux news letters	Transversal	3710	01/01/2015	31/12/2015
2015 Nbre d'articles / vidéos parus/publiés	Transversal	170	01/01/2015	31/12/2015

M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

Projet: Communication du syndicat mixte / 2015-2017

PARTENAIRES

L'Observateur, La Voix du Nord, Canal FM, Télévision régionale Wéo, Espaces Naturels Régionaux, Journal « Syndicat agricole », Journal « Horizon Nord-Pas de Calais », CRT Nord-Pas de Calais, Nord Tourisme, France 3, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

Action 2015-P06-A02: Relations Médias

Les objectifs en quelques mots...

Sortir d'une stratégie basée à la fois sur la couverture presse et l'achat d'encarts publicitaires pour se centrer quasi exclusivement sur la couverture journalistique et les reportages.

Entretenir de bonnes relations avec les journalistes locaux et spécialisés pour ensuite faciliter les échanges et la transmission des informations.

Retenir l'attention des journalistes pour obtenir une couverture média favorable.

BILAN :

Les relations avec la presse locale et spécialisée sont un enjeu essentiel de la communication du Parc. Avec un territoire qui regroupe 138 communes, la presse est un relai important pour la structure et sur laquelle nous devons nous appuyer pour faire écho de nos actions.

Cette année 2015 a été marquée par un partenariat moindre avec la radio locale Canal FM, pour des contraintes budgétaires et du fait du repositionnement de la radio vers une programmation plus commerciale. Le volet ancrage territorial étant moins important, le partenariat s'est limité à des actions de communication autour de la remise de lots. En échange la radio a relayé nos informations.

Les journaux municipaux, support de proximité par excellence pour les habitants, sont un canal de diffusion à exploiter. C'est pourquoi, chaque mois nous faisons parvenir un article aux communes et intercommunalités. En fonction de la périodicité de leurs journaux elles peuvent ainsi informer les habitants de nos actions. Pour celles disposant d'un site internet, il n'est pas rare de retrouver nos parutions mises en ligne. Cette action s'inscrit en complément des 41 communiqués de presse envoyés en 2015 auprès d'une vingtaine de rédactions locales (presse locale, régionale, agricole, spécialisée).

Cette année nous avons pu compter sur un reportage télévisé dédié à l'Avesnois sur la chaîne régionale France 3. Cette action à l'aube des vacances de l'été a, sans aucun doute, renforcée la notoriété du territoire notamment en matière de destination touristique.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
2015 Nbre d'articles / vidéos parus/publiés	Transversal	183	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de communiqués de presse édités	Transversal	46	01/01/2015	31/12/2015

M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

Projet: Communication du syndicat mixte / 2015-2017

PARTENAIRES

Action 2015-P06-A03: Communication institutionnelle

Les objectifs en quelques mots...

Réduire la part du budget consacré à l'impression et communiquer efficacement en recourant d'avantage au web. Mixer les outils papier et les outils numériques en synergie et complémentarité.

Etre visible plus largement et toucher une population qui ne s'informe pas par Internet.

Sélectionner les contenus et les supports qui méritent une impression pour une meilleure appropriation : le papier offre une expérience tactile, une meilleure mémorisation de l'information et est plus agréable à lire qu'un écran. Il offre aussi un moyen de transmettre et véhiculer une image de la structure.

BILAN :

La stratégie d'édition ne cesse de revoir à la baisse les documents dits « papier ». Concernant la communication institutionnelle, certains supports restent incontournables et sont toujours édités : La Gazette du Bocage, le Rapport d'activité, les Orientations budgétaires. Ces documents « papiers » sont essentiellement édités à destination des élus du territoire et de nos partenaires. Ils restent un lien fort entre le Parc et les différentes collectivités et organismes avec lesquels nous travaillons au quotidien.

Deux numéros de la "Gazette du Bocage" ont été édités ("Le Parc au service des communes" et "L'urbanisme durable") et envoyés aux maires et délégués des communes membres, ainsi qu'à nos partenaires.

Le rapport annuel d'activités du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois est lui aussi un document important. Il retrace l'année écoulée et fait le point d'étape de l'avancée des actions inscrites dans la charte du Parc.

Six newsletters informant sur l'actualité du Parc ont été envoyées au cours de l'année.

5 commissions thématiques animent l'échange d'information entre les élus et techniciens du Parc, elles se sont toutes réunies deux, voire trois fois pour certaines.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal	21	01/01/2015	31/12/2015

Participation des habitants au projet de territoire

Afin de porter à connaissance les problématiques liées au développement durable et favoriser le passage à l'action, il convient « d'impliquer et de donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire » (mesure 12). Pour se faire, il s'agit comme inscrit dans l'orientation 6 de la Charte, de « Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à l'Avesnois en l'inscrivant dans une culture d'ouverture aux autres et sur le monde ».

Autour de ces enjeux, des objectifs prioritaires ont été établis et approuvés par les signataires de la charte tel que : renforcer la proximité avec la population du territoire, rendre visible et valoriser l'ensemble des acteurs, des actions et des enjeux du territoire en matière de biodiversité et de développement durable ou encore toucher le plus grand nombre de personnes dont celles éloignées des préoccupations environnementales.

LES ACTIONS : Ce projet, par la diversité et la complémentarité des actions permet, tout au long de l'année, de « captiver, mobiliser et agir ». Les actions en question sont :

- **La campagne thématique** dont le principe est de choisir une thématique représentative d'un enjeu du territoire et de mettre à son service les outils de communication et de sensibilisation habituels du Parc ainsi que des outils spécifiques. La campagne thématique actuelle porte sur la Faune et la Flore de l'Avesnois et se décline sur 3 ans (2014-2016). Après une phase de sensibilisation en 2014 et une enquête ayant permis aux habitants de renseigner leurs espèces préférées, la campagne thématique vise le passage à l'action et sera le fil rouge de nombreuses actions.
- **Les événements naturalistes** reposent les années paires sur les « 24H de la biodiversité » et les années impaires sur l'organisation de diverses manifestations « Nuit de la Chouette », « Nuit de la Chauve-souris », « Fréquence grenouilles », etc... Les événementiels naturalistes 2015 seront parties intégrantes de la campagne thématique et seront axés sur le passage à l'action (fabrication et installation de nichoirs, aménagement de sites, création de mangeoires...). Il s'agit d'offrir un contact direct du grand public avec la nature.
- **Le réseau des ambassadeurs** : conscient de la difficulté à rendre les habitants acteurs de leur territoire de vie, de les faire participer à un projet, à des actions collectives allant dans le sens de l'intérêt général, il s'agit d'animer un réseau des Ambassadeurs du Parc, acteurs relais auprès du reste de la population. La vie du réseau passe par l'animation « des conversations de cuisine » permettant l'adhésion de nouveaux ambassadeurs dans une optique de diffusion de l'information et de participation des habitants.
- Le potentiel qu'offre la maison du Parc en matière d'espace sera mis au service de l'action intitulée « **Animation de la Maison du Parc** » et accueillera de mai à fin septembre un contenu didactique, pédagogique et esthétique en lien avec la campagne thématique.
- Les « **ciné DD** », programmation audiovisuelle dans et hors les murs, suivies de temps d'échange portant sur le thème principal du film et permettant d'aller à la rencontre d'associations, de professionnels, de réalisateurs ou encore d'habitants concernés par le sujet seront reconduits malgré la fin des financements culture.
- La **présence du Parc dans les communes**, pour répondre aux sollicitations des communes désireuses d'accueillir l'équipe du Parc, et pour permettre au Parc d'être présent au plus près des habitants.

M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

Projet: Participation des habitants / 2015-2017

PARTENAIRES

Associations naturalistes, Communes du Parc, Habitants

Action 2015-P07-A01: Les événements naturalistes

Les objectifs en quelques mots...

Offrir un contact direct au grand public avec la nature et faire connaître les actions du Parc au grand public.

Valoriser la biodiversité et éduquer avec différents enjeux :

- Protéger les espèces et leur habitat,
- Sensibiliser au respect de la nature,
- Convaincre de passer à l'action,
- Provoquer l'émerveillement, le plaisir,
- Donner des clés de découverte et de lecture,
- Développer l'observation et la curiosité...

Rendre la nature accessible au grand public et élever le niveau de connaissances de la biodiversité de proximité, rare ou patrimoniale.

Indiquer et communiquer sur les personnes, structures ou outils ressources sur le territoire.

BILAN :

Comme chaque année impaire depuis plusieurs années maintenant, le Parc naturel régional de l'Avesnois relaie sur son territoire les événements naturalistes que sont la Nuit de la Chouette et la Nuit de la Chauve-souris.

La première a eu lieu cette année à Saint Hilaire sur Helpe en mars. De septembre 2014 à mars 2015, le Parc a travaillé avec de nombreuses écoles sur la thématique des oiseaux avec notamment une participation à l'opération BirdLab, inventaire participatif initié par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. L'école de Saint-Hilaire-Sur-Helpe s'étant fortement impliquée dans le projet, c'est tout naturellement que le choix s'est porté sur cette commune pour organiser la nuit de la Chouette. Au programme atelier de fabrication de nichoirs à chouette Effraie (installés sous le préau de l'école), conférence et sortie de terrain. Plus de 90 personnes sont venues participer à cette journée

Pour la nuit de la chauve-souris, elle s'est déroulée fin août à Fourmies, en partenariat avec l'écomusée de l'Avesnois. Une dizaine d'enfants sont venus fabriquer leur gîte à chauve-souris et les ont installés chez eux, et une grosse trentaine de personnes est venue assister à la conférence et à la sortie de terrain aux Etangs des Moines, organisées par le Parc naturel de l'Avesnois en partenariat avec la Coordination Mammalogique du Nord de la France.

Par ailleurs le Parc relaie sur ces supports de communication les manifestations, sorties et événements nature organisés par l'ensemble des structures du territoire.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre d'animations proposées	Ecocitoyenneté	4	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	180	01/01/2015	31/12/2015

M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

Projet: Participation des habitants / 2015-2017

PARTENAIRES

Associations naturalistes, médias locaux, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord

Action 2015-P07-A02: Campagne thématique

Les objectifs en quelques mots...

Après une phase de sensibilisation en 2014, la campagne thématique du Parc vise à faire passer l'habitant à l'action en 2015.

Avec les partenaires du territoire et les acteurs régionaux, autour d'une thématique simple et représentative d'un des enjeux du territoire, les objectifs sont de :

- Informer et sensibiliser les habitants aux espèces faunistiques et floristiques locales,
- Montrer que chacun peut agir à son niveau par des actions simples à mettre en place,
- Créer du lien avec les habitants.

Le but est de mieux faire connaître les richesses emblématiques et patrimoniales du territoire pour ensuite pouvoir mieux les préserver et participer à leur protection à travers des campagnes d'inventaires participatifs mises en place par nos partenaires.

BILAN :

Le Parc propose depuis plusieurs années un programme de campagnes thématiques annuelles, basées sur la sensibilisation, la pédagogie et l'engagement des habitants.

Depuis 3 ans, elles s'articulent autour du thème « la faune et la flore sauvages de l'Avesnois »

Il s'agit de choisir, chaque année, une thématique représentative d'un enjeu du territoire et d'organiser sur le sujet plusieurs temps forts à destination du grand public. En février, un dimanche dédié aux oiseaux a permis aux 80 personnes présentes de découvrir les différentes espèces du territoire, de créer, par exemple, une mangeoire à oiseaux avec de simples bouteilles d'eau !

Dans le village de La Groise un atelier participatif, rassemblant une trentaine d'habitants, a permis de réaliser un coin nature avec la création d'une mare, d'un pierrier et d'un gîte à insecte. Pour 2016, les habitants ont déjà des idées pour continuer à aménager cette zone dédiée à la nature.

En complément de ces initiatives nous profitons de ces temps d'échange pour relayer quelques inventaires participatifs organisés par nos partenaires, il est aujourd'hui simple et ludique de partager ses observations. Accessible à tous, ces programmes proposent de renseigner ce que l'on observe au fil des sorties «nature» ou dans son jardin. C'est pour les habitants une façon de poursuivre leur engagement envers la nature et de servir la science !

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre d'animations proposées	Ecocitoyenneté	4	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	250	01/01/2015	31/12/2015

M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

Projet: Participation des habitants / 2015-2017

PARTENAIRES

Habitants, Relais des Gîtes de France Nord, Réseau des Boutiques de l'Avesnois, Restaurateurs de l'Avesnois, Acteurs associatifs de l'Avesnois

Action 2015-P07-A03: Réseau des ambassadeurs

Les objectifs en quelques mots...

Par le biais du réseau des ambassadeurs, il est souhaité fédérer les habitants autour de valeurs partagées dans une volonté d'échange, de convivialité, de solidarité et de création de lien social avec comme objectifs de :

- Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du développement durable et du territoire ;
- Apporter de la connaissance, permettre de s'informer de la richesse des actions menées sur le territoire ;
- Faire des habitants des acteurs du projet de territoire ;
- Favoriser les temps et lieux de rencontres (entre habitants, acteurs locaux et élus) ;
- Inciter et accompagner la mise en œuvre d'initiatives individuelles et collectives en faveur du développement durable du territoire.

BILAN :

En 2013, le Parc de l'Avesnois a créé son réseau d' « Ambassadeurs ». L'animation du réseau se fait autour d'un dispositif intitulé "conversations de cuisine" qui permet de mobiliser des habitants dont certains décident de devenir ambassadeurs. Porte-parole du Parc, ils sont conviés à diverses manifestations et sont informés de l'activité du territoire dans le domaine du développement durable.

En 2015, une « conversation de cuisine » a été organisée chez M. et Mme Dazin, propriétaire d'un gîte en Avesnois. Les conversations de cuisine sont des temps d'échanges autour d'une thématique choisie par la personne hôte qui convie une quinzaine de personnes pour l'occasion. Un technicien du Parc, quant à lui, anime ce rendez-vous en présentant, tout d'abord, les actions et missions du Parc puis, en proposant un échange ou des ateliers autour de la thématique choisie, pour cette fois : « Jardiner pour avoir des légumes toute l'année ». Ce fut aussi l'occasion de rappeler les différents modes de production, et de donner des conseils et astuces pour cultiver son jardin au naturel.

Bien souvent les habitants n'ont pas conscience d'habiter un territoire de Parc et ne connaissent pas les richesses naturelles de leur environnement proche. Cette initiative permet de façon très conviviale d'informer et de sensibiliser les habitants sur les enjeux du Parc naturel régional de l'Avesnois. Ils deviennent alors des relais des actions du Parc auprès du reste de la population.

A ce jour, le réseau compte 21 ambassadeurs.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre d'ambassadeurs ayant signé la charte	Transversal	18	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	32	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de sessions de sensibilisation	Transversal	2	01/01/2015	31/12/2015

M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

Projet: Participation des habitants / 2015-2017

PARTENAIRES

Acteurs associatifs de l'Avesnois, Réseau des Acteurs Culturels de l'Avesnois, Habitants

Action 2015-P07-A04: Animation de la maison du Parc

Les objectifs en quelques mots...

Faire en sorte que la population locale s'approprie la Maison du Parc.

Offrir un contenu riche et de qualité aux visiteurs de la Maison du Parc.

Renforcer la visibilité et la perception du SMPNRA par les habitants.

BILAN :

Durant la belle saison de mai à septembre, la maison du Parc est ouverte au public les dimanches après-midi. A cette occasion, le hall de la maison du Parc est prétexte à l'accueil d'animations : exposition, jeux, projections de documentaires... le tout en lien avec l'actualité du syndicat mixte.

Pour 2015, les mois de mai et juin ont été consacrés à la mobilité douce « Et si vous pensiez au vélo ? », faisant ainsi écho aux assises régionales du vélotourisme en Sambre Avesnois, organisées par la Communauté de Communes Pays de Mormal à Maroilles. Pour cela, expositions et atelier solidaire de réparation de vélo ont été proposés, ainsi que la mise en avant de l'application M Tourisme « les kiosques à vélo » tout juste créée avec la communauté de communes cœur de l'Avesnois.

De juillet à septembre, le relai a été pris avec une thématique sur la biodiversité du territoire « la nature et vous ».

Le hall s'est orné d'expositions en tous genres :

« Etoiles du Nord, de la friche aux lieux de vies » La biodiversité dans les villes fortifiées du Nord Pas-de-Calais. Réalisée par le CAUE (Conseil d'Architecture et de l'Environnement du Nord) avec l'Association pour la mise en valeur des espaces fortifiés de la Région.

« Partez à la rencontre de la diversité » réalisée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Les espèces aquatiques et subaquatiques, les oiseaux, poissons, amphibiens et reptiles.

Eclairage sur les espèces animales et végétales invasives.

« les cinq écosystèmes de la Région Nord-pas-de-Calais » (forestier, aquatique, prairies, terrils et carrières, littoraux et dunaires). Dessins réalisés par Vincent Gavériaux pour Espaces naturels régionaux.

– « Quelle nature chez vous ? » réalisée par les CPIE sur la biodiversité au jardin et une présentation des oiseaux du Nord-pas-de-Calais en collaboration avec le GON (groupe ornithologique du Nord).

– « Photographies animalières de la forêt de Mormal » réalisée par Olivier Tailleux
En complément jeux et projections de documentaires sur la thématique ont également été proposés. Près de 4000 personnes ont franchi la porte de la maison du Parc et ont pu apprécier les contenus et animations suggérés.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	8000	01/01/2015	31/12/2015

M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

Projet: Participation des habitants / 2015-2017

PARTENAIRES

Cinélique, De la Suite dans les Images, Interleukin', Acteurs associatifs de l'Avesnois

Action 2015-P07-A05: Ciné DD

Les objectifs en quelques mots...

Mettre la culture au service de la vulgarisation des messages de développement durable et favoriser l'appropriation de ces messages ;

Favoriser la rencontre et les échanges entre les différents acteurs du territoire ;

Toucher un large public ;

Favoriser l'éducation et la formation des publics à l'écocitoyenneté et au développement durable ;

Faire échanger et débattre autour de valeurs « Parc » ;

Ecouter et recueillir les attentes et questionnements des habitants sur les thématiques concernées.

BILAN :

Afin de faire écho à l'actualité du territoire, dès que cela est possible, la programmation d'un ciné DD vient enrichir l'action des partenaires et structures du territoire. Les Cinés DD peuvent être perçus comme des RENDEZ-VOUS « CINEMA CITOYENS », adaptés aux réalités locales et en lien avec l'actualité du territoire ayant pour objectifs de favoriser la découverte de films arts et essais ou documentaires et d'organiser et faciliter les rencontres et le débats.

En 2015, 5 ciné DD, sur différents thèmes, ont été programmés et ont permis de valoriser des actions et initiatives sur le territoire :

- Libre (production d'énergies renouvelables)
- Shaune le mouton (en lien avec l'éco pâturage mis en place dans les remparts du Quesnoy)
- Regard sur nos assiettes (en lien avec l'agriculture biologique et les circuits courts)
- En quête de sens (en lien avec la stratégie d'accompagnement des communes dans leurs démarches A21)
- Discount (en lien avec un projet d'épicerie solidaire)

430 personnes ont participé à ces projections et temps d'échanges et d'animations qui ont suivi.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre d'animations proposées	Ecocitoyenneté	4	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	277	01/01/2015	31/12/2015

M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

Projet: Participation des habitants / 2015-2017

PARTENAIRES

Communes du Parc, Acteurs associatifs de l'Avesnois

Action 2015-P07-A06: **Présence du Parc dans les communes**

Les objectifs en quelques mots...

Ces rendez-vous sont pour le Parc l'occasion de présenter ses missions et ses actions et d'aider les collectivités locales à organiser et à qualifier leurs manifestations.

Les enjeux sont de :

- Renforcer et optimiser la présence du Parc au sein des communes ;
- Aller à la rencontre des habitants et de sensibiliser aux enjeux locaux du développement durable

BILAN :

Le Parc naturel régional de l'Avesnois s'étend sur 138 communes. Nous sommes souvent sollicités aux quatre coins du Parc pour participer à telle ou telle manifestation. C'est pour nous l'occasion d'être au plus proche des habitants et de présenter nos missions et actions quotidiennes : favoriser la plantation d'essences locales, la consommation de produits locaux, les actions pour la biodiversité...

Mais la présence du Parc au cœur des communes ne se traduit pas que par une présence physique. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois offre aussi aux communes et associations du territoire une aide précieuse, notamment avec le prêt de matériel. En 2015, 186 manifestations ont pu compter sur le soutien du Parc grâce au prêt gratuit de matériel : stands, tables, bancs, grilles « caddie » et expositions.

Ces expositions sont conçues pour être itinérantes et promouvoir les richesses naturelles du territoire. Elles sont conçues sur des thématiques très variées : le patrimoine bâti, la faune et la flore, l'agriculture...

Elles sont ensuite mises à disposition des communes gratuitement. Elles rencontrent un vif succès. En effet, cette année, on a pu les apercevoir sur 44 manifestations, dans des équipements culturels, halls de mairie...

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre d'événements soutenus	Transversal	73	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	80000	01/01/2015	31/12/2015

La présence du Parc dans les communes (2015)



Education à l'environnement et au développement durable

Le Parc de l'Avesnois fait partie des plus peuplés et plus jeune de France. La Charte du Parc ambitionne de « promouvoir le développement durable pour une citoyenneté responsable afin de mieux connaître, préserver et gérer la richesse des milieux naturels » (Orientation.11). Pour se faire, il apparaît nécessaire d'éduquer les citoyens de demain pour leur donner des clés de compréhension et permettre l'évolution de leurs comportements. Les actions mises en place dans le cadre de ce projet visent à répondre à la mesure 24 « favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable et solidaire » afin de s'inscrire pleinement dans l'axe 2-3 qui est de faire du Parc « un territoire qui s'engage dans les défis environnementaux et sociaux du 21^{ème} siècle ».

LES ACTIONS :

Accompagnement des établissements scolaires à travers

- l'animation de l'opération régionale « Objectif nature » pour les écoles maternelles et primaires ;
- l'accompagnement des collèges dans le cadre des PEGD – Programme Educatif Global du Département - et « plantons dans la cours du collège » pour les 11 à 15 ans ;
- l'accompagnement des lycéens à travers le dispositif biodiverlycée ;
- L'animation d'appels à projet à destination de tous les établissements scolaires. Le Parc naturel régional de l'Avesnois accompagne les écoles souhaitant développer un projet éducatif en lien avec les inventaires et sciences participatives. Par ailleurs, une opération intitulée « cueillons la nature », afin de sensibiliser les élèves aux vergers traditionnels, sera testée.

Accompagnement hors temps scolaire à travers :

- toujours dans l'enceinte de l'école, le Parc accompagne les communes, par des temps de qualification des animateurs, à la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires ;
- la définition d'une stratégie de partenariat et de projets avec les centres sociaux autour d'une dynamique collective.

Le réseau TED :

- Le Parc n'est pas seul sur le territoire à faire et à agir dans le domaine du développement et du développement durable. Il souhaite poursuivre la démarche d'animation des 17 structures d'éducation présentes sur le territoire et monter en qualification.

M24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable

Projet: EDUCATION A
L'ENVIRONNEMENT 2015-2017

PARTENAIRES

Education Nationale, Associations naturalistes, Espaces Naturels Régionaux, PNR Scarpe-Escaut, PNR Caps et Marais d'Opale, GEN (Groupe Etude Nature), CIE "Le Bol Vert", CPIE "Bocage de l'Avesnois", Ecomusée de l'Avesnois, Francas du Nord, La Laurette à Rejet de Beaulieu, Ferme du Pont de l'écluse à Rainsars, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord

Action 2015-P08-A01: Accompagnement des établissements scolaires

Les objectifs en quelques mots...

- Mettre la transition écologique et la biodiversité au centre des pratiques éducatives.
- Contribuer à freiner l'érosion de la biodiversité en donnant aux participants la capacité à penser et à agir pour l'environnement et le développement durable.
- Sensibiliser les élèves tout au long de leur parcours scolaire et établir des passerelles entre les différents cycles et niveaux scolaires afin d'inciter les jeunes à passer concrètement à l'action par la renaturation, des plantations, des aménagements de terrains...
- Qualifier et animer le réseau des animateurs et enseignants au sein des établissements scolaires.

BILAN :

Depuis 1988, un demi-million d'élèves ont participé aux animations Objectif Nature. Environ, 22 000 classes ont bénéficié gratuitement de ce programme.

Chaque année, depuis 27 ans donc, les écoliers de 3 à 14 ans, de l'école élémentaire (maternelle et primaire), des CLIS, des ULIS, classes de sixième SEGPA des collèges et de celles des instituts médico-éducatifs, bénéficient d'une pédagogie active d'éducation qui favorise l'émerveillement, la curiosité mais aussi la compréhension, par l'immersion au cœur d'un écosystème régional.

Un partenariat historique et évolutif.

En 2015, seule la saison du printemps a vu se dérouler l'animation Objectif nature avec une réduction du nombre de projets par structure étant donné la fin des financements européens. Enrx, la Caisse d'Epargne Nord France Europe avec l'appui technique des Parcs naturels régionaux ont quand même pu maintenir l'opération et procéder comme les années précédentes aux étapes suivantes :

- Réalisation du programme d'animation du printemps 2015 sous forme de catalogue papier et numérique diffusé auprès de toutes les écoles de la Région (250 pour le territoire du Parc).
- Elaboration des fiches pédagogiques, insérées dans le classeur à destination de l'Education Nationale et des partenaires, diffusées à chaque inspection de la Région (6 pour le territoire du Parc).
- Suivi technique de 5 journées de préparation et d'animation.
- Synthèse des fiches bilans des enseignants et des animateurs.

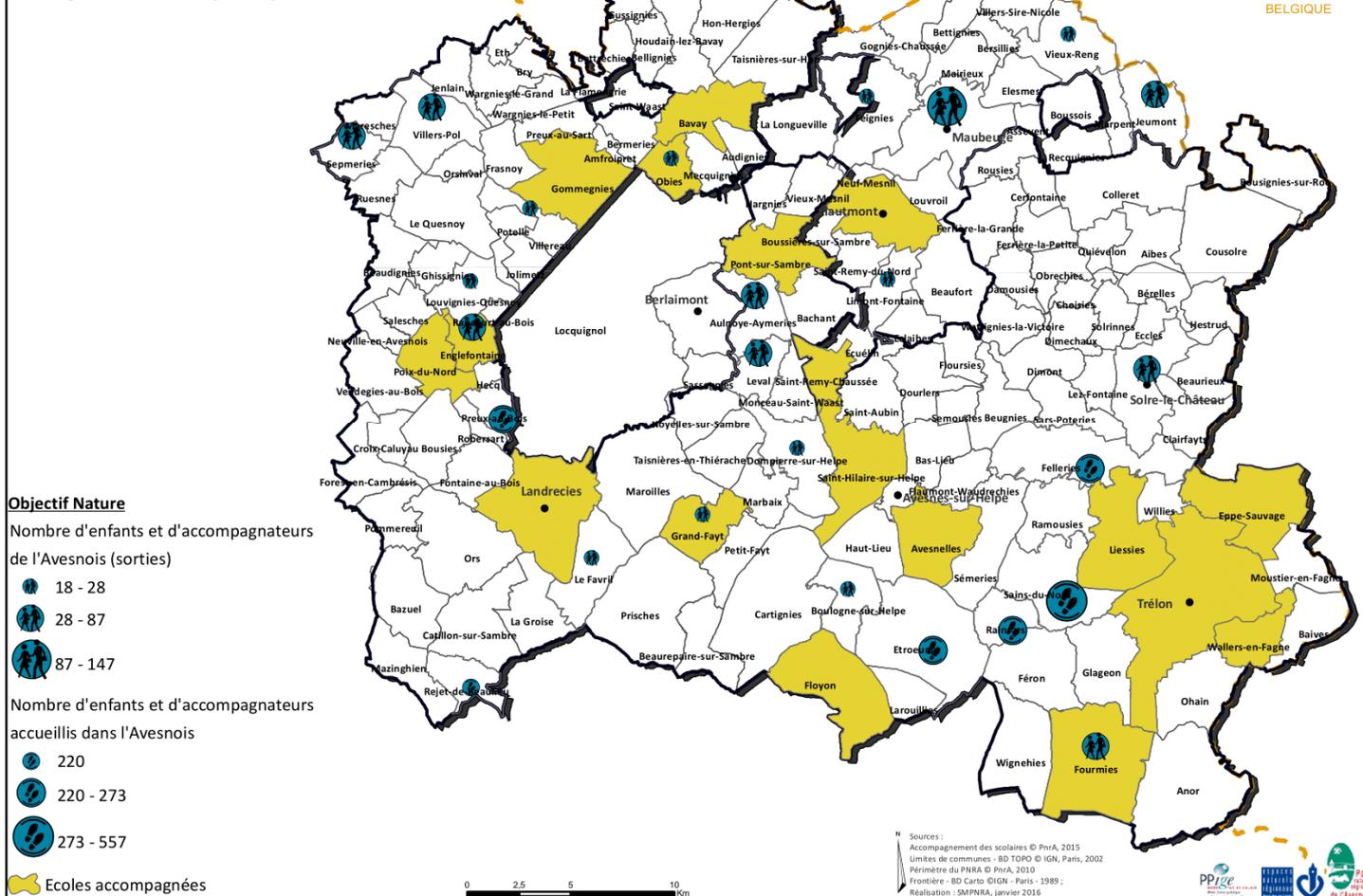
954 élèves et accompagnants de l'Avesnois ont bénéficié des animations proposées par six structures éducatives : les Francas de sains du Nord, l'Ecomusée de l'Avesnois, le Groupe Etude Nature de Cartignies, le CIE "le Bol Vert" de Trélon, Augustine Noirmain de Rejet de Beaulieu et la ferme du Pont de l'Ecluse de Rainsars. La majorité des écoles de l'Avesnois sont accueillies sur les sites du territoire de l'Avesnois pour réduire les coûts de transport et diminuer l'impact de ce dernier sur l'environnement. Il est également important pour eux d'acquérir des connaissances sur les milieux naturels proches de chez eux. **42** élèves et accompagnants des communes ville porte de Maubeuge et Le Cateau ont toutefois pu se rendre sur un site en dehors du Parc de l'Avesnois pour le projet "la Biodiversité n'a pas de frontière" au Centre d'Amaury à Hergnies dans le Parc naturel régional Scarpe-Escaut. **Soit au total 1 820** élèves et accompagnants (issus du Parc de l'Avesnois et de communes de proximité) ont été reçus sur les sites d'Etroeungt, Felleries, Preux au Bois, Rainsars, Rejet de Beaulieu et Sains du Nord.

Comme chaque année, une évaluation a été faite auprès des enseignants. Celle-ci a conforté le bien fondé de cette opération puisque 75% des enseignants ont retourné leur questionnaire et 93,82% d'entre eux ont jugé l'animation excellente ou satisfaisante. Dans ce contexte, un travail a été mené avec le Conseil Régional, Espaces naturels Régionaux et les 3 Parcs afin de donner une suite à ce programme. Espaces naturels régionaux est en recherche de financement permettant de lancer en 2016 le dispositif «OBJECTIF BIODIV'».

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
---------------------	-------------------	----------------	---------------	-------------

Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	1820	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de classes engagées	Transversal	71	01/01/2015	31/12/2015

L'accompagnement du Parc dans les projets d'écoles et Objectif Nature (2015)



M24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable

Projet: EDUCATION A
L'ENVIRONNEMENT 2015-2017

PARTENAIRES

Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, Education Nationale, Communes du Parc

Action 2015-P08-A02: Appel à projet Parc-cours scolaires

Les objectifs en quelques mots...

- Accompagner et intervenir dans plus de classe ;
- Favoriser un passage à l'action rapide et efficace ;
- Permettre d'être acteur : inciter les enseignants et leurs élèves à mettre en place des actions simples et concrètes en bénéficiant des supports pédagogiques spécifiques mis en place pour ces programmes (« vigie-nature école »...) ;
- Engager des démarches éco citoyennes ;
- Donner les clés d'observation et de découverte de son environnement proche ;
- Permettre aux élèves d'être acteur hors cadre et milieu scolaires ;
- Initier des démarches autonomes ;
- Emerveiller.

BILAN :

Accompagnement des projets scolaires

En 2014/2015, le Parc naturel régional de l'Avesnois a accompagné les projets des écoles ayant répondu à l'appel à projet sur la biodiversité, mais a aussi testé avec quelques écoles la mise en place de projets de sciences participatives.

Ce sont au total 10 écoles qui ont été accompagnées. Certaines ont travaillé sur le jardin, l'aménagement de coin nature, la pose de nichoirs etc...

Avec deux d'entre elles, le Parc a testé la mise en place du Programme BirdLab, programme de sciences participatives sur les oiseaux des jardins. C'est d'abord à Liessies que ce programme a été testé, en vue d'animer une journée de la campagne thématique sur les oiseaux. Il a ensuite été décliné sur Saint Hilaire sur Helpe avec les enfants de l'école, pour annoncer la Nuit de la chouette de mars 2015. Ce programme consiste à utiliser une application smartphone dédiée afin de faire remonter des données sur le comportement des oiseaux qui viennent se nourrir aux mangeoires, aux scientifiques du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. (voir aussi les fiches « campagne thématique » et « événementiels naturalistes »)

En outre, les collèges Budé de Maubeuge et Montaigne de Poix du Nord ont travaillé à la mise en place d'un coin nature au sein de l'établissement : création d'une mare, plantations de haies, mise en place de prairie fleurie... Ce projet se poursuit actuellement.

Véritable succès, les inventaires participatifs sont devenus le thème principal de l'appel à projet scolaire pour l'année 2015/2016, auquel 10 écoles ont répondu.

En 2015, le Parc naturel régional de l'Avesnois a aussi testé une nouvelle opération : « Cueillons la nature ». Cette opération expérimentale pour l'année scolaire 2015/2016 est inscrite dans le programme national « Un fruit pour la récré », et testée avec les 4 écoles des communes de Berlaimont, Englefontaine, Maroilles et Saint Hilaire sur Helpe. Elle se compose de 9 distributions de fruits frais par trimestre et d'une mesure d'accompagnement pédagogique durant cette période. 15 classes ont été accompagnées dans le cadre de ce dispositif, en plus des 10 classes précédemment citées.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose donc trois animations spécifiques sur la thématique des vergers et de la pomme (pressage de « jus de pommes », plantation de fruitiers et spectacles pédagogiques).

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	375	01/09/2015	30/06/2016
Nbre de classes engagées	Transversal	25	01/09/2015	30/06/2016

M24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable

Projet: EDUCATION A
L'ENVIRONNEMENT 2015-2017

PARTENAIRES

Centres Sociaux, CLSH, Education Nationale, Membres du réseau TED, Communes du Parc

Action 2015-P08-A03: Hors temps scolaires

Les objectifs en quelques mots...

Sensibiliser le plus grand nombre à l'environnement et au développement durable en développant des projets permettant de provoquer des changements de comportement.

Sensibiliser les publics en dehors du temps scolaire permet une approche différente car non-contrainte (les participants sont des personnes volontaires qui s'inscrivent « librement » dans ces démarches).

Développer des projets transversaux de sensibilisation pour aboutir à des actions construites et portées par les usagers.

Permettre aux habitants de prendre part aux débats et aux défis qu'ils nous proposent de relever.

Rendre le développement durable présent dans les projets, dans les actions des centres sociaux pour les porter vers les habitants.

BILAN :

En 2015, les centres sociaux de Sambre-Avesnois, la fédération des centres sociaux du Nord et le Parc naturel régional se sont rencontrés trois fois afin de définir un partenariat autour de projets à mener ensemble dans le cadre du développement durable. Après avoir établi un état des lieux du DD dans les centres sociaux, une ébauche de convention est actuellement en construction de part et d'autre et trois domaines d'intervention sont ressortis de la rencontre du 16 novembre dernier :

- **La biodiversité** avec pour objectif général la réappropriation, l'observation et la protection du patrimoine naturel local en lien avec l'alimentation saine et durable.
- **La maîtrise de l'énergie** avec la mise en place d'Agenda 21 internes des centres pour les adhérents et le personnel salarié et bénévole et l'organisation de Défi famille .
- **L'éco réhabilitation accompagnée** avec comme base l'expérience déjà menée à Maubeuge « Bricol'âge ». Il s'agira de garantir l'emploi de matériaux et techniques responsables et d'accompagner les habitants dans leurs gestes et comportements. Rendez-vous est pris en janvier 2016 pour finaliser la convention et établir les fiches actions opérationnelles.

2 formations Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) ont été proposées aux communes pour leurs animateurs. Elles ont porté sur la botanique et sur les amphibiens. 40 animateurs ont été sensibilisés.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	75	01/09/2015	30/06/2016
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal	2	01/01/2015	31/12/2015

M24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable

Projet: EDUCATION A
L'ENVIRONNEMENT 2015-2017

PARTENAIRES

Membres du réseau TED, Acteurs associatifs de l'Avesnois, Collectivités, partenaires privés, Education Nationale, Centres Sociaux

Action 2015-P08-A04: Animation du réseau TED

Les objectifs en quelques mots...

Rendre l'offre du territoire en matière d'éducation à l'environnement visible.
Valoriser le travail, les compétences et les actions de chacun des membres.
Favoriser l'échange, l'entraide, le partenariat, la montée en qualification.
Redynamiser le réseau des acteurs de l'éducation au Développement Durable du territoire.

BILAN :

Dans le cadre de sa mission de coordination des acteurs de l'éducation à l'environnement, le SMPNRA anime un réseau d'acteurs comptant 17 structures.

Il s'agit à la fois de rendre visible et de valoriser les activités et l'offre de ces structures, de coordonner les actions des uns et des autres, d'échanger et de se qualifier sur différentes thématiques et enfin de porter des projets communs.

Une refonte du site www.reseau-ted.fr est décidée avec l'ensemble des 17 partenaires qui y figurent.

Plusieurs décisions ont été actées :

- volonté commune de rendre le site plus attractif, plus lisible et plus fonctionnel.
- la gestion et la mise à jour des données se fera désormais par le Parc naturel régional de l'Avesnois, coordonnateur du réseau.
- un espace d'interpellation pour les projets émanant du territoire est désormais intégré au site.

La refonte de ce site a été réalisée en 2015 par l'équipe "communication" du Parc, en interne.

Les acteurs ont également fait remonter le désir de se rencontrer au moins deux fois par an autour d'un projet commun. Ainsi a eu lieu une visite du Centre de valorisation des déchets du SMIAA (Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes sur Helpe) de Maubeuge le 1er octobre 2015 suivie d'une animation d'éveil au goût menée par l'association des Sens du Goût de Le Quesnoy qui donne lieu à un film-reportage sur le site internet. La préparation d'un forum aux outils et animations pédagogiques prévu en mars 2016 à l'attention des référents de l'Education nationale du Nord en matière de développement durable et à d'autres acteurs intéressés du territoire comme les animateurs de Centres sociaux a été amorcée en 2015.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de COPIL réunis	Transversal	2	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de partenaires engagés	Transversal	17	01/01/2015	31/12/2015
Fréquentation du site internet	Transversal		01/01/2015	31/12/2015

Accompagnement des projets de développement durable

La Charte du Parc est le projet de développement durable du territoire. Il convient de motiver et d'accompagner les acteurs du territoire, prioritairement les communes et intercommunalités, à initier des démarches autonomes de développement durable et à faire évoluer leurs pratiques au regard des principes du développement durable. Comme indiqué dans les axes de la charte, il s'agit de « permettre au territoire de s'engager dans les défis environnementaux et sociaux du 21^{ème} siècle » (Axe 2-3) et de « miser sur ses ressources humaines, pour construire son développement durable » (axe 3-4).

LES ACTIONS : l'accompagnement des projets de développement durable 2015 du Syndicat Mixte du Parc se décompose en 5 actions répondant aux mesures 21 (Réduire les émissions de gaz à effet de serre), 22 (Observer les effets du changement climatique sur le territoire), 23 (Accompagner les acteurs dans les démarches autonomes de développement durable en adaptant les outils existants au contexte local) et 45 (Développer le management environnemental des entreprises et des zones d'activités) de la Charte. Ces actions sont :

- L'accompagnement de démarches de développement durable.
Il s'agit d'élaborer collectivement des programmes d'actions adaptés aux communes en concertation avec les services de la Mairie. L'accompagnement du Parc se décline de différentes façons selon le degré d'engagement de la collectivité (charte de l'environnement, SMDD, SLDD, agenda 21 local) à :
- De manière autonome, ou en lien avec un Agenda 21 communal, la sensibilisation des habitants, dans les domaines de la sobriété énergétique, de la précarité énergétique et de la production d'énergie sera développée à travers des actions du type « Défis familles » et l'accompagnement de projets citoyens d'auto production d'énergie.
- La mobilité en milieu rural est une réelle problématique. La plupart des déplacements du quotidien passent par l'utilisation de la voiture. Le territoire offre peu de solutions alternatives dans le domaine de la mobilité. A la demande de la Région Nord-Pas de Calais, le SMPNRA initiera une réflexion sur le sujet.
- Le Syndicat Mixte du Parc est impliqué dans le PCT porté par le SCoT Sambre Avesnois, en tant que partenaire technique associé. A ce titre, il participe aux réunions et aux différents groupes de travail organisés en lien avec les thématiques « Parc » (agriculture, filière bois, circuits courts...)
- Enfin, le dispositif éco-événement consiste à accompagner les organisateurs de manifestation pour qu'ils mettent en application des actions de Développement Durable (tri des déchets, toilettes sèches, circuits courts...). Le nombre de manifestations accompagnées est de 4 en 2008 à 32 en 2014.

M24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable

Projet: Développement Durable 2015-2017

PARTENAIRES

CERDDD

Action 2015-P09-A01: **Accompagnement des démarches de développement durable**

Les objectifs en quelques mots...

Elaborer collectivement des programmes d'actions de développement durable adaptés aux communes, en concertation avec les services de la Mairie. L'objectif à terme étant la mise en œuvre d'actions sur le territoire en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (démarche agenda 21 local).

- Aider les élus à comprendre les défis liés au climat et les inciter à prendre des engagements en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation des territoires
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de programme d'actions en faveur du Développement Durable.
- Développer des projets participatifs avec les communes et leurs acteurs.

BILAN :

Le Parc naturel régional de l'Avesnois a accompagné deux collectivités locales, en tant que communes « pilotes », pour les aider à formaliser des actions de Développement Durable à travers l'élaboration de démarche type « agenda 21 interne ».

Sur cette base, le Parc naturel régional de l'Avesnois a travaillé à l'élaboration d'une méthodologie plus complète, transposable et adaptable, intitulée « Mettre en œuvre des démarches de Développement Durable en milieu rural », permettant d'intégrer les acteurs du territoire dans le processus décisionnel. Aussi, cette démarche d'accompagnement a pour volonté d'intégrer les enjeux liés « à la lutte contre le changement climatique » et « au développement des modes de production et de consommation responsables », 2 enjeux essentiels pour la transition énergétique des territoires.

L'accompagnement du Parc dans l'élaboration d'agendas 21 locaux a pour objet de définir une stratégie de développement durable des territoires, de la décliner en programmes d'actions concrets et d'engager une démarche mobilisatrice. L'accompagnement du Parc peut se décliner de différentes façons selon le degré d'engagement de la collectivité (charte de l'environnement, SMDD, SLDD, agenda 21 local).

Depuis 2015, deux nouvelles collectivités sont accompagnées:

- Aulnoye-Aymeries: Aujourd'hui la ville dispose d'un programme d'actions à l'échelle des services de son centre administratif. Les agents disposent de 9 fiches-actions portant sur des thématiques diverses. Le Parc anime les réunions et accompagne les agents dans la mise en œuvre des actions. Des actions partenariales se mettent également en place avec d'autres acteurs du territoire (la CAMVS pour travailler sur la thématique "déchets" ou encore l'EIE d'arrondissement pour travailler avec les agents sur la thématique "isolation et énergie").
- Feignies: Le Parc a été sollicité par la commune fin 2015. Courant décembre, une réunion associant des agents de la collectivité, des élu(e)s et des habitants a permis de définir l'accompagnement à mettre en œuvre avec la commune. En 2016, 2 travaux seront proposés. Un premier avec les agents pour mener des actions à l'échelle des services et systématiser la prise en compte du Développement Durable dans le quotidien professionnel. Un second avec un collectif d'habitants souhaitant cette fois-ci mettre en œuvre des actions à l'échelle de la ville.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
2015 Nbre d'actions engagées	Transversal	12	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de communes accompagnées	Transversal	3	01/01/2015	31/12/2015
2015 Nbre d'EPCI accompagnés	Transversal	0	01/01/2015	31/12/2015

M11 : Développer et promouvoir les services de proximité : commerces, artisanat, services publics, transports collectifs

Projet: Développement Durable 2015-2017

PARTENAIRES

ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), SCOT Sambre-Avesnois, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, ADEME

Action 2015-P09-A02: Stratégie mobilité

Les objectifs en quelques mots...

- Identifier une stratégie globale à l'échelle de l'arrondissement (en lien avec l'ambition 1 axe 2 du PCT Sambre-Avesnois).
- Impulser l'engagement des collectivités et entreprises dans des réflexions et aménagements liés à l'écomobilité (aires de co-voiturage / bornes électriques / déplacements doux).
- Proposer des modes de déplacement et d'organisation alternatifs.
- Travailler sur les comportements.
- Augmenter la pratique du covoiturage
- Diminuer les émissions de CO2.

BILAN :

La mobilité en milieu rural est une réelle problématique. La plupart des déplacements du quotidien effectués par les actifs passent par l'utilisation de la voiture. Parallèlement, certains habitants du territoire sont peu mobiles du fait d'une offre de transports peu flexible, organisée sur la base d'horaires figés (train, bus). De plus, les transports collectifs proposés sur le territoire ne répondent pas toujours à la problématique des déplacements inférieurs à 5km. Enfin, le territoire offre rarement de solutions alternatives dans le domaine de la mobilité.

2015 a été l'occasion de recenser l'ensemble des acteurs travaillant sur les questions de mobilité en Sambre-Avesnois mais également en Région. Parallèlement, des demandes de collectivités du territoire ont amené le Parc à travailler sur des thématiques bien précises. En effet, la ville de Fourmies a sollicité les services du Parc pour les accompagner dans le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides. Une stratégie de déploiement de bornes de recharge a donc été travaillé avec la ville de Fourmies mais également avec la Communauté de Communes du Sud Avesnois.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre d'actions engagées	Transversal	1	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de communes accompagnées	Transversal	1	01/01/2015	31/12/2015
Nbre d'EPCI accompagnés	Transversal	1	01/01/2015	31/12/2015

M21 : Réduire les émissions des gaz à effet de serre : logement, transport, énergies renouvelables

Projet: Développement Durable 2015-2017

PARTENAIRES

Communes du Parc, EPCI du territoire, Prioriterre, ADEME, Enercoop, ADIL, Espace Info énergie Maubeuge

Action 2015-P09-A03: Sensibilisation des habitants

Les objectifs en quelques mots...

- Eduquer à la sobriété énergétique en aidant les ménages et agents des collectivités (lien avec la fiche action 1) à adopter des comportements éco-responsables.
- Réduire les consommations d'énergie dans le secteur de l'habitat et des bâtiments publics.
- Développer la part d'énergie renouvelable consommée sur le territoire
- Multiplier la production d'énergies renouvelables sur le territoire via un système de financement participatif des acteurs du territoire.

BILAN :

L'Avesnois est caractérisé par une forte présence du logement individuel et par une population en situation de précarité fortement impactée par l'augmentation des coûts de l'énergie. Parallèlement, les collectivités connaissent les mêmes problématiques dans la gestion des bâtiments publics énergivores. La sensibilisation des acteurs et le recours à l'investissement participatif peuvent être une solution permettant aux collectivités et aux ménages de réduire leur consommation d'énergies fossiles et leurs dépenses tout en développant la présence d'énergies renouvelables sur le territoire.

En 2015, un travail pour mettre en place un partenariat avec les différents centres socio-culturels du territoire a été entamé. Aujourd'hui, les centres sociaux sont identifiés comme pouvant être des partenaires privilégiés pour mettre en place le "défi des familles à énergie positive" de par leur proximité avec les habitants. L'idée est d'organiser un concours des ménages sur les économies d'énergie réelles mesurées dans l'objectif de sensibiliser les habitants aux économies d'énergie par la sobriété (gestes et comportements économes), c'est-à-dire sans investissement financier.

A l'heure actuelle, les conditions de ce partenariat entre le Parc et les centres socio-culturels de l'arrondissement sont en cours de finalisation. Le lancement et l'animation du dispositif "Défi des familles à énergie positive" dépendent de la réponse à une demande de subvention auprès de l'ADEME en lien avec la stratégie TEP-CV.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	30	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de projets accompagnés	Transversal	10	01/01/2015	31/12/2015

M21 : Réduire les émissions des gaz à effet de serre : logement, transport, énergies renouvelables

Projet: Développement Durable 2015-2017

PARTENAIRES

ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), SCOT Sambre-Avesnois

Action 2015-P09-A04: Participation à la mise en oeuvre du Plan Climat Territorial

Les objectifs en quelques mots...

- Apporter la vision du Parc lors des réunions de travail et pour toute sollicitation.
- Alimenter la mise en œuvre du PCT par la veille et l'évaluation des actions du SMPNRA répondant aux enjeux, engagements et ambitions de la feuille de route du PCT.

BILAN :

Initialement, la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et le Parc naturel régional de l'Avesnois avaient répondu, conjointement, à l'appel à projet proposé par l'ADEME et la Région Nord/Pas de Calais pour s'engager dans une démarche de plan climat sur leurs deux territoires réunis. Par la suite, c'est le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Sambre-Avesnois qui a porté ce projet, avec l'assistance technique de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre. Le Syndicat mixte du Parc étant, quant à lui, impliqué en tant que partenaire technique privilégié de la démarche.

En septembre 2014, le ministère de l'environnement lance l'appel à initiatives "Territoire à énergie positive pour la croissance verte". Le syndicat mixte du Parc et le syndicat mixte du SCOT (ADUS) décident d'y répondre conjointement, en relation étroite avec les 4 EPCI de l'arrondissement. Le territoire est labellisé TEPCV en devenir en février 2015.

A la suite de la labellisation, des rencontres avec les intercommunalités ont permis de qualifier et de faire remonter aux services de l'Etat des projets opérationnels de transition énergétique pouvant être financés dans le cadre de TEP-CV. Une Convention cadre dans laquelle figurent onze projets intercommunaux a été co-construite avec nos partenaires et envoyée au Ministère. Pour six de ces projets, le territoire se verra attribuer une première enveloppe de 500 000€. Le territoire pourrait prétendre à une seconde aide financière pouvant aller cette fois-ci jusqu'à 1 500 000€. Aujourd'hui, les projets financés amorcent un tournant en matière de transition énergétique.

Avec cette co-candidature, les services du Parc et de l'Agence d'urbanisme souhaitent animer une stratégie commune à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, celle-ci contribuant à la fois aux objectifs de la Charte du Parc et du Plan Climat Territorial Sambre-Avesnois. Les actions seront mises en œuvre en 2016.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre d'actions engagées	Transversal	1	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de réunions avec participation du Parc	Transversal	12	01/01/2015	31/12/2015

M23 : Accompagner les acteurs dans des démarches autonomes de développement durable en adaptant les outils existants (agenda 21,...) au contexte local

Projet: Développement Durable 2015-2017

PARTENAIRES

Espaces Naturels Régionaux, PNR Scarpe-Escaut, PNR Caps et Marais d'Opale

Action 2015-P09-A05: Accompagner les organisateurs d'éco-événements

Les objectifs en quelques mots...

- Inciter les organisateurs à prendre en compte les retombées environnementales, économiques et sociales de leurs événements.
- Evaluer les pollutions et impacts négatifs évités sur le territoire.
- Faire reconnaître l'engagement voire l'exemplarité des fêtes locales et événements du territoire
- Augmenter le nombre d'éco-événements sur le territoire
- Etablir une stratégie globale en concertation avec les organisateurs d'éco-événements
- Rendre le collectif plus autonome

BILAN :

La démarche « éco-événements » a été expérimentée mi 2008. Forte de son succès, elle a débouché sur l'élaboration d'un guide à destination de tous les organisateurs de manifestations sur le territoire du Parc. Edité en avril 2009, ce guide papier a été suivi d'un site Internet disponible depuis septembre 2009. Quatre manifestations ont été accompagnées en 2008, 8 en 2009, 15 en 2010, 14 en 2011 et 21 en 2012, 27 en 2013, 32 en 2014 et 37 en 2015.

En 2015, l'objectif était de proposer aux porteurs de projets un accompagnement collectif passant par la mise en place de temps de formation, la capitalisation des bonnes pratiques sur le site des éco-événements du Parc et la définition d'une stratégie globale à l'échelle du territoire. Actuellement le Parc travaille sur deux projets dans le cadre de ce dispositif:

- Un travail sur le site internet afin de capitaliser les informations relatives au dispositif d'accompagnement mais également de mettre en ligne l'actualité du collectif
- Un travail avec l'un des quatres EPCI du territoire : un partenariat est en cours de définition avec la Communauté de Communes du Pays de Mormal avec qui le Parc souhaite développer un service territorialisé passant notamment par le prêt de matériel au niveau local (la communauté de communes serait un relais du dispositif auprès des associations et organisateurs d'événements sur son territoire).

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	50000	01/01/2015	31/12/2015
Nbre d'événements soutenus	Transversal	37	01/01/2015	31/12/2015

4

Développement économique en milieu rural

Le développement de l'agriculture durable est principalement traduit dans l'ambition 3 de la Charte : Un territoire qui investit sur ses ressources naturelles culturelles et humaines pour se développer.

Il s'articule autour de deux orientations (12 et 13) : valoriser la dimension paysagère, environnementale, génétique et humaine des productions agricoles issues du bocage et soutenir les démarches collectives qualifiantes.

En 2015, le Parc poursuivra l'animation et la mise en place de réseaux qui permettent la promotion et le développement des produits locaux. Il entend ainsi conforter et étoffer les "Boutiques de l'Avesnois" et le réseau des "Restaurateurs de l'Avesnois" et poursuivre son accompagnement des marchés de terroirs et/ou bio. Le développement des circuits courts alimentaires passera également par l'animation d'un comité de pilotage afin de créer un lieu de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés sur l'Avesnois.

Atteindre les 30% de la SAU du Parc en agriculture bio passe par un plan d'actions construit et concerté. Le Parc poursuivra l'animation du comité de pilotage, garant de la stratégie définie en 2012 et mettra en œuvre une partie du programme d'action partagé : accompagnement des structures de restauration collective pour l'introduction de produits bio locaux dans les menus, sensibilisation des artisans et commerçants aux filières bio local, développement d'actions ciblées dans les zones à enjeux "Eau potable",

Afin de développer l'utilisation de l'herbe dans les systèmes agricoles, le Parc souhaite développer en partenariat avec la profession agricole des actions de formation afin de concilier prairie et maintien de la biodiversité.

L'accompagnement de l'association « Vergers hautes tiges de l'Avesnois », a pour but de maintenir la surface des vergers hautes tiges de 2009 et aussi de permettre d'atteindre les 30 produits marqués « Parc » en 2022.

M25 : Développer l'utilisation de l'herbe dans les systèmes agricoles

Projet: Agriculture durable 2015-2017

PARTENAIRES

ADARTH, Chambre d'agriculture de Région, GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences), GABNOR

Action 2015-P10-A1: Développement de l'agro écologie et valorisation des élevages herbagés

Les objectifs en quelques mots...

- Accompagner les démarches de valorisation et de promotion de la prairie et du système herbager en cours sur le territoire
- Accroître la visibilité des actions et des résultats, tant dans le domaine économique que dans le maintien de la biodiversité
- Développer les outils de communication à destination des agriculteurs

BILAN :

En 2015, l'action du Parc sur l'agro-écologie et la valorisation des élevages herbagés s'est surtout concentrée sur l'organisation du Concours agricole national des prairies fleuries. Ce concours agro-écologique, partie intégrante du concours général agricole du Salon de l'Agriculture, permet en effet de mettre en avant de façon positive le rôle des éleveurs dans la préservation de la biodiversité mais aussi les apports de la biodiversité à l'agriculture. Le concours a été organisé sur le secteur d'Avesnes sur Helpe (ensemble des communes des 2 ex-cantons Avesnes sud et Avesnes Nord) en partenariat avec l'ADARTH. 6 producteurs de la zone ont participé au concours en 2015, ce qui correspond à l'objectif fixé : de 6 à 8 participants. Le concours a permis de mettre en avant différents systèmes d'élevages, bio ou non bio, en viande ou en lait, de taille variée mais qui avaient tous en commun une volonté de bien valoriser leurs prairies et de s'appuyer sur les atouts du bocage Avesnois. Cette action a ensuite été valorisée lors des Journées Régionales de l'Herbe en Avesnois, organisées par l'ADARTH et où le Parc s'est investi pour valoriser les thématiques agro-écologiques.

Au delà du Concours prairies fleuries et des journées de l'herbe, les actions envisagées sur la valorisation des systèmes herbagés et sur l'agro-écologie ont été repoussées faute de temps et de moyen que ce soit pour le Parc ou pour notre partenaire ADARTH. Des échanges ont cependant eu lieu afin de redéfinir les contours de notre partenariat sur ces sujets.

Il est important de noter que l'action 2 "Agriculture Biologique" contribue fortement à l'objectif de valorisation de l'élevage herbagé en Avesnois.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
nbre d'exploitants agricoles participants / engagés	Transversal	6	01/01/2015	31/12/2015

M31 : Développer et promouvoir l'agriculture biologique

Projet: Agriculture durable 2015-2017

PARTENAIRES

GABNOR, Chambre d'agriculture de Région
GABNOR, Chambre d'agriculture de Région, APROBIO, Association Terre de Liens, ADARTH, Association A Petits Pas, Agence de l'Eau Artois Picardie, EPCI du territoire, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Général du Nord

Action 2015-P10-A2: Développement de l'Agriculture biologique (AB)

Les objectifs en quelques mots...

- Poursuivre l'animation du comité de pilotage et des différents groupes de travail techniques
- Accompagner les partenaires dans la mise en oeuvre du programme d'actions partagé défini par le comité de pilotage en 2012

BILAN :

État des lieux de l'Agriculture biologique dans l'Avesnois en 2015

L'agriculture biologique a connu une très forte progression depuis 2008 dans l'Avesnois : on est ainsi passé de 28 agriculteurs bio exploitant environ 1200 ha en 2008, à 92 agriculteurs bio exploitant plus de 4600 ha en 2015. Cette hausse est d'autant plus forte sur la période 2014-2015, puisque nous avons connu, sur une année, une hausse de la SAU bio qui est passée de 4% à 6% (avec 1200 ha convertis en 2015) et nous avons gagné 20 agriculteurs bio (passant de 72 à 92 fermes). En 2014, 50% de la SAU bio de la région était en Avesnois, c'est près de 80% en 2015.

Les conversions ont été particulièrement dynamiques avec 20 conversions bio sur 2015. Ce développement s'explique en partie par la dynamique de la filière lait bio (55 exploitants bovins lait bio, dont 14 passages en bio cette année). Le contexte actuel du lait conventionnel a incité les conversions chez des agriculteurs déjà en réflexion et suivis depuis 3 à 4 années. D'autres filières sont concernées puisque la bio c'est aussi 12 éleveurs de bovins allaitants, 9 maraîchers, 4 éleveurs de poules pondeuses et 6 arboriculteurs.

La forte mobilisation des acteurs agricoles du territoire (Chambre d'Agriculture et GABNOR) est un facteur incontournable pour accompagner ces conversions (alliant le suivi technique, économie, psycho-social) et pour soutenir les bio en place. Le Parc et ses partenaires travaillent aussi à la valorisation de ces productions par un travail sur la filière et sur les débouchés en circuit-courts (marchés bio, artisans commerçants...), la restauration collective, et les filières longues (entreprises agroalimentaires), en lien avec des opérateurs économiques (notamment la coopérative laitière UCANEL en 2015).

Le Parc coordonne les actions du programme stratégique partagé de développement de l'Agriculture biologique Dans le cadre de sa charte 2010-2022 le Parc naturel régional de l'Avesnois a inscrit dans ses objectifs « Atteindre au moins 30% de la Surface Agricole Utile en agriculture biologique en 2022 et plus particulièrement 90% dans les périmètres de protection des captages ».

En pilotant un programme d'actions partagé avec l'ensemble des partenaires du territoire (depuis 2011), le Parc connaît aujourd'hui des avancées notables, dont les efforts se poursuivront jusqu'en 2022.

Les partenaires du Parc sont les suivants : GABNOR, Chambre d'Agriculture, A PRO BIO, Terre de liens, mais aussi CAMVS, Noréade, ADARTH, Conseil départemental, Conseil régional, A Petits Pas, CIVAM, Lycées agricoles, EPCI, DRAAF...

Dans ce cadre de ce programme d'actions partagé le Parc a été chargé de réaliser les actions suivantes en 2015 :

- Pilotage du programme d'actions partenarial au travers de l'organisation de 3 comités techniques, 2 comités de pilotage et du portage.
- Coordination du suivi administratif et financier du projet ; pilotage de la réponse à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- Organisation en janvier 2015 d'un forum sur l'agriculture biologique en Avesnois ayant rassemblé plus de 100 participants dont 40 élus.
- Réalisation d'un observatoire cartographique de l'Agriculture Biologique en Avesnois
- Participation, aux côtés du GABNOR, à une étude sur les rémunérations des services environnementaux fournis par les agriculteurs biologiques
- Accompagnement de 15 structures en restauration collective (de manière individuelle ou collective) afin de développer leur approvisionnement en produits bio et locaux
- Sensibilisation des artisans et commerçants aux filières bios locales au travers d'une visite de ferme et d'une enquête auprès de 70 boulangers de l'Avesnois
- Appui à l'organisation et à la communication pour les 3 marchés bio du territoire
- Organisation d'un salon professionnel de l'offre alimentaire en Avesnois qui a rassemblé 20 fournisseurs locaux dont 9 bio et plus de 80 acheteurs professionnels (restauration

collective, commerçants, restaurateurs, ...) et a permis d'initier des contacts commerciaux.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal	250	01/01/2015	31/12/2015
Nbre d'opérateurs économiques et agricoles accompagnés	Transversal	30	01/01/2015	31/12/2015

M29 : Accompagner le développement et la promotion des signes de reconnaissance qui favorisent la qualité et la préservation des paysages et de l'environnement

Projet: Agriculture durable 2015-2017

PARTENAIRES

Producteurs Marque Parc, CRRG, Association Vergers Hautes Tiges de l'Avesnois, Artisans tailleurs de pierre

Action 2015-P10-A3: Animation et développement de la Marque "Produit et savoir-faire du PNR de l'Avesnois"

Les objectifs en quelques mots...

Cette action a pour objectifs de :

- conforter la dynamique des producteurs et de renforcer les liens entre eux
- Développer la gamme des produits bénéficiant de la marque Parc, en particulier les produits issus des vergers hautes tiges (et du nombre de producteurs bénéficiaires)
- Poursuivre l'accompagnement de l'Association Vergers hautes tiges de l'Avesnois dans son développement et l'amener à davantage d'autonomie dans son fonctionnement
- Créer une dynamique de réseau
- Intégrer dans les process de production des critères de préservation du bocage et du patrimoine naturel

BILAN :

L'année 2015 a été une année de transition pour l'animation de la Marque Parc dans un contexte d'évolution nationale du dispositif. Les actions ont été menées à 2 niveaux:

- le suivi et l'animation des réseaux d'agriculteurs marqués en Avesnois: l'accompagnement de l'Association "Vergers hautes-tiges de l'Avesnois" a permis le lancement de 2 nouveaux produits (Jus de pommes bio et compote), portant à 6 la gamme des produits issus des vergers hautes tiges de l'Avesnois. Les 11 producteurs de l'association ont été suivis et accompagnés par le PNR et le CRRG comme les années précédentes afin de bien respecter le cahier des charges de la marque Parc. L'association a ainsi réalisé une production record de 20 000 litres tout produits confondus. Une communication spécifique a été réalisée afin de valoriser les produits de l'association auprès des collectivités (communes et EPCI) du territoire. Au niveau des marques "Viande bovine" et "Pierre bleue", l'action est restée limitée à une communication générale sur les différents outils du Parc. Il n'y a cependant pas de dynamique particulière concernant ces 2 produits. Néanmoins, en ce qui concerne la marque Pierre Bleue, le Parc a participé à l'élaboration d'un projet INTERREG visant à valoriser la Pierre Bleue du Hainaut.
- la participation active aux travaux de redéploiement national de la marque Parc : le PNR Avesnois a contribué en 2015 aux réflexions et travaux de redéfinition de la stratégie nationale de la marque Parc en participant aux différentes commissions et groupes de travail. Le Parc a ainsi accueilli en novembre un séminaire national des Parcs naturels régionaux sur cette question.

Dans ce contexte de redéfinition nationale de la marque, il a été décidé de ne pas engager de nouveaux marquages en 2015. Cependant des contacts ont été pris avec des opérateurs qui pourraient être intéressés par la marque.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de produits marqués parc	Développement économique en milieu rural	5	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de producteurs bénéficiaires de la marque parc	Développement économique en milieu rural	17	01/01/2015	31/12/2015
2015 Volume de jus de pomme produit par l'asso vergers haute tige	Développement économique en milieu rural	16835	01/01/2015	31/12/2015

M32 : Favoriser le rapprochement entre producteurs et consommateurs, notamment en développant les circuits courts

Projet: Agriculture durable 2015-2017

PARTENAIRES

Structures intercommunales,
Commune d'Eppe-Sauvage,
Agglomération Maubeuge Val de
Sambre, Commune de Louvignies-
Quesnoy, Association des Producteurs
Fermiers et Artisans de l'Avesnois
(APFAA), CCI Nord de France,
Restaurateurs de l'Avesnois, Le carré
des saveurs (SEM), ADARTH, Chambre
d'agriculture de Région, GABNOR,
APROBIO, Conseil Régional Nord-Pas
de Calais, Conseil Général du Nord,
Association régionale des AMAP,
Réseau des Boutiques de l'Avesnois

Action 2015-P10-A4: Développement des circuits courts alimentaires et animation des réseaux professionnels associés (Boutiques et Restaurateurs de l'Avesnois)

Les objectifs en quelques mots...

- favoriser le rapprochement entre les consommateurs et les producteurs
- favoriser le maintien d'une agriculture durable, de proximité
- créer de la valeur ajoutée, afin de maintenir le tissu de petites et moyennes exploitations
- mettre en valeur les savoir-faire des agriculteurs du territoire

BILAN :

La dynamique de développement des circuits se poursuit et s'amplifie en Avesnois avec de plus en plus d'acteurs impliqués.

Le Parc a ainsi accompagné de nombreux projets:

- appui en termes de communication et d'organisation aux Marchés nocturnes d'Eppe Sauvage, aux marchés bio de Landrecies, Louvignies Quesnoy et Cartignies.
- information et mise en relation avec les producteurs locaux pour 10 collectivités et association souhaitant valoriser les producteurs sur leur manifestation.
- partenariat avec la 3CA dans le cadre de son projet "Panier fermier en entreprise": le Parc a réalisé une enquête auprès de 26 producteurs de leur territoire et a produit un rapport proposant des pistes d'organisation pour ce projet.
- appui technique à la CAMVS dans la définition de sa stratégie "circuit court"
- participation au Forum de l'ESS à Jeumont pour valoriser les circuits courts et l'alimentation locale

Le PNR a également poursuivi son accompagnement auprès de ses réseaux "circuits courts":

- Réseau des Boutiques de l'Avesnois: pas de nouvelle adhésion cette année mais 3 commerçants ont été rencontrés en vue d'une future intégration. Plusieurs campagnes de communication ont été mises en œuvre ainsi qu'un audit de l'ensemble des adhérents pour contrôler le respect de la convention et les accompagner dans l'amélioration continue.
- Réseau "Restaurateurs de l'Avesnois": 2 nouveaux restaurants ont intégré le réseau en 2015 (Le Mormal à Jolimetz et le Père Ducoin à Trélon) et 2 restaurants ont été exclus pour non respect de la convention. 3 restaurants ont également été accompagnés en vue de leur intégration dans le réseau en 2016.

Le programme d'action pour le développement de l'approvisionnement en produits locaux et/ou bio en restauration collective s'est poursuivi et amplifié avec nos partenaires A PRO BIO et la Chambre d'Agriculture. Plus de 20 structures de restauration collective (communes, collèges, Lycées, Hôpitaux, ..) ont ainsi été accompagnées à travers des rencontres individuelles et des formations collectives.

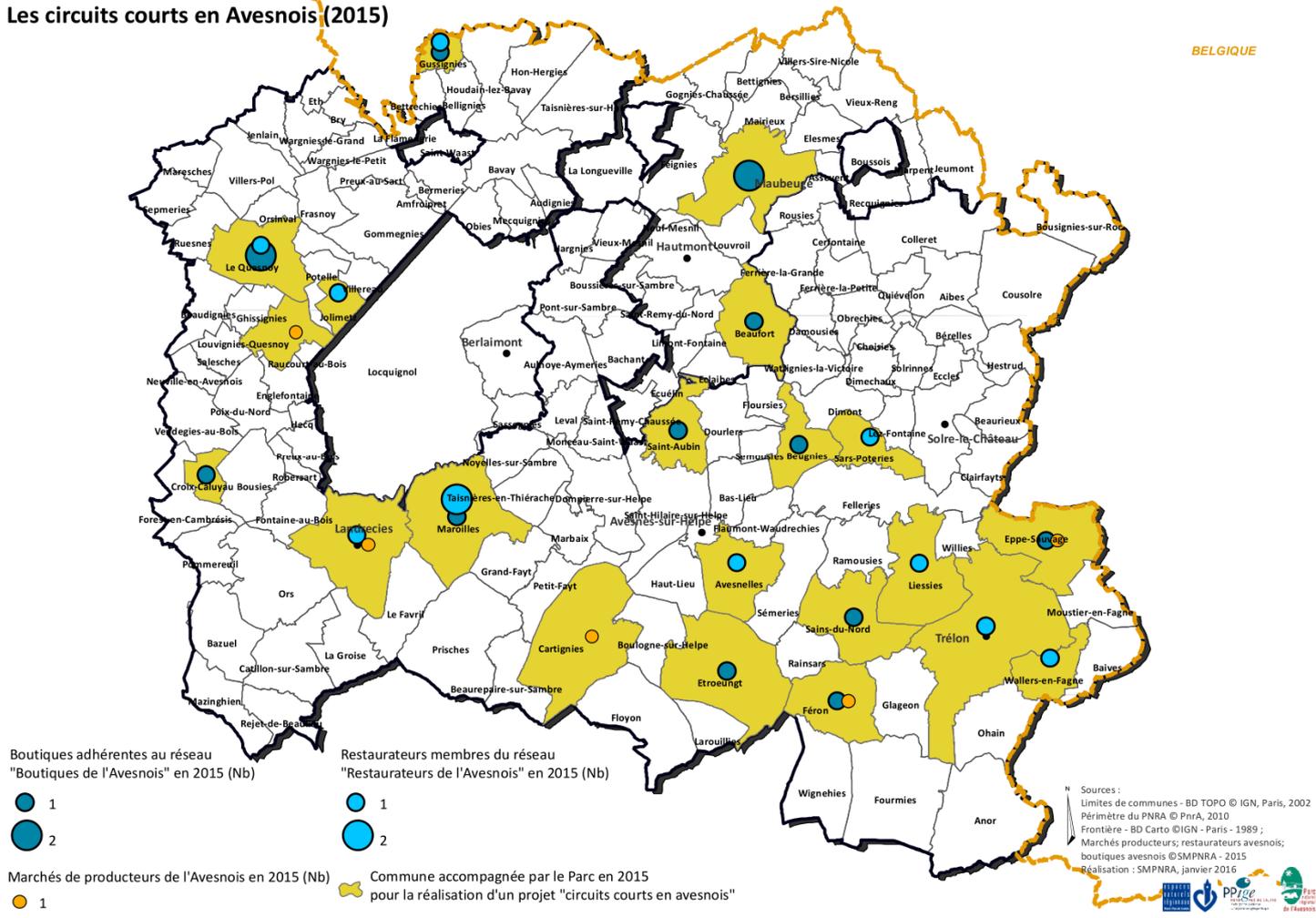
Un salon professionnel de l'offre alimentaire locale en Avesnois a également été organisé par le PNR avec ses partenaires et a permis de mettre en relation 22 producteurs et artisans alimentaires avec 80 acheteurs professionnels (commerçants, restaurateurs, restauration collective et élus).

Cette thématique des circuits courts mobilise ainsi largement le Parc mais aussi de nombreux partenaires sur le territoire. Il sera nécessaire de relancer en 2016 un Comité de Pilotage sur ce sujet afin de mieux coordonner les actions de tous les acteurs sur le territoire mais aussi de trouver des solutions aux problématiques existantes et notamment la structuration de l'offre et les questions de logistique pour les producteurs.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de restaurateurs engagés	Développement économique en milieu rural	11	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de commerçants engagés	Développement économique en milieu rural	14	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de structures de restauration collective accompagnées	Développement économique en milieu rural	30	01/01/2015	31/12/2015

Les circuits courts en Avesnois (2015)

BELGIQUE



Sources :
 Limites de communes - BD TOPO © IGN, Paris, 2002
 Périmètre du PNRA © Pnra, 2010
 Frontière - BD Carto © IGN - Paris - 1989 ;
 Marchés producteurs; restaurateurs avesnois;
 boutiques avesnois © SMPNRA - 2015
 Réalisation : SMPNRA, janvier 2016

M28 : Maintenir la diversité génétique du vivant

Projet: Agriculture durable 2015-2017

PARTENAIRES

CRRG, Producteurs du territoire,
Lycée agricole de Le Quesnoy, AWE
(Association Wallonne de l'Elevage),
Université de Gembloux

Action 2015-P10-A5: Valorisation des races et variétés locales

Les objectifs en quelques mots...

Valorisation et promotion de la diversité génétique du vivant, avec pour cibles particulières le patrimoine fruitier remarquable du territoire et la race Bleue du Nord, en lien étroit avec le Centre Régional de Ressources Génétiques.

BILAN :

L'action du Parc sur la valorisation des races et variétés locales en 2015 s'est traduite par la participation à l'élaboration du programme INTERREG BLUESEL 2 pour poursuivre le travail transfrontalier de valorisation de la race Bleue du Nord.

Par ailleurs, le Parc a poursuivi son action de valorisation des variétés fruitières locales en accompagnant l'association "Vergers hautes tiges de l'Avesnois" (action 3 "marque Parc") ainsi que des projets de promotion auprès des habitants (campagne d'adoption de fruitiers, Plantons le décor) et en accompagnant les producteurs dans leur projet de plantation de vergers.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de réunions avec participation du Parc	Transversal	4	01/01/2015	31/12/2015

Filière Forêt Bois

La valorisation des ressources en particulier la ressource bois est déclinée dans l'axe 3.2 : un territoire qui valorise localement le bois et la pierre

Elle rejoint l'orientation 12 à savoir : valoriser la dimension paysagère environnementale des productions agricoles issues du bocage avesnois notamment pour la valorisation de la haie.

En partenariat étroit avec le conseil régional et les deux autres parcs de la région, le syndicat mixte a participé à une expérimentation autour de la forêt et de la filière bois issue du bocage, visant à concilier à la fois le développement des filières économiques locales et le maintien d'une biodiversité riche. Il participe ainsi au développement de la gestion intégrée des forêts, ressource pour une filière bois locale (orientation 15)

Cette action régionale qui s'est terminée en 2014 s'intégrait dans le plan bocage 2 et plus particulièrement l'axe valorisation économique des productions agricoles issues du bocage et s'articule avec l'ambition 1 à savoir : un réservoir de biodiversité régional qui vise à la mise en œuvre de la trame verte sur le territoire

Le parc entend poursuivre sa mission dans le cadre du développement de la filière bois énergie issue du bocage, afin de poursuivre l'installation de chaudière à plaquette sur l'Avesnois.

Un nombre suffisant permettra de stabiliser une organisation collective d'approvisionnement de plaquettes.

Une implication forte de la part des collectivités locales garantira la valorisation économique du bocage et ainsi son maintien.

Au-delà c'est permettre au territoire de l'Avesnois d'évoluer vers la transition énergétique, de tendre vers une autonomie et l'usage des énergies renouvelables.

M37 : Développer la filière bois du territoire

Projet: Filière Bois-énergie du Bocage
2015 - 2017

PARTENAIRES

ADEME, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Général du Nord, Communes du Parc, EPCI du territoire, Exploitants agricoles

Action 2015-P11-A1: Développement de la filière Bois-énergie issu du bocage

Les objectifs en quelques mots...

- Permettre aux agriculteurs d'investir dans des chaudières au bois
- Permettre aux agriculteurs de valoriser leurs linéaires de haies.
- Accompagner les collectivités dans l'installation de chaufferies.
- Mettre en place une structure d'approvisionnement en bois déchiqueté.

BILAN :

Le Parc favorise une valorisation durable du bocage en bois énergie afin de maintenir le maillage bocager sur son territoire. Plus particulièrement, le Parc accompagne les porteurs de projets (agriculteurs, collectivités, entreprises et particuliers) dans leurs démarches en vue de faciliter l'installation de chaudières à bois déchiqueté.

Le Parc travaille également sur la structuration de la filière de production de plaquette bocagère en partenariat avec L'Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache (AAAT) à la Capelle dans la Thiérache de l'Aisne.

Une convention a été signée entre le Parc de l'Avesnois et l'association AAAT le 5 décembre 2015 en vue d'étendre les services de l'association sur le territoire du Parc. Cette association assure l'interface commerciale entre les producteurs et les consommateurs de bois déchiqueté. Les collectivités ont ainsi un interlocuteur unique pour la livraison de bois déchiqueté : l'AAAT. L'association organise la livraison des producteurs aux consommateurs, et s'assure que le bois déchiqueté est conforme aux exigences de qualité. De plus, l'AAAT est garant d'une exploitation durable du bois du bocage.

Le syndicat mixte a poursuivi son travail d'accompagnement des porteurs de projets en 2015 avec la présence d'un chargé de mission dédié au sein de l'équipe. Il apporte son concours aux porteurs de projets pour réaliser des études de faisabilité technico-économiques et solliciter des subventions auprès de la Région Nord-Pas-de-Calais. Il aide également les communes à définir le cahier des charges pour les appels d'offre et réalise le suivi de chantier puis le suivi d'exploitation des chaufferies en fonctionnement.

34 chaufferies sont installées à ce jour sur le territoire, représentant 260 km de haies valorisées et maintenues sur le territoire. Plus spécifiquement, 4 projets bois-énergie ont été mis en place en 2015, correspondant à 610Kw installés, avec la mise en route de la plus importante chaufferie au bois du bocage à Prisches. Les 3 autres projets ont vu le jour chez des exploitants agricoles, notamment à la fromagerie de la Ferme du Pont des Loups. Afin de dynamiser la filière bois-énergie du bocage et de répondre au mieux aux attentes des partenaires, un comité de pilotage a été mis en place à l'automne 2015. Cette instance est un lieu de dialogue entre les professionnels du bois-énergie, mais également un lieu d'échange avec les collectivités et les services de l'Etat.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de chaudières installées	Développement économique en milieu rural	4	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de projets accompagnés	Transversal	11	01/01/2015	31/12/2015
Linéaire de haie valorisé	Développement économique en milieu rural	55	01/01/2015	31/12/2015
2015 Puissance installée (en bois énergie)	Développement économique en milieu rural	610	01/01/2015	31/12/2015

Etat des lieux du développement de la filière bois déchiqueté dans l'Avesnois en 2015

BELGIQUE



Tourisme durable

Dans le cadre de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés, distinction décernée par la Fédération EUROPARC, obtenue en 2006 puis renouvelée en 2012 pour une période de 5 années renouvelable, le Parc naturel régional de l'Avesnois entend développer une économie touristique durable (Cf – axes 3.3 de la charte du parc).

En 2015, la priorité sera de s'engager formellement dans le volet 2 de la Charte Européenne du Tourisme Durable. Autrement dit, il s'agira de poursuivre l'animation de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans le Parc de l'Avesnois et en particulier de concrétiser les contrats avec les prestataires touristiques engagés dans des démarches de qualité (Marque Accueil, Gîtes Panda, Restaurateurs de l'Avesnois, Boutiques de l'Avesnois, Clef Verte, Station Verte...), d'accompagner le développement des réseaux de qualité et de stimuler l'action collective en faveur du développement touristique durable. Cette action s'inscrit dans la mesure 38 : Organiser la gouvernance entre les acteurs du développement touristique en Avesnois.

Aussi, depuis 2012, le Parc de l'Avesnois s'est associé à l'initiative expérimentale portée par l'IPAMAC (Inter-Parcs Massif Central) dans le cadre d'un appel à projet du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, pour la réalisation d'une étude-action sur l'application du volet 3 de la Charte Européenne du Tourisme Durable (volet commercial et économique). En participant à cette action, le Parc naturel régional de l'Avesnois a entrepris un partenariat avec l'opérateur de voyages « Place Voyages » afin de développer une gamme étoffée de produits et séjours touristiques dans le PNR Avesnois qu'il poursuivra et enrichira en 2015 également avec d'autres opérateurs certifiés partenaires du volet 3 CETD.

Par ailleurs, dans la poursuite des années précédente, en s'appuyant sur un partenariat étroit avec les EPCI de l'Avesnois, le PNR Avesnois assurera l'élaboration et la coordination d'un groupe projet autour de la promotion touristique de l'Avesnois. Cette action s'appuie sur son expérience de près de 10 ans d'animation du Fonds de promotion touristique Avesnois, politique départementale non reconduite en 2015. Elle permet de répondre à la mesure 41 : adopter une communication et une stratégie de promotion et commercialisation responsable.

De même, le PNR Avesnois poursuivra sa mission en faveur d'une gestion durable de la randonnée et plus particulièrement en relayant la politique PDIPR proposée par le Conseil Général du Nord. Il poursuivra l'animation d'un comité randonnée réunissant les acteurs associés pour l'entretien des chemins de randonnées à savoir : le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Nord, les associations de randonnée fédérées et les organismes d'insertion partenaires.

Dans le cadre d'une dynamique inter-parcs renouvelée depuis 4 ans, et avec le soutien de la Région Nord-Pas de Calais, il soutiendra le développement et la promotion des sports de nature.

Enfin, dans le cadre de la réforme territoriale, le Parc de l'Avesnois s'attachera en 2015 à accompagner les EPCI dans la structuration et la prise de compétence tourisme et pourrait accompagner et animer la mise en œuvre d'une stratégie touristique territoriale à partir de l'étude réalisée par le Cabinet d'expertise en développement touristique MAHOC en 2014 (Etude conduite par le PNR Avesnois et réalisée dans le cadre de la mission d'assistance à la mise en œuvre du Contrat de Rayonnement Touristique Sambre Avesnois, avec le soutien de la Région Nord-Pas de Calais). Ainsi, le Parc de l'Avesnois proposera d'accompagner, en particulier, l'émergence de la filière d'excellence « vélotourisme » apparu comme un axe majeur de développement touristique également à travers l'étude marketing « Le Nord à Vélo » commanditée par l'ADRT Nord Tourisme et réalisée par le cabinet Sécheresse.

M38 : Organiser la gouvernance entre acteurs du développement touristique en Avesnois

Projet: *Tourisme durable 2015 - 2017*

PARTENAIRES

Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Général du Nord, DRJSCS, Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Nord, ADEME, EPCI du territoire, Relais des Gîtes de France Nord, Restaurateurs de l'Avesnois, Syndicat Mixte du Parc Départemental du Val Joly, CRT Nord-Pas de Calais, Nord Tourisme, CCI Nord de France, CPIE "Bocage de l'Avesnois", Office National des Forêts, Association des Paralysés de France, UDOTSI du Nord

Action 2015-P13-A1: Animation et mise en oeuvre de la charte européenne du tourisme durable dans le PNR Avesnois

Les objectifs en quelques mots...

- Favoriser la gouvernance et le dialogue entre acteurs,
- Renforcer les démarches collaboratives
- Favoriser la formation permanente des acteurs touristiques
- Permettre aux acteurs de mieux appréhender les principes de tourisme durable, et proposer des préconisations pour une mise en pratique dans le cadre de leur activité
- Accompagner l'émergence d'une offre touristique de qualité dans le Parc de l'Avesnois
- Permettre la reconnaissance des acteurs engagés dans une démarche qualité par les clientèles cibles
- Soutenir le développement économique local

BILAN :

Une dynamique « interparcs » Tourisme et Sports de nature active

Les équipes tourisme des PNR Avesnois, Scarpe-Escout et Caps et Marais d'Opale et ENRx se sont réunis à 5 reprises cette année afin de mutualiser plusieurs actions en faveur du tourisme durable et des sports de nature.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été conduites collectivement:

- participation au Salon des sports de nature (avec le soutien de la Région Nord-Pas de Calais)
- participation à l'enquête régionale des pratiquants Sports de nature par la DRJSCS
- poursuite du partenariat avec la fédération des Gîtes de France du Nord-Pas de Calais
- émergence d'un partenariat avec le réseau "Accueil Paysan"
- accueil des séminaires "Tourisme et Sports de nature" et "Marque Parc" par le PNR Avesnois à Salesches en novembre 2015

Partenariat avec la fédération des Gîtes de France Nord-Pas de Calais

En juin 2015, a été inauguré le premier Gîte labellisé "Forme, nature, Bien-être", dans le cadre du partenariat des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais, ENRx et la fédération des Gîtes de France du Nord-Pas de Calais. Il s'agit du Relais Ecovélo à Ferrière-la-Grande. Les Chambres d'hôtes « Les Mout'ânes » à Saint-Hilaire-sur-Helpe bénéficient également de cette qualification et 2 Gîtes sont à l'étude.

Un module de formation expérimental "*Forme, nature et bien-être*" a été organisé les 22 septembre et 1^{er} octobre 2015 à destination des personnels encadrants et guides des Offices de tourisme et des hébergeurs du réseau Gîtes de France avec le soutien financier de la Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale et en partenariat avec les Parcs naturels régionaux Scarpe-Escout et Caps et Marais d'Opale. Soit 15 participants au total dont 4 de l'Avesnois ont bénéficié de cette première programmation expérimentale.

Ce projet sera poursuivi en 2016.

2 Gîtes Panda sur les communes de Dimechaux et Saint-Hilaire-sur-Helpe ont fait l'objet d'une visite d'évaluation réalisée par le relais des Gîtes de France en binôme avec le PNR Avesnois.

Nouveau partenariat avec le réseau Accueil Paysan du Nord-Pas de Calais

En 2015, le PNR Avesnois a entrepris une action expérimentale de Tourisme social et solidaire en partenariat avec l'association "Accueil Paysan" du Nord-Pas de Calais et la Ville de Maubeuge.

L'Office de tourisme de Maubeuge, le CCAS de Maubeuge, l'association "Vacances et Familles 59" et les chambres d'hôtes Accueil Paysan "La Ferme aux Charmes" à Solre-le-château ont naturellement rejoint le projet.

L'objectif cible est de proposer une alternative aux destinations lointaines : des vacances au « Vert » dans le PNR Avesnois par une offre de courts-séjours de proximité favorisant ainsi une accessibilité facilitée pour les familles « non-partantes » et « fragilisées ».

Réseau régional des acteurs des sports de nature

Le Parc participe au réseau régional des acteurs des sports de nature, animé par la DRJSCS Nord-Pas de Calais. Une enquête régionale auprès des pratiquants des sports de nature a été relayée sur le Parc, en appui avec les OT du Quesnoy et de Maubeuge, le Relais EcoVélo, le ValJoly et le lycée Jeanne d'Arc.

Plus de 150 enquêtes conduites auprès des pratiquants des sports de nature en Avesnois sur un total de plus de 800 enquêtes réalisées à l'échelle régionale .

Séjour à vélo 4 jours/4nuits dans les PNR du Nord-Pas de Calais

En janvier 2015, l'agence "Place Voyages" est certifiée partenaire de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés.

Le Parc et "Place Voyage" ont entrepris la réalisation d'un séjour à vélo 4 jours/4 nuits dans les PNR du Nord-Pas de Calais à destination d'un public cyclotouriste confirmé et de leurs accompagnants (programme de visites touristiques), les premières retombées et réservations sont attendues pour le printemps 2016.

Concours des Destinations Européennes Touristiques d'excellence -EDEN

Le Parc a présenté sa candidature au 8ème concours EDEN (European Destinations of Excellence) organisé par la Commission européenne et qui vise à récompenser des destinations touristiques durables d'excellence et peu connues, en insistant sur l'offre touristique basée sur la mise en valeur de la gastronomie locale autour de la restauration des produits agro-alimentaires locaux, des lieux de production et de transformation ; en misant sur son engagement en faveur du développement des circuits courts et en valorisant les réseaux de qualité comme la Marque « Restaurateurs de l'Avesnois® ». En compétition parmi plus de 40 projets, notre candidature n'a malheureusement pas été retenue.

Participations aux Commissions et Comités de pilotage nationaux

En 2015, le PNR Avesnois a participé aux réunions nationales suivantes :

- 3 réunions de commissions et comité de pilotage « Parcs pour tous »
- 3 réunions de la section française d'Europarc

Accueil de deux séminaires nationaux

Début novembre, le PNR Avesnois, en collaboration avec les PNR Scarpe Escaut, Caps et Marais d'Opale et ENRx, a accueilli les 2 séminaires organisés à l'initiative de la Fédération des Parcs portant sur les thèmes suivants : « Tourisme et sports de nature : Préparer la nouvelle organisation territoriale » et « Déploiement de la marque Parc à usage commercial ».

Ces 4 jours ont réuni 85 personnes , principalement les techniciens concernés , de 40 Parcs sur les 51, pour échanger et réfléchir aux futures stratégies touristiques au sein des PNR de France ainsi qu'à l'évolution de la « Marque Parc ». A l'initiative des 3 PNR du Nord-Pas de Calais et d'ENRx une table ronde sur les sports de nature a été organisée.

Une demi-journée dédiée aux visites de terrain a permis la découverte des richesses de notre territoire. Les équipes nordistes ont été chaleureusement remerciées pour leur sens de l'accueil, l'ambiance et la qualité de l'organisation.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de COTECH réunis	Transversal	3	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de partenaires engagés	Transversal	10	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de produits qualifiés	Développement économique en milieu rural	3	01/01/2015	31/12/2015

M41 : Adopter une communication et une stratégie de promotion et de commercialisation responsable pour le territoire Avesnois

Projet: *Tourisme durable 2015 - 2017*

PARTENAIRES

Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Communauté de communes Coeur de l'Avesnois, OT Le Quesnoy, OT Maubeuge, Syndicat Mixte du Parc Départemental du Val Joly, Ecomusée de l'Avesnois, Musée départemental du Verre à Sars Poteries, Forum antique de Bavay, Nord Tourisme

Action 2015-P13-A2: Groupe projet « Promotion touristique » et éco communication

Les objectifs en quelques mots...

Le Parc naturel régional de l'Avesnois avec les acteurs touristiques et EPCI de l'Avesnois, conviennent de constituer un groupe projet en faveur de la promotion touristique Avesnois dans le prolongement de la politique Fond de promotion touristique du Conseil général du Nord

En étroite collaboration avec les EPCI et acteurs du tourisme de l'Avesnois, le Parc naturel régional de l'Avesnois prévoit de pérenniser, optimiser et développer les outils collectifs réalisés dans le cadre du FPT Avesnois, en particulier : le site internet vitrine de l'Avesnois www.tourisme-avesnois.com et les applications mobiles « Baladavesnois », outil dynamique de découverte des patrimoines et « Avesnois Tour », outil d'information touristique.

Le projet de promotion intègrera notamment une action collective autour de Mons 2015.

BILAN :

Projet de promotion touristique Avesnois

En début d'année 2015, le Conseil Départemental du Nord a annoncé l'abandon de la politique départementale « Fonds de Promotion Touristique ».

Aussi, s'inspirant de la dynamique collective héritée de ce dispositif, le Parc naturel régional de l'Avesnois, maître d'ouvrage du projet pour le territoire Avesnois depuis près de 10 ans a entrepris de poursuivre cette action en étroite partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les Offices de tourisme et les acteurs touristiques de l'Avesnois.

Pour ce faire, le Parc naturel régional de l'Avesnois a proposé dès janvier 2015 la constitution d'un groupe projet « promotion touristique de l'Avesnois ». Ce dernier s'est réuni à 2 reprises cette année, d'une part, pour définir le plan d'actions prévisionnel et, d'autre part, pour la présentation d'une solution de vente en ligne proposée pour remplacer le précédent système relié au site www.tourisme-avesnois.com. 3 autres rendez-vous ont été organisés sous forme d'ateliers thématiques en référence au programme d'actions mutualisées.

Le dispositif de promotion touristique mutualisé s'est concrétisé en 2015 par la signature de 7 conventions de partenariats avec les 4 EPCI de l'Avesnois, l'Office de Tourisme de Maubeuge, l'Office de Tourisme du Quesnoy et la Station Touristique du ValJoly.

Les actions collectives réalisées sont les suivantes:

- développement, hébergement et maintenance du site www.tourisme-avesnois.com
- mise en ligne des versions anglaise et néerlandaise du site www.tourisme-avesnois.com
- activation de la newsletter mensuelle "Les Trésors de l'Avesnois" au second semestre 2015
- déploiement de nouveaux parcours dans l'application mobile "Baladavesnois": Le Quesnoy Nouvelle Zélande 1918" (également en version anglaise), Maubeuge à travers les siècles (en version anglaise et néerlandaise) et Les kiosques en Avesnois (balade en vélo développée par la Communauté de Communes du Coeur de l'Avesnois avec le soutien du PNR Avesnois).
- élaboration d'une charte graphique pour la promotion de l'application Baladavesnois et de ses parcours réalisé par le PNR Avesnois
- réédition collective de la carte touristique de l'Avesnois: 15 000 exemplaires

Par ailleurs, la mission tourisme du Parc a participé à 3 ateliers numériques proposés par la CCI Grand Hainaut ainsi qu'aux réunions de la commission tourisme.

Enfin, le PNR Avesnois a participé à la journée "E-day Tourisme" organisée à Lille par la CCI France en novembre 2015 favorisant la connaissance des dernières solutions numériques, mobiles et multimédias développées et permettant d'envisager les évolutions des outils numériques comme le site www.tourisme-avesnois.com et les perspectives en faveur du développement du E-tourisme.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date début	Date de fin
Nbre de partenaires engagés	Transversal	7	01/01/2015	31/12/2015
Budget mutualisé sur le projet	Développement économique en milieu rural	19000	01/01/2015	31/12/2015
Nbre d'actions engagées	Transversal	3	01/01/2015	31/12/2015

M40 : Développer une offre touristique de qualité, organisée en filière, s'appuyant sur la dynamique des pôles structurants, en particulier le ValJoly

Projet: *Tourisme durable 2015 - 2017*

PARTENAIRES

Conseil Général du Nord, Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Nord, association de randonnée "le Mille-patte quercitain", association de randonnée "Les randonneurs des Bois jolis", association de randonnée "les randonneurs des fagnes", association de randonnée "les randonneurs du Bavais", association de randonnée "Actif Hainaut Marche", APES, UEAJ, AGIIE, Les Grolles sautoises

Action 2015-P13-A3: **Gestion durable de la randonnée**

Les objectifs en quelques mots...

- Renouvellement des conventions de gestion des chemins de promenades et de randonnée
- Accroître la qualité d'entretien des circuits
- Poursuivre l'action expérimentale de gestion différenciée des chemins de promenade et randonnée
- Proposer des itinéraires dédiés à la promenade ou la randonnée, selon les publics
- Assurer la sensibilisation à l'environnement des acteurs partenaires

BILAN :

Mission partenariale pour le balisage et l'entretien des chemins de randonnée PDIPR

Conformément au partenariat engagé depuis 13 ans, avec le Conseil Départemental du Nord au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le Parc naturel régional de l'Avesnois assure la gestion des chemins de randonnée sur son territoire soit l'équivalent de **979.8 km de randonnées pour l'année 2015**.

Le partenariat engagé est décliné en 2 conventions : l'une portant sur la gestion du balisage et le suivi signalétique, la seconde portant sur la gestion de l'entretien des itinéraires de randonnée.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a établi une convention de gestion du balisage avec le Comité départemental de Randonnée Pédestre du Nord.

Ainsi, le dispositif de gestion du PDIPR en 2015 s'est donc concrétisé par la réalisation de 3 conventions de balisage et suivi signalétique et de 11 conventions d'entretien des itinéraires de randonnée avec les 11 partenaires associés (organisme d'insertion et associations de randonnée).

Le comité de la randonnée s'est réuni à 2 reprises en 2015.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de Km conventionnés	Développement économique en milieu rural	980	01/01/2015	31/12/2015
Nbre d'opérateurs assurant l'entretien	Développement économique en milieu rural	11	01/01/2015	31/12/2015

M38 : Organiser la gouvernance entre acteurs du développement touristique en Avesnois

Projet: *Tourisme durable 2015 - 2017*

PARTENAIRES

Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Communauté de communes Coeur de l'Avesnois, OT Maubeuge, OT Le Quesnoy, Syndicat Mixte du Parc Départemental du Val Joly, Ecomusée de l'Avesnois, Musée départemental du Verre à Sars Poteries, Forum antique de Bavay, Nord Tourisme, CRT Nord-Pas de Calais, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, DRJSCS, Relais des Gîtes de France Nord, UDOTSI du Nord

Action 2015-P13-A4: **Accompagner la mise en place de la gouvernance touristique**

Les objectifs en quelques mots...

- Etudier l'opportunité et la faisabilité de mutualisation de certaines fonctions touristiques à l'échelle de l'arrondissement
- Sensibiliser à la nécessité de prendre en compte le tourisme dans les stratégies territoriales
- Accroître les échanges entre les EPCI pour mieux coordonner les politiques touristiques communautaires
- Favoriser une organisation locale du tourisme qui assure la mise en œuvre collective de la stratégie touristique définie dans le cadre du CRT
- Définir les modalités de mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance, intégrant la sphère des acteurs privés.
- Accompagner la mise en œuvre des priorités du Contrat de rayonnement touristique Sambre Avesnois : Structuration de la filière d'excellence « Vélo » et organisation de la gouvernance touristique

BILAN :

Animation de la stratégie touristique définie au titre du Contrat de rayonnement touristique Sambre Avesnois

Suite à la signature du protocole d'accord en décembre 2014 pour la mise en œuvre du Contrat de Rayonnement Touristique (CRT) Sambre Avesnois, politique conduite par la Région Nord-Pas de Calais, la mission tourisme du PNR a poursuivi l'accompagnement des projets soutenus en veillant à la cohérence des actions proposées avec la stratégie touristique adoptée.

Pour soutenir l'émergence de la filière "vélotourisme en Avesnois", le PNR Avesnois a accompagné une initiative portée par la Communauté de Communes du Pays de Mormal, pour la réalisation des Assises du vélotourisme en Avesnois en juin 2015, a engagé l'installation d'un comité vélotourisme en Avesnois qui s'est réuni dans la continuité de l'événement. Le Parc s'est également investi dans les rencontres techniques organisées par Nord Tourisme et portant sur "L'itinérance à vélo" ainsi qu'en qualité de partenaire associé dans les projets INTERREG V portés par les Conseils départementaux du Nord et de l'Aisne et les ADRT.

La Ville de Fourmies a été accompagnée dans ses réflexions et projets structurants portant sur la mobilité et le vélo.

Le PNR Avesnois est associé au comité d'itinéraire de la Véloroute 31 proposé par la Communauté de Communes du Pays de Mormal en décembre 2015.

L'expérimentation portant sur l'activité "vélo à assistance électrique" à partir de la Station touristique du ValJoly a été reconduite par voie de convention pour l'année 2015. Cette démarche exploratoire fera l'objet d'un bilan en début d'année 2016.

La mission tourisme du Parc a été étroitement associée à la réalisation de l'étude de définition de la stratégie touristique pour la Communauté de Communes du Coeur de l'Avesnois en lien avec l'étude générale réalisée avec l'expertise du Cabinet MAHOC dans le cadre du CRT Sambre Avesnois.

Par ailleurs, le Parc a accompagné et a participé à la mise en œuvre d'actions de formations en faveur de projet de diversification en agri-tourisme, portées d'une part par la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais et d'autre part par l'association "Accueil Paysan".

Les rendez-vous dans le cadre de la politique régionale CRT*

Le Parc (animateur du Contrat de rayonnement touristique Sambre Avesnois) et les partenaires touristiques de l'Avesnois ont participé à la Conférence annuelle du Tourisme à Lille le 23 avril 2015.

Enfin, le 29 octobre 2015 le Parc de l'Avesnois et la Région Nord-Pas de Calais ont réuni le premier Conseil de gouvernance du CRT Sambre Avesnois à Fourmies. Cette rencontre a permis de dresser le bilan et les perspectives dans le cadre de la politique régionale.

*CRT : *Contrat de rayonnement touristique*

Vers la mise en place d'une gouvernance touristique

Le 25 novembre dernier, sur une initiative du Parc naturel régional de l'Avesnois, se sont réunis les élus et directeurs des 4 intercommunalités de l'Avesnois et du Parc naturel régional afin d'envisager ensemble un cadre en faveur de la gouvernance touristique partagée en Avesnois et définir un calendrier opérationnel pour l'installation des actions mutualisées.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de COPIL réunis	Transversal	2	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de COTECH réunis	Transversal		01/01/2015	31/12/2015
Nbre de partenaires engagés	Transversal	15	01/01/2015	31/12/2015

Programme LEADER

Depuis 2009, le Parc naturel régional de l'Avesnois est porteur d'un programme européen LEADER. LEADER est un acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Concrètement, il s'agit d'un dispositif visant à soutenir le développement des zones rurales, dans une perspective de revitalisation et de dynamisation économique.

Cette démarche s'inscrit dans l'axe 3.4 un territoire qui mise sur ses ressources humaines pour construire son développement durable.

Ce dispositif porté par le Parc naturel régional de l'Avesnois entend ainsi développer une économie durable, favoriser le développement de l'esprit d'initiatives en valorisant les ressources du territoire (mesure 43).

Cette programmation orientée autour de 8 axes a permis de financer 71 projets depuis 2009. Au total 1,17 millions d'euros de FEADER ont été alloués à des initiatives locales contribuant à la mise en œuvre de la Charte du Parc (études lors des fusions des intercommunalités, réaménagement de commerce en centre bourg, accompagnement de micro-entreprises, accompagnement d'agriculteurs dans la diversification de leurs activités, activités culturelles en milieu rural, développement des activités touristiques...).

Une nouvelle programmation LEADER 2014 – 2020 est en cours de préparation. Cette fois le dispositif sera porté par la région Nord- Pas de Calais.

Fort de son expérience et satisfait du bilan positif du programme LEADER 2007 / 2013, c'est tout naturellement que le Parc naturel régional de l'Avesnois, au nom du territoire, va se positionner sur cette nouvelle échéance.

M43 : Favoriser le développement de l'esprit d'initiative en valorisant les atouts du territoire

Projet: Programme LEADER 2015 - 2017

PARTENAIRES

DRAAF Nord-Pas de Calais, DDTM Nord, EPCI du territoire, Porteurs de projets, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Général du Nord

Action 2015-P14-A1: Animation du programme LEADER

Les objectifs en quelques mots...

L'objectif du programme Leader-Avesnois est de générer et soutenir l'esprit d'initiative autant chez les élus, les entreprises, les associations, les particuliers que chez les créateurs d'activité.

- Soutenir les porteurs de projets qui mettent en oeuvre des actions de développement durable innovantes, originales et exemplaires permettant la valorisation des ressources locales.
- Elaboration et mise en oeuvre des stratégies locales par le soutien au travail d'ingénierie de projets et d'animation territoriale pour l'émergence de projets de développement intégrés.
- Obtenir une nouvelle enveloppe de crédits LEADER pour le territoire

BILAN :

Le Parc naturel régional de l'Avesnois est porteur du programme européen LEADER depuis octobre 2009. Ce dispositif ambitieux pour le territoire, a pour objectif de susciter et d'accompagner les initiatives privées et publiques dans des domaines très divers (aides directes aux entreprises, tourisme, culture, agriculture, services à la population...). En 2015, dernière année de mise en oeuvre du programme LEADER Avesnois, les membres du Comité de Programmation du GAL Avesnois se sont réunis 2 fois et ont validé 9 projets pour un montant de 115 784,29 € de FEADER.

BILAN CHIFFRE 2015 :

- Nombre de dossiers programmés : 9
- Montant de FEADER programmé : 115 784,29 €
- Montant moyen de FEADER par dossier : 12 864,92 €
- Montant total des projets accompagnés : 431 362,40€
- Nombre de Comités de Programmation : 2
- Nombre de dossiers payés en 2015: 27
- Supports de communication : Evaluation du Programme LEADER (150 exemplaires + restitution publique) – Bilan Complet du programme LEADER 2007-2015 (300 exemplaires)

EVALUATION DU PROGRAMME LEADER AVESNOIS 2007-2015 :

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a mené une évaluation du programme LEADER 2009-2015 qui a permis de dresser le bilan des réalisations et de disposer d'une analyse d'ensemble de la programmation. Cette évaluation a également permis de consolider les principales orientations stratégiques et d'identifier les axes de travail incontournables pour la programmation 2014-2020.

PREPARATION DE LA CANDIDATURE DU TERRITOIRE AVESNOIS POUR LA PROGRAMMATION LEADER 2014-2020 :

Après avoir animé avec succès le programme Leader 2007-2013, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, en étroite collaboration avec les 4 intercommunalités du territoire Avesnois, a candidaté au programme Leader 2014-2020, lancé à l'initiative de la Région Nord Pas de Calais. De nombreux temps d'échanges avec les acteurs locaux ont été organisés à l'initiative du Parc naturel régional de l'Avesnois afin d'identifier les axes de développement incontournables pour notre territoire et ainsi formaliser la nouvelle stratégie LEADER 2014-2020.

En juillet 2015, le Syndicat Mixte du PNR Avesnois a officiellement été sélectionné pour porter à nouveau le programme LEADER.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Montant des crédits FEADER consommés	Développement économique en milieu rural	78299.88	01/01/2015	31/12/2015
Nbre de projets accompagnés	Transversal	7	01/01/2015	31/12/2015

5 **Évaluation / SIG**

Une évaluation et un suivi de territoire partagés

Inscrit dans la charte du Parc, le dispositif d'évaluation mis en place pour suivre l'état d'avancement du projet de territoire s'appuie sur la méthodologie développée au niveau national dans le réseau animé par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. L'objectif du travail à poursuivre avec les acteurs du territoire est d'«aboutir à une évaluation partagée » telle qu'envisagée dans la charte (partie I/les orientations stratégiques). Ce projet comprend plusieurs chantiers parmi lesquels :

• la définition et le suivi d'une batterie d'indicateurs

Les indicateurs d'évolution du territoire ont été établis au regard des principaux enjeux territoriaux afin de faciliter l'élaboration du prochain diagnostic territorial, mais également, d'analyser finement l'évolution du territoire, et d'en tirer des conclusions sur les dynamiques en jeu. En effet, chaque orientation détaillée dans la Charte prévoit des objectifs « cibles » chiffrés, quantifiables notamment grâce à des indicateurs qui permettront d'évaluer les résultats de l'action des co-signataires.

Les indicateurs de résultats établis au regard des objectifs cibles devront permettre de nourrir l'analyse qui sera menée à mi-chartre sur la mise en œuvre du projet de territoire par tous les co-signataires.

Quant aux indicateurs de réalisation, ceux-ci sont définis lors de l'élaboration des programmes d'actions pluriannuels. Dans cette démarche d'évaluation, disposer de données fiables sur les enjeux principaux du territoire est le préalable aux travaux sur les impacts de l'action sur ce territoire. Le développement d'un observatoire du territoire en lien avec les partenaires de l'information géographique ainsi que des acteurs du territoire est une étape indispensable dans le processus d'évaluation. Concernant la connaissance et le suivi du territoire, le Parc s'est progressivement doté d'un Système d'information géographique qui a permis aux techniciens du Parc et au territoire de bénéficier d'un outil d'aide à la décision multi-thématique. L'opérationnalité d'un tel outil repose notamment sur sa mise à jour judicieuse au regard des problématiques et enjeux rencontrés sur le territoire, certaines données ont ainsi fait l'objet d'effort particulier de maintien à jour ou d'acquisition (occupation du sol, linéaire de haie, cadastre numérique, référentiels IGN...).

• la réalisation de bilans évaluatifs triennaux

Tous les trois ans, un bilan évaluatif global est réalisé en Conférence des signataires de la Charte sur l'ensemble des objectifs du Syndicat Mixte et des partenaires afin de vérifier le bon avancement de la réalisation de la Charte. Ce regard porté sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la charte sera différencié, suivant la hiérarchisation des 46 mesures selon trois niveaux de priorité (prioritaire, important, complémentaire).

Transversalité

Projet: Evaluation et Observatoire de territoire 2015 - 2017

PARTENAIRES

Communes du Parc, EPCI du territoire, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, DREAL Nord-Pas de Calais, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Espaces Naturels Régionaux

Action 2015-P15-A01: Une évaluation partagée

Les objectifs en quelques mots...

Conforter l'outil (EVA) de suivi des actions menées dans le cadre de la charte par le Syndicat mixte et expérimenter des démarches permettant d'appréhender les actions des cosignataires de la charte sur le territoire afin d'être en capacité de mener l'évaluation intermédiaire qui interviendra à mi-parcours

Ce volet de compilation conjointe des actions mises en oeuvre sur le territoire devra permettre, grâce à la mise en perspective des évolutions du territoire, de disposer des éléments d'analyse nécessaires pour « approcher » la notion d'impact de l'action des cosignataires sur le territoire.

BILAN :

Le chantier mené autour de la thématique de l'évaluation avance sur deux volets :

Animation de l'outil EVA au sien de l'équipe et en lien avec la fédération des Parcs:

- animation de temps collectifs dédiés à l'évaluation : ateliers techniques EVA autour de la rédaction des orientations budgétaires / journée de travail collective autour du bilan d'activité annuel
- appui individuel à l'utilisation du logiciel, la contribution de tous les agents étant indispensable à l'exploitation d'un lot fiable de données.
- Sous la maîtrise d'ouvrage de la fédération des Parcs naturels régionaux de France, participation au comité technique national mandaté pour le suivi des développements de l'outil EVA (rédaction des cahiers des charges, suivi des développements, tests, déploiements...).

Bilan évaluatif pluriannuel :

Finalisation du rapport d'activité évaluatif relatif à la première programmation budgétaire de la charte (2011-2014). Ce travail a permis à l'équipe technique de se lancer dans l'exercice visant à porter un regard critique sur la totalité des actions menées par le Syndicat mixte au regard des mesures de la charte.

Ce document a été présenté au comité technique mis en place en 2015 et réunissant les cosignataires autour de l'évaluation et les chantiers associés (indicateurs, référentiel d'évaluation...).

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Un référentiel évaluatif partagé	Evaluation/SIG	En cours	01/01/2015	31/12/2015
Bilans triennaux réalisés	Evaluation/SIG	oui	01/01/2015	31/12/2015
2015 Part des co-signataires engagés dans les bilans intermédiaires	Evaluation/SIG		01/01/2015	31/12/2015

Transversalité

Projet: Evaluation et Observatoire de territoire 2015 - 2017

PARTENAIRES

SIGALE, PPIGE, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, RAIN (Réseau d'Acteurs de l'Information Naturaliste), GON, Coordination Mammalogique du Nord de la France, Conservatoire National Botanique de Bailleul, Espaces Naturels Régionaux, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre)

Action 2015-P15-A02: Observatoire de territoire

Les objectifs en quelques mots...

- Apporter à l'équipe technique du Parc l'ingénierie SIG nécessaire aux projets menés sur le territoire.
Poursuivre le travail sur l'observatoire de territoire permettant notamment de suivre les indicateurs découlant des objectifs cibles inscrits dans la Charte.

BILAN :

Dans le cadre réglementaire de l'évaluation de sa charte, le Parc a défini, lors du renouvellement de celle-ci en 2010, une centaine d'indicateurs de suivi de territoire. Entre 2010 et 2014, le travail mené a permis de travailler sur la faisabilité des indicateurs à mettre en place ; le partage de certains d'entre eux entre les 3 PNR régionaux (Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Escaut et Avesnois) et sur la rédaction d'une fiche « indicateur » commune aux 3 Parcs.

La phase de production de ces indicateurs est intervenue de janvier à juin 2015, nécessitant un travail transversal avec l'équipe technique mais également avec les partenaires et fournisseurs de données afin de les collecter et de les traiter, puis pouvoir calculer les indicateurs correspondants et produire leurs fiches.

Un nouveau partenariat a notamment été développé avec l'Observatoire Climat du NPDC via la signature d'une convention d'échanges de données avec le Pôle Climat (Cerdd) porteur du projet, et qui contribue à l'animation de la dynamique climat Nord-Pas de Calais, en coopération avec l'État (DREAL), le Conseil Régional, le Département du Pas-de-Calais, le Département du Nord et l'ADEME.

Ce travail de renseignement et de traitement des indicateurs doit tenir compte des données disponibles, de l'évolution du contexte, des difficultés rencontrées aux différents niveaux de la production (collecte, contacts, manque de moyens –méthode, outils, budget–, etc.), certains indicateurs ont ainsi été supprimés, et la liste des 100 indicateurs initiaux a été réajustée au nombre de 80 ; parallèlement certains ont été regroupés, d'autres reformulés.

Le bilan 2015 fait donc état de 64 indicateurs produits pour les années 2010 à 2013/2014, soit une réalisation de 80% du total des indicateurs de la Charte.

Un suivi du travail a été mis en place avec une première réunion inter-service organisée le 7 juillet 2015 réunissant la Région, le Département et le Parc (la DREAL s'étant excusée), qui a permis de soulever certains points techniques et méthodologiques. Ce diagnostic a donné lieu à un exercice précisant le lien entre les indicateurs et les actions inscrites dans la Charte, pour aboutir au rattachement précis de chaque indicateur à un objectif cible et/ou mesures, identifiant ainsi d'éventuels manques (mesure prioritaire non suivie par un indicateur).

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
nbre d'indicateurs de suivi de territoire capitalisés	Evaluation/SIG	64	01/01/2015	31/12/2015

6

Programmation territoriale

Transversalité

Projet: Programmation territoriale 2015-2017

PARTENAIRES

DREAL Nord-Pas de Calais, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, EPCI du territoire, Communes du Parc

Action 2015-P16-A01: Conférence des signataires de la Charte

Les objectifs en quelques mots...

La 2nde Conférence des signataires devrait se tenir en 2016-2017. Elle doit permettre de redynamiser le processus de mise en oeuvre collective de la Charte en rappelant le rôle attendu des différentes institutions et partenaires, ainsi que les priorités de la Charte.

BILAN :

En 2015, une première réunion de travail entre les services de la Région Nord Pas de Calais, du Département du Nord et de l'Etat a permis de faire le point sur le dispositif évaluatif de la Charte (batterie d'indicateurs), de présenter le bilan d'activité du SMPNRA 2011-2014 et d'envisager l'organisation de la 2ème Conférence des signataires, à imaginer en synergie avec le bilan à mi-parcours de la mise en oeuvre de la charte.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Conférence des signataires organisée	Evaluation/SIG		01/01/2015	31/12/2015
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal		01/01/2015	31/12/2015
Nbre de partenaires engagés	Transversal		01/01/2015	31/12/2015

Transversalité

Projet: Programmation territoriale 2015-2017

PARTENAIRES

Communauté de communes Coeur de l'Avesnois, Communauté de communes du Pays de Mormal, Communauté de communes du Sud Avesnois, Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Communauté de communes Caudrésis Catésis, Commune de Maubeuge

Action 2015-P16-A02: Convention Parc-Collectivités (epci, villes portes...)

Les objectifs en quelques mots...

Il s'agit de renforcer le partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et les EPCI et Villes portes du territoire, afin de préciser et de planifier le rôle d'accompagnement du Parc auprès de ces derniers.

BILAN :

En 2015, le partenariat engagé avec la Ville Porte de Maubeuge s'est poursuivi, notamment en répondant à son besoin d'accompagnement pour la valorisation de la ferme du zoo. Une action de tourisme social de proximité en faveur de familles défavorisées de la Ville a également été définie avec le CCAS de Maubeuge, en partenariat avec les hébergeurs d'Accueil Paysan situés sur le territoire du Parc. Elle devrait trouver sa concrétisation en 2016.

Du côté des EPCI :

- les réunions entre la Direction du Parc et les DGS des 4 EPCI du territoire ont été organisées régulièrement : 12 mars, 09 avril, 25 juin, 16 et 25 septembre. Les sujets suivants ont été abordés :

- . Le programme Leader 2014-2020
- . Les PLU intercommunaux
- . L'application du droits des sols
- . L'étude d'opportunité d'un SIG mutualisé/territorialisé
- . La convention EPF - ENRx - PNR du Nord Pas de Calais
- . L'appel à projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte
- . L'organisation du tourisme en Avesnois : action mutualisée, gouvernance politique
- . L'intégration des produits locaux et/ou bio dans la restauration collective : le rôle de relais des epci

- un travail de collaboration a été proposé à chaque EPCI en vue de formaliser une convention de partenariat avec le Syndicat mixte du Parc, permettant de cibler les besoins d'accompagnement des EPCI dans leur contribution respective à la mise en oeuvre de la Charte du Parc.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nbre de conventions	Transversal		01/01/2015	31/12/2015

Avec le soutien financier de :



Parc naturel régional de l'Avesnois

Maison du Parc
Grange Dîmière
4, cour de l'abbaye - BP11203
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69
contact@parc-naturel-avesnois.fr
N50° 8' 0.9234" E3° 45' 32.472"
www.parc-naturel-avesnois.fr



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord Pas de Calais - Picardie, du Département du Nord et de l'Etat Français